TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 529 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 21 - LUNDI 22 FÉVRIER 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

La France et les crises asiatiques

M. Régis Debray, chargé de mission auprès de M. Mitterrand, séjourne au Vietnam, avant-dernière étape d'une tournée dans sept pays d'Asie du Sud et du Sud-Est. Cette visite indique l'intérêt que porte toujours la France à cette partie du monde

Mais le voyage de M. Debray, dont la réputation a quelque peu fait frissonner les très anti-communistes pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est) et soulevé quelque espoir à Hanoi, est avant tout un voyage d'études. Jusqu'à présent, M. Debray s'est borné à faire remarquer que la France était « à la disposition de toutes les parties engagées dans la délicate situation » cambodgienne, et à annoncer une augmentation de 50 % du nombre des réfugiés vietnamiens accueillis en France.

On peut penser que M. Debray ramènera de son voyage des éléments permettant de définir une nouvelle politique asiatique française, qui avait si cruellement fait défaut au cours du précédent septennat. Jusqu'à présent, en dépit de l'annonce en décembre de la signature d'un protocole financier portant sur 290 millions de francs et d'une convention consulaire franco-vietnamienne, Paris semble toujours à la recherche d'une politique envers l'Asie du Sud-Est. Le Quai d'Orsay avait d'ailleurs rappelé aux pays de l'ASEAN, inquiets, que la négociation de ces accords avait été entamée par le prédécesseur de M. Cheysson.

Pour le moment, le gouvernement socialiste s'est borné à des déclarations de principe, comme celle de M. Cheysson, qui, en juillet, estimait « intolérable » la présence des troupes soviétiques en Afghanistan et « inacceptable » celle des forces vietnamiennes au Cambodge. Le ministre des relations extérieures a aussi estimé que la France pourrait être plus utile dans la recherche d'une solution politique à la crise cambodgienne en restant en dehors du comité permanent créé par la conférence internationale de New-York sur le Cambodge qu'en y participant.

L'arrivée au pouvoir à Paris d'une coalition socialiste-communiste n'a pas entraîné, comme le souhaitait le P.C.F. et comme l'espérait Hanoi, un renversement des options françaises dans la région. La méfiance de M. Mitterrand envers le Kremlin s'applique sans doute aussi à son protégé vietnamien, dont la stratégie indochinoise ne cadre guère avec le respect des droits de l'homme et de l'indépendance nationale auxquels Paris est attaché. Mais, à l'inverse, la France ne semble pas non plus avoir l'intention de se laisser enfermer dans la politique de guerre froide prônée en Asie du Sud-Est par Washington et Pékin.

Nul doute que M. Debray parlera de l'Indochine lors de sa prochaine escale à New-Delhi, interlocuteur privilégié de la France dans les relations Nord-Sud. Mais les conversations porteront surtout sur l'Afghanistan, à propos duquel la position de Paris est plus ferme que celle d'une Inde liée à Moscou par un traité d'amitié. Au cours de son escale au Pakistan au début du mois, le conseiller de M. Mitterrand avait assuré les réfugiés afghans de la « solidarité de la France, qui n'est pas prête à oublier la violation fondamentale du droit des peuples que constitue l'intervention soviétique » dans leur pays. Si nouvelle politique et nouvelles initiatives de la France dans la région il y a, on peut penser qu'elles s'inscriront dans le cadre des grandes options définies par M. Mitterrand, tant en ce qui concerne les relations Est-Ouest que celles envers le tiers-monde.

Les États-Unis redoutent une extension des conflits en Amérique centrale

Les Etats-Unis, déjà préoccupés par la guerre civile au Salvador et la montée de la violence au Guatemala, redoutent une extension des conflits dans toute la région alors que la contestation de leur engagement militaire prend de l'ampleur dans l'opinion américaine. Le Mexique, de son côté, envisage la création d'une force armée spéciale pour la défense de sa frontière méridionale et de ses champs de pétrole. La Colombie, qui critique vivement les ventes d'armes françaises au Nicaragua, s'estime déjà impliquée dans le conflit centre-américain. Le président colombien Turbay a de nouveau offert une amnistie conditionnelle aux mouvements de guérilla, vendredi 19 février, alors qu'une vague d'attentats terroristes secouait Bogota.

La question de la participation de l'Argentine à la lutte antiguérilla au Salvador et au Guatemala est, d'autre part, publiquement posée avec l'annonce de la visite à Buenos-Aires du commandant en chef de l'armée salvadorienne.

Au Salvador, la junte a dénoncé, vendredi, un « plan de sabotage » des élections du 28 mars, et à Managua le gouvernement sandiniste se déclare prêt à coopérer avec les Etats-Unis pour mettre fin au trafic d'armes vers le Salvador.

La Colombie s'estime menacée

Les engagements du gouvernement français en Amérique centrale suscitent un coup de froid entre Paris et Bogota. Les dirigeants colombiens estiment que leur pays est directement menacé par l'aggravation de la tension dans une Amérique centrale qui est à leurs portes. Les initiatives françaises — déclaration conjointe avec le Mexique sur la représentativité des insurgés salvadoriens, ventes d'armes au Nicaragua sandiniste — sont donc jugées « *dangereuses* » et de nature à renforcer l'instabilité de la région.

La déclaration franco-mexicaine d'août 1981 avait déjà été particulièrement mal accueillie en Colombie, où les activités de guérilla, endémiques depuis un bon quart de siècle, connaissent une relance spectaculaire. Toute prise de position politique en faveur d'un mouvement insurrectionnel armé d'Amérique latine apparaît, vue de Bogota, comme un éventuel encouragement à une guérilla locale, agissante, multiple, et qui, semble-t-il, bénéficie depuis quelques mois d'une assistance extérieure plus résolue.

Plusieurs incidents récents et graves — arraisonnement sur la côte Pacifique d'un navire battant pavillon hondurien et chargé d'armes, capture d'un avion qui venait de Panama avec du matériel militaire pour les rebelles du Caqueta (1) — ont renforcé les dirigeants colombiens dans leur conviction que leur pays se trouvait déjà sur la « *ligne de front* ».

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 2.)

(1) Le nouveau département amazonien du Caqueta est une région de colonisation : 106 325 kilomètres carrés et 350 000 habitants ; capitale : Florencia.

Le projet de taxation des cumuls emploi-retraite divise le gouvernement

M. Mauroy devra décider dans quelques jours s'il convient de taxer — et de quelle façon — les revenus qu'un retraité tire d'un emploi. Sujet délicat qui divise le gouvernement. Certains ministres sont partisans de faire payer un impôt supplémentaire à chaque fois qu'un tel cumul se produit, cela au nom de la solidarité avec les chômeurs. D'autres font valoir, au contraire, qu'une telle mesure est à la fois excessive, inopportune et techniquement très difficilement applicable.

Les personnes âgées partant à la retraite seront-elles pénalisées fiscalement si elles reprennent un travail pour augmenter leurs revenus ? Ce débat agite les milieux gouvernementaux, les divise même assez profondément dans la mesure où la question posée soulève des problèmes graves, non seulement économiques et financiers, mais aussi moraux, psychologiques et sociologiques.

Une partie de l'équipe gouvernementale estime choquant, en période de chômage, de cumuler une retraite et les revenus tirés d'un emploi. Cette position a une incontestable logique : le cumul de deux revenus tirés l'un du retrait de la vie active, l'autre de l'exercice d'une activité apparaît contradictoire. D'autant plus contradictoire que les pouvoirs publics incitent — à grands frais — les personnes d'un certain âge à se retirer pour donner leur chance aux jeunes.

Cela étant posé, il est non moins vrai que beaucoup de personnes (40 % semble-t-il) n'auront que de faibles ressources si elles devaient se contenter de leur seule retraite. Ajoutons qu'à soixante ans un homme ou une femme sont encore jeunes, et qu'éprouver le besoin de travailler paraît plus que naturel. Convient-il alors de « pénaliser » fiscalement les revenus des retraités dès lors que ceux-ci continuent de travailler et en tirent des ressources ?

Ceux qui, au sein du gouvernement, sont effectivement partisans du paiement d'une cotisation n'admettent pas — ou pas *complètement — le mot de « sanction »*. Il s'agit pour eux d'instaurer une sorte d'impôt de solidarité. Celui-ci prendrait la forme d'une taxe super-progressive dont le taux pourrait monter extrêmement haut, dépassant largement, en tous les cas, le taux marginal de 60 % qui clôt l'actuel barème d'impôt sur le revenu. Cet impôt s'appliquerait — dans certains projets — dès que la pension dépasserait un seuil fixé très bas.

D'autres projets existent, moins draconiens que la création d'un barème additionnel : augmentation — en cas de cumul — d'un certain pourcentage de l'impôt dû, réduction de l'abattement de 20 % pour le calcul du revenu imposable, augmentation des cotisations sociales à la charge du travailleur encore en activité... M. Mauroy devra trancher, probablement dans les jours qui viennent. Peut-être M. Mitterrand interviendra-t-il là encore.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 14.)

POINT

Une fronde patronale ?

Certains des collaborateurs de M. Yvon Gattaz eux-mêmes ont été surpris par la brièveté et par la sécheresse de la déclaration qu'il a faite en sortant de l'Elysée le vendredi 19 février. Il y avait été reçu sur sa demande. Trois phrases, courtoises certes, ont suffi au président du C.N.P.F. pour résumer son entretien d'une heure avec le président de la République.

Qu'a dit M. Gattaz selon ce qu'il en a rapporté ?

L'ambiguïté des textes sur la diminution du temps de travail et l'allongement des congés a conduit à des affrontements sociaux et à « une certaine montée de la violence ». *Or celle-ci est* « difficile à réprimer et à contrôler : c'est un phénomème d'auto-accélération ». *D'autre part, l'aggravation des charges des entreprises atteint un niveau redoutable.* « Il reste au gouvernement à prendre des décisions... »

Il semble bien que ce soit la « base », pour employer un terme généralement utilisé pour d'autres classes sociales, qui ait poussé le patron des patrons à aller à nouveau frapper à la porte de l'Elysée. Une démarche solennelle, politique aussi si on la comprend bien. La réunion de l'assemblée permanente du C.N.P.F., mardi 16 février, a été particulièrement houleuse. Ses participants estimaient sans doute que M. Gattaz et les membres du bureau du C.N.P.F. font preuve sinon de faiblesse, du moins de trop de compréhension vis-à-vis du pouvoir.

Et ce qui vaut pour les patrons ayant pignon sur rue vaut aussi pour les « petits », seulement leur langage est plus direct. « Il est grand temps de redresser la situation et c'est à nous de le faire », *vient de déclarer, à Besançon, M. René Bernasconi, président des P.M.E. Et M. Gérard Deuil, président des P.M.I., dans une lettre à M. Mitterrand, écrit :* « Il devient inacceptabl.. de continuer à subir la pression du parti communiste par la C.G.T. interposée. Les arrêts de travail, les voies de faits [...] prolifèrent. Elles engendrent automatiquement un climat de violente opposition de la part du monde patronal... »

Ainsi, c'est bel et bien une sorte de fronde patronale qui paraît s'esquisser.

(Lire page 14 nos informations et, page 8, l'article de NICOLAS BEAU.)

La réforme de l'ENA

DES INSTITUTS D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES POUR DÉMOCRATISER ET DÉCENTRALISER LE RECRUTEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES

(Lire page 7 l'article d'ANDRÉ PASSERON.)

AU JOUR LE JOUR

DIPLOMATIE

L'indiscret Washington Post *a publié des propos tenus par le général Haig au cours de réunions au secrétariat d'Etat. Le chef de la diplomatie américaine ne mâche pas ses mots contre la* « couardise » *des Européens. Parlant de lord Carrington, son homologue britannique, il dénonce* « la duplicité de ce salaud ».

On peut, bien sûr, s'indigner de cette bordée d'injures qui porte un coup à la solidarité atlantique. Mais il vaut mieux se féliciter de ces révélations. Elles prouvent qu'il arrive aux diplomates de dire ce qu'ils pensent...

BRUNO FRAPPAT.

Les propriétaires de la vérité

par ANDRÉ FONTAINE

Avec la déchristianisation, c'est bien connu, on a perdu le sens de la faute. Du moins de sa faute à soi. Quand les choses ne tournent pas comme on l'aurait voulu, c'est toujours la faute aux autres. Les boucs émissaires se portent bien. De nos jours, notamment en politique, tout un chacun est infaillible. Au moins en ce qui concerne le présent et l'avenir, car pour ce qui est du passé, on veut bien confesser quelques erreurs. Mais le simple fait de les reconnaître suffit déjà à les *rendre* véniell*es, comme* le font remarquer avec pertinence Michel Heller et Alexsandr Nekrich dans leur *Utopie au pouvoir* (1).

La palme, en cette période de l'histoire, revient aux communistes. A ceux de l'Est comme à ceux qui président aux destinées du P.C.F. Si la Pologne est dans le malheur, c'est du fait de Solidarité, de la C.I.A., de la presse bourgeoise et, à la limite, des fautes de M. Gierek : non, certes, de l'entêtement du Kremlin et de ceux qui le servent à vouloir imposer à une nation de trente-cinq millions d'habitants un régime auquel elle n'a cessé depuis un quart de siècle de manifester son allergie. Si les pays du pacte de Varsovie ne parviennent pas à nourrir convenablement leurs populations, ce n'est pas parce que le système n'est pas bon, ou parce qu'ils ont englouti dans les armements une proportion aberrante de leurs ressources, c'est parce que l'Occident, non content de renflouer leur économie par ses crédits et de leur vendre les céréales, et la technologie qui leur font défaut, a l'incroyable audace de s'armer lui aussi. Si le parti communiste français ne cesse de perdre du terrain, ce n'est pas parce qu'il a suivi, depuis 1977, une ligne zigzagante ou parce qu'il manifeste à l'égard de l'U.R.S.S., depuis l'Afghanistan, une compréhension que la plupart des Français jugent abusive, c'est la faute aux médias qui se permettent de le critiquer.

Ce comportement, dans le cas des communistes, s'explique aisément. Convaincus de détenir la vérité avec un grand V, ils ne se laissent pas embarrasser par les vérités à minuscule. De Marx et de Lénine, dont on ne jurerait pas pourtant qu'ils constituent la lecture quotidienne de MM. Brejnev et Marchais, ils ont retenu quelques idées simples, pour ne pas dire simplistes, sur le sens de l'histoire et la propriété des moyens de production et d'échange. Tout le reste étant littérature, ils interprètent chaque événement, chaque comportement, à la lumière de ces critères. Et puis on leur a tellement répété que tout, chez l'ennemi de classe, était truqué qu'ils flairent le mensonge derrière toute parole venue du camp d'en face.

A ce jeu, ils sont sûrs de le trouver, y compris quand il n'est pas là. C'est la sagesse, certes, qui pousse à éviter de prendre des vessies pour des lanternes. Mais à vouloir trop prouver, on arrive parfois à prendre des lanternes pour des vessies. Aussi bien cette attitude ne date-t-elle pas d'hier. Heller et Nekrich, dans le livre déjà cité, montrent bien avec quelle brutalité les bolcheviks, dès les lendemains de la révolution d'Octobre, s'en sont pris à la réalité — c'est-à-dire à la résistance des hommes, vite assimilée au « sabotage » ou au « complot » — dès qu'elle faisait mine de s'écarter de leurs schémas.

(Lire la suite page 7.)

(1) Michel Heller et Alexsandr Nekrich, *l'Utopie au pouvoir - Histoire de l'U.R.S.S. de 1917 à nos jours* (Calmann-Lévy), voir le compte rendu de Bernard Féron dans *le Monde* du 5 février.

LE TRENTE-DEUXIÈME FESTIVAL DE BERLIN

Le cinéma comme prétexte

Le trente-deuxième Festival de Berlin a été inauguré le 12 février avec le film d'Henri Verneuil « Mille Milliards de dollars ». Outre des hommages à l'acteur américain James Stewart et au metteur en scène allemand Kurt (Curtis en Amérique) Bernhardt, outre le Forum du jeune cinéma, le Festival présente en compétition une vingtaine de films inédits, dont deux de la République démocratique allemande.

A Berlin-Ouest, îlot suspendu, iceberg à la dérive, lopin de terre, enjeu d'une absurde partie de cartes, sont venus de tous les coins du monde — Argentine, Australie, Brésil, République populaire de Chine, Indonésie, Sénégal, Etats-Unis — des hommes et des femmes, cinéastes, acteurs, producteurs, distributeurs, journalistes. Ils ont pris le cinéma, l'amour d'un art, ou celui d'une industrie, comme prétexte. Otages momentanés, leur présence, ils le savent bien, a d'abord pour fonction de faire croire que l'îlot a des fondations, que l'iceberg est retenu par une ancre, que la terre a gardé ses racines. De grandes sommes d'argent alimentent la batterie qui fait tourner la ville, balayée la nuit par l'étoile blanche et bleue du sigle Mercedes, gyroscope infatigable au sommet du plus haut building ; qui fait ouvrir le rideau sur l'écran, préformer l'image.

HERVÉ GUIBERT.

(Lire la suite page 11.)

M. PIERRE DESGRAUPES AU « GRAND JURY » R.T.L.-« LE MONDE »

M. Pierre Desgraupes, président d'Antenne 2, sera dimanche 21 février l'invité du « Grand Jury » de R.-T.-L. « le Monde », émission diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. M. Desgraupes répondra aux questions des journalistes de la station de radio et du quotidien.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

LE TÉMOIGNAGE D'UN ANTHROPOLOGUE

« Il est temps que les contribuables américains sachent à quoi servent leurs dollars au Salvador »

De notre correspondante

New-York. — Un jeune anthropologue américain, M. Philippe Bourgois, apporte un démenti cinglant à l'affirmation récente de M. Reagan selon laquelle *« le respect des droits de l'homme s'améliore au Salvador »*.

Agé de vingt-cinq ans, M. Bourgois est diplômé de l'université Harvard et prépare un doctorat en anthropologie et économie agraire à l'université Stanford (Californie). Familier de l'Amérique centrale — il a fait des travaux sur Belize et le Nicaragua, — il avait décidé de rédiger sa thèse sur l'idéologie des paysans de la région. Parti en novembre 1981 pour le Honduras, il passa quelque temps dans l'un des camps de réfugiés salvadoriens proche de la frontière. Mais il n'y trouva guère que *« des vieux, des enfants ou des femmes, parce que beaucoup des jeunes se battent »*.

Il décida alors d'aller « sur le terrain », une zone frontalière de la province de Cabanas, où il pénétra de nuit, à pied, sans rencontrer personne. C'est une zone où le Front Farabundo Marti est périodiquement actif, mais où tout était calme depuis huit mois.

Arrivé le 8 novembre, M. Bourgois reste bouleversé par son expérience. Au matin du 10 novembre, avant l'aube, il était réveillé, dans sa hutte, par un petit garçon venu lui annoncer : *« Les soldats sont sur la frontière, et il faut se cacher. »* Ce que l'enfant voulait dire, c'est que les troupes honduriennes avaient pris position le long de la rivière qui marque la frontière, pour empêcher les paysans, qui allaient être pourchassés par l'armée salvadorienne, de se réfugier au Honduras. Un incident du même genre avait eu lieu au mois de mars, et l'attaque de l'armée salvadorienne avait été accompagnée du même mouvement de ses « alliés » du Honduras. *« Cette fois-ci*, fait remarquer M. Bourgois, *les Honduriens ont fait mouvement avant, ce qui prouve qu'ils avaient été prévenus par les Salvadoriens et que la collaboration des deux armées s'est accrue. »*

La « terre brûlée »

Quatorze jours d'enfer ont passé, pendant lesquels M. Bourgois a suivi les paysans dans leur fuite éperdue sous les bombes lancées par des Fouga-Magister (*« D'où viennent ces avions de fabrication française ? »*, demande M. Bourgois, qui soupçonne les Israéliens de les avoir fournis), et sous les rafales de mitrailleuses des hélicoptères Huey (fournis par les Etats-Unis). Après quatre jours de bombardement, l'infanterie salvadorienne a commencé à « ratisser » le terrain. M. Bourgois estime que les ordres sont de faire « la terre brûlée » pour se débarrasser à la fois de la guérilla et des paysans qui l'abritent.

M. Bourgois rappelle avec horreur comment il a « nourri » pendant plusieurs jours avec du jus d'orange une vieille femme dont la mâchoire inférieure avait été arrachée, comment il a maintenu, pour l'empêcher de bouger, un enfant de cinq ans auquel on ôtait sans anesthésie des éclats de schrapnells. L'enfant est mort le lendemain. On l'a « enterré » sous un buisson. *« Je m'en suis tiré*, dit M. Bourgois, *parce que je courais vite, j'étais jeune et je n'étais pas pieds nus, comme tant d'autres de mes compagnons. J'ai pensé, à un moment, que personne ne savait que j'étais au Salvador, et que, si on retrouvait un jour mon corps, on l'identifierait peut-être à cause de mes beaux Adidas presque neufs... »*

A propos de l'« idéologie » de ses compagnons de fuite, M. Bourgois dément qu'ils soient « communistes » ou « marxistes », mais ils lui ont appris que, il y a quatre ou cinq ans, des prêtres venaient prêcher, dans la région, une sorte de *« théologie de la libération »*, qui n'a pas tardé à provoquer des représailles de la part des paramilitaires. Lorsque ces prêtres « libéraux » et leurs partisans ont commencé à être assassinés, les paysans — pour la plupart analphabètes, mais très catholiques — ont embrassé les théories de leurs pasteurs.

M. Bourgois, dont le père est français, raconte aussi comment ses hôtes, qui connaissaient l'existence de la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, se sont montrés particulièrement chaleureux lorsqu'il leur a révélé qu'il possédait la double nationalité américaine et française.

D'autre part, les projets de réforme agraire n'ont été, selon M. Bourgois, qu'un moyen pour les envoyés du gouvernement de *« faire parler »* les gens de la région pour mieux éliminer, ensuite, les mauvais esprits.

Une « grande victoire »

« Lorsque, après des jours et des nuits de fuite, nous sommes retournés au village, poursuit M. Bourgois, *nous avons été accueillis par le cadavre nu d'une femme qui avait été, apparemment, arrosée d'acide. Les rues étaient jonchées de cadavres d'animaux, les maisons avaient été incendiées, et les champs paraissaient avoir été piétinés pour que rien n'y pousse pendant longtemps. »*

Un peu plus tard, alors qu'il était repassé au Honduras, M. Bourgois a appris que le général Garcia, le ministre de la défense du Salvador, avait annoncé une *« grande victoire »* de la brigade de mille hommes Atlacatl, commandée par le colonel Monterrosa et *« entraînée par les conseillers militaires américains »*. Le général Garcia a déclaré que deux cent cinquante guérilleros avaient été tués. Mais, pour M. Bourgois, *« la majorité des victimes ont été des vieillards, des infirmes, des femmes chargées d'enfants : ceux qui ne couraient pas assez vite ou qui ne se couchaient pas assez tôt pour échapper aux mortiers, aux bombes et aux grenades »*. Au total, cinquante tués, cinquante blessés et une centaine de disparus parmi les villageois.

« Il est temps que les contribuables américains apprennent à quoi servent leurs dollars », nous a-t-il dit en conclusion, avant de prendre l'avion pour Washington, où il doit témoigner devant la commission du Congrès pour les affaires interaméricaines.

N. B.

● *Le gouvernement nicaraguayen* a invité vendredi 19 février la Commission interaméricaine des droits de l'homme à visiter le pays, afin de constater que les droits des Indiens Miskitos sont respectés. La conférence épiscopale du Nicaragua avait affirmé jeudi que les droits de cette minorité étaient violés. Le coordonnateur de la junte sandiniste, M. Daniel Ortega, a formulé cette invitation lors de l'ouverture, à Managua, d'une réunion de la conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine dont les délégués ont également été invités à visiter les installations mises en place par le gouvernement pour les indigènes. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● M. ALFONSO VELASQUEZ PEREZ, doyen de la faculté des sciences économiques de l'université nationale du Guatemala, a été enlevé jeudi 18 février dans la capitale ainsi que son fils. M. Velasquez Perez devait devenir en mai recteur de cette université après l'assassinat, le 16 décembre dernier, du recteur Mario Dary. — *(A.F.P.)*

La Colombie s'estime menacée

(Suite de la première page.)

L'achat aux Etats-Unis par le Venezuela (avec lequel ils ont un sérieux différend frontalier dans le golfe de Maracaïbo) de plusieurs F-16 n'est évidemment pas, de leur point de vue, un élément *« rassurant »*.

Les ventes d'armes françaises au Nicaragua ont encore fait monter d'un cran l'agacement à Bogota. La Colombie voit d'un mauvais œil l'évolution jugée *« radicale »* du gouvernement de Managua. Le gouvernement libéral de M. Turbay a, certes, fermement rejeté l'hypothèse d'une intervention américaine, ou interaméricaine, contre le régime sandiniste, mais il a un contentieux sérieux avec Managua à propos des petites îles de San Andres, un des hauts lieux du tourisme international dans les Caraïbes, et que le Nicaragua revendique.

Des élections générales doivent avoir lieu le 14 mars en Colombie, considérées comme des « primaires » par les partis, avant l'élection présidentielle du 30 mai. La campagne très engagée ne contribue pas à détendre le climat. M. Lopez Michelsen, ancien président de la République et de nouveau candidat du parti libéral, a brutalement mis en cause la politique française ces jours derniers. En écho, le président Turbay a affirmé le 16 février que *« des mouvements et des gouvernements étrangers avaient intérêt à maintenir la violence en Colombie »*.

Une erreur flagrante

M. François Gutmann, secrétaire général du ministère français des relations extérieures, chargé d'exposer à Bogota les motivations de la France en Amérique centrale, a été accueilli plutôt fraîchement (*le Monde* du 13 février). Son entretien avec le ministre colombien des affaires étrangères, *M. Carlos Lemos*, a été qualifié de *« très franc »*, c'est-à-dire que les positions restent antagonistes. M. Gutmann a rappelé que la France souhaitait *« aider le Nicaragua à établir sa propre démocratie »*. Le ministre colombien continue de penser que les initiatives françaises sont *« malheureuses »* et que la reconnaissance de la guérilla salvadorienne comme force représentative est une *« erreur flagrante »*.

La violence n'est pas nouvelle en Colombie. Une véritable guerre civile entre libéraux et conservateurs a fait environ trois cent mille morts de 1948 à 1953, et cet épisode dramatique continue de marquer profondément la vie publique. Officiellement, la violence politique a fait près d'un millier de morts en 1981, guérilleros et soldats. Il faut y ajouter cent vingt-deux civils tués, selon les militaires, *« par des opposants au régime »*. Trafics d'armes, enlèvements, détournements d'avion, accrochages entre rebelles du M-19 (mouvement du 19 avril) (2) ou des FARC (forces armées révolutionnaires de Colombie, procommunistes) et soldats, règlements de comptes entre membres de la mafia de la drogue, assassinats commis par des escadrons de la mort surtout à Medellin : la violence, politique ou de simple banditisme, est en hausse depuis le début de l'année.

On compte déjà une vingtaine d'enlèvements de personnalités (les kidnappings quotidiens d'enfants pauvres pour quelques pesos dans les quartiers populaires de Bogota ne figurent pas dans les statistiques). Dernier cas cité : l'enlèvement, manqué, du fils du ministre de la santé, M. Jaramillo, dans le département de Tolima, l'un des plus « chauds » du pays. Une nouveauté : l'apparition d'une organisation clandestine appelée *« Mort aux ravisseurs »*, liée, croit-on, à la mafia de la drogue, qui aurait décidé d'éliminer physiquement les auteurs d'enlèvement et les militants du M-19.

Enfin, et c'est peut-être le plus inquiétant pour les autorités, le M-19, qui affectionnait jusqu'alors les actions spectaculaires mais relativement peu violentes dans les villes, maintient depuis quatre mois un foyer de guérilla rurale dans le Caqueta. Malgré l'envoi de milliers de soldats dans la région, les guérilleros n'ont pu être délogés. Tout indique en revanche que l'organisation (qui « recommande » à la population de voter le 30 mai pour son dirigeant national, M. Jaime Bateman) conserve ses réseaux urbains et dispose de très nombreuses complicités dans la capitale.

Paradoxe : pour la troisième fois en six mois, M. Turbay a, le 19 février, appelé les guérilleros à déposer les armes. En janvier, le gouvernement avait déjà invité la guérilla à participer aux élections de mars et de mai et à se *« mesurer aux partis politiques »* à la condition de *« laisser les couteaux au vestiaire »*. Critiqué de toutes parts à la fin de son mandat, M. Turbay a donc décrété une nouvelle amnistie malgré l'échec de sa première offre de pacification l'année dernière.

Ayant subi un autre échec grave en 1981 avec le rejet de sa réforme constitutionnelle, c'est un président Turbay, fatigué et un peu désabusé qui nous confiait récemment à Bogota sa certitude que la Colombie *« était déjà impliquée dans le conflit centraméricain »*. *« Je suis préoccupé*, disait-il, *parce que la guérilla dispose manifestement d'une aide extérieure. Nous avons localisé dans le Choco, près de la frontière avec l'Equateur, une troupe de quelque deux cents guérilleros qui avaient été entraînés à Cuba. Le gouvernement de La Havane a reconnu leur avoir donné une instruction militaire, mais il a nié les avoir armés et envoyés ici. Pourtant l'ancien ambassadeur de Cuba nous a dit que son pays acceptait la responsabilité du soutien à un mouvement de gauche révolutionnaire ; mieux même, que c'était son devoir. »* M. Turbay ajoutait : *« J'ai l'impression, j'ai même la conviction que l'Union soviétique ne risquerait pas une guerre mondiale pour Cuba, et moins encore évidemment pour le Nicaragua. J'ai récemment rencontré le vice-président américain Busch. Et j'ai aus teu le senti- Busch. Et j'ai aussi eu le sentiment que Washington était paralysé par son opinion publique, qu'il ne pouvait faire certaines choses en Amérique centrale. Mais j'ai compris aussi que les Etats-Unis ne pouvaient absolument pas perdre le Salvador. C'est comme si les Russes acceptaient de perdre l'Ukraine ou la Biélorussie. »*

MARCEL NIEDERGANG.

(2) Le M-19, Mouvement du 19 avril, est né d'une scission de gauche de l'ANAPO, alliance nationale populaire, formation populiste fondée par l'ancien dictateur Rojas Pinilla.

Etats-Unis

Des entraves au vote des Noirs subsistent dans les États du Sud

De notre correspondante

New-York. — Plusieurs milliers de manifestants sont arrivés, jeudi 18 février, à Montgomery (Alabama), terme d'un « pèlerinage » destiné à marquer le dix-septième anniversaire des sanglantes manifestations qui, en 1965, précédèrent la signature, par le président Johnson, de la loi condamnant les atteintes au droit de vote des Noirs.

Les manifestants, parmi lesquels figuraient le père et le fils du pasteur Martin Luther King, ainsi que plusieurs « anciens » des événements de 1965, étaient partis, le 7 février, de Selma, à 250 kilomètres de là, sous la conduite du pasteur Joseph Lowery, président de la Southern Christian Leadership Conference, l'une des principales organisations noires. Marchant le jour en scandant « *We Shall Overcome* », le chant des militants des droits civiques des années 60, et aussi « *Reagan, Reagan, he is no good, Send Him Back to Hollywood* » (« Reagan ne vaut rien, renvoyez-le à Hollywood »), et dormant la nuit dans des églises et des temples noirs, les manifestants ont incité les habitants des localités traversées à se faire inscrire sur les registres électoraux.

Les manifestants avaient deux objectifs : demander la reconduction et le renforcement de la loi sur le droit de vote qui arrive à expiration en août prochain, et exiger la libération de deux militantes noires, Maggie Bozeman et Julia Wilder, qui viennent d'être condamnées à quatre et cinq ans de prison par un jury blanc du comté de Pickens, pour avoir aidé « illégalement », en 1978, de vieux électeurs noirs à remplir leurs bulletins de vote par correspondance.

En 1965, trois manifestants, dont un séminariste de l'Eglise épiscopalienne et une femme de Detroit, avaient été tués et plusieurs blessés au cours d'affrontements avec la police et de « ratonnades » du Ku-Klux-Klan, près de Haynesville. Les quatre inculpés, dont trois membres du Klan, avaient été acquittés par des jurys blancs locaux. Les trois membres du Klan devaient, un peu plus tard, être condamnés par un tribunal fédéral. Un informateur du F.B.I., qui accompagnait les membres du Klan et était soupçonné d'avoir participé à un assassinat raciste, n'a jamais été poursuivi.

La reconduction de la loi sur le droit de vote prévue pour août fait l'objet de nombreuses pressions de la part des éléments les plus conservateurs du parti républicain. On dit M. Reagan très hésitant. L'American Civil Liberties Union (ACLU), l'une des principales organisations de lutte pour les droits civiques, vient de publier un volumineux rapport, qui prouve que la loi fait encore l'objet de nombreuses entorses, particulièrement dans les Etats du Sud, où vit 53 % de la population noire.

Depuis 1965, la situation s'est améliorée : alors que moins de 30 % des électeurs noirs étaient inscrits, en 1960, dans les Etats du Sud (contre 61 % des électeurs blancs), près de 70 % des électeurs noirs sont aujourd'hui portés sur les listes électorales. Le nombre des élus noirs dans ces mêmes Etats est passé de trois cents à deux mille quatre cents, dont cent dix-huit maires. Mais les inégalités restent criantes : en Georgie, par exemple, les 26 % de la population noire comptent moins de 4 % d'élus.

Divers « trucs »

L'Association pour les libertés civiques a découvert que, par le biais de réglementations locales tortueuses, de nombreux électeurs noirs sont toujours tenus à l'écart des urnes, et encore plus des listes électorales (1). Si les obligations de longue résidence et d'un certain niveau d'instruction sont désormais interdites par la loi, un certain nombre de « trucs » subsistent. Parmi les plus efficaces figurent : le refus de la « proportionnelle » dans les comtés dominés par un électoral blanc, l'« oubli » des législateurs locaux d'en référer, comme la loi les y oblige, à la Cour suprême chaque fois qu'ils veulent modifier un système électoral, l'organisation de référendums là où l'électorat est en majorité blanc. Dans certains comtés particulièrement pauvres, les urnes sont aux mains des prêteurs sur gages que leur clientèle noire ne veut pas prendre le risque d'indisposer, ou bien elles sont installées dans des quartiers purement « blancs », voire chez des particuliers dont les Noirs pauvres n'osent pas franchir le seuil. En Floride, nul ne peut briguer un mandat sans déposer une somme égale à 5 % du salaire annuel du poste mis aux voix.

L'Association pour les libertés civiques demande que la loi soit non seulement reconduite, mais rendue plus stricte, en donnant au ministre de la justice tous pouvoirs pour superviser toutes modifications des lois électorales locales et en allouant des dommages-intérêts aux victimes de manœuvres discriminatoires. Le moins qu'on puisse dire est que l'état d'esprit qui prévaut à Washington ne milite pas en cette faveur. L'un des effets les plus certains de l'instauration du « nouveau fédéralisme » cher à M. Reagan serait, en renforçant les pouvoirs locaux, de faciliter la discrimination électorale, ce qui équivaudrait à un retour à vingt ans en arrière.

NICOLE BERNHEIM.

(1) De très nombreuses fonctions locales peuvent être électives aux Etats-Unis, notamment celles de sheriff, de directeur de commission scolaire, de responsables de divers services publics.

Les « propos secrets » de M. Haig

Lord Carrington ? « Un salaud hypocrite. » *Les Anglais ?* « Ils mentent comme ils respirent. » *Les Européens en général ?* « Des couards. » *Les Saoudiens ?* « Des arrogants. » *Telles sont quelques-unes des très libres opinions exprimées devant une vingtaine de ses collaborateurs, ces derniers mois, par le secrétaire d'Etat américain, M. Haig. Malheureusement pour lui, il y avait parmi eux une « gorge profonde » (1) qui est allée tout répéter à... Bob Woodward, le journaliste-héros du Watergate, devenu chef de service au Washington Post.*

En fin de matinée, M. Haig a coutume de réunir les responsables des grandes directions du département d'Etat et les principaux membres de son cabinet. Il va de soi que les minutes de ces réunions ne sont pas publiques. Des notes de synthèse circulent cependant pour ceux qui étaient absents ou empêchés. Bob Woodward a-t-il eu accès à celles-ci directement ? Ou bien, comme il l'écrit (mais son premier devoir n'est-il pas de protéger sa source ?), a-t-il eu seulement un compte rendu verbal par un des familiers de ces séances ?

Voici quelques-unes des remarques « à usage interne » faites par le secrétaire d'Etat. Le 15 décembre, deux jours après la proclamation de l'état de guerre en Pologne : « Les Français sont les plus durs. Les Allemands sont schizophrènes. Les Britanniques sont très britanniques, c'est-à-dire jésuites. » *Le 4 janvier :* « Tout le monde *(au sein de l'administration Reagan)* s'est bien défoulé sur la Pologne, en montrant sa virilité par des recommandations vigoureuses... au président (...) Attention au sentiments ! Si nous avions suivi les conseils de certains, nous serions foutus. Nous devons rameuter les alliés, sinon les Européens se rangeront du côté des Russes. » *Le même jour, quelques heures avant de voir le chancelier ouest-allemand en visite à Washington :* « Nous devons être durs avec Schmidt. »

Sur le Proche-Orient, M. Haig assène également quelques rudes vérités. Il craint que l'Egypte de M. Moubarak ne change de politique, obligeant la diplomatie américaine à reconsidérer son attitude dans la région. « L'Egypte retournera dans le monde arabe et nous laissera comme seuls défenseurs d'Israël » — *une fois qu'elle aura récupéré le Sinaï en avril. C'est d'ailleurs pour sa duplicité supposée dans l'affaire de la Force multinationale de maintien de la paix au Sinaï que M. Carrington est sévèrement épinglé, comme on l'a vu plus haut. Les Français* « ne peuvent pas produire suffisamment d'armes pour satisfaire les Arabes. (...) Les Saoudiens ont une mentalité arrogante absolument dévastatrice. »

Le secrétaire d'Etat, défendant une thèse opposée à celle que l'on prête à M. Weinberger, le ministre de la défense, estime, en outre, que les difficultés actuelles, au Proche-Orient, viennent de ce qu'« on botte le cul d'Israël ». *Enfin, le 18 janvier, une phrase mystérieuse à propos de la Libye :* « C'est peut-être le moment de passer à la phase deux (...), le moment d'envisager un autre exercice. »

Les propos peu diplomatiques du secrétaire d'Etat ne devraient pas surprendre les chancelleries concernées. Le ton est vif assurément, mais on n'est pas naïf, à Londres par exemple, au point d'ignorer les sentiments de M. Haig. De façon toute « britannique », *le Foreign Office a fait savoir que les relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis étaient* « excellentes », *et que* « les relations entre MM. Haig et Carrington reflétaient cette excellence ».

Le secrétaire d'Etat n'a pas pu, et pour cause, démentir des « propos secrets » qui ne l'étaient plus. Il a préféré plaisanter. Ce qui est une façon de confirmer...

D. Dh.

(1) Gorge Profonde était le sobriquet que s'était donné lui-même l'informateur principal, resté anonyme, de Bob Woodward et de Carl Bernstein, dans l'affaire du Watergate (reprenant le titre d'un film pornographique célèbre aux Etats-Unis).

DES PRESSIONS AMÉRICAINES SUR LE P.S.

Les autorités américaines exercent des pressions sur les dirigeants socialistes français pour qu'ils modifient leur attitude d'ouverture envers certains pays et mouvements de libération d'Amérique latine.

Des interventions très pressantes ont eu lieu, apprend-on au parti socialiste alors qu'une délégation de cette formation, conduite par M. Hutzinger, secrétaire national adjoint, chargé des relations internationales, se trouve dans cette région.

On considère au P.S. que le report de la réunion du bureau de l'Internationale socialiste, qui devait se tenir à Caracas les 24 et 25 février, est intervenu *« à la suite de démarches de cet ordre »*.

La délégation socialiste française doit se rendre au Nicaragua, à Cuba, au Costa-Rica, au Venezuela et au Panama.

A l'issue de sa visite à Mexico

M. MICHEL ROCARD PRÉCONISE DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE

Mexico *(A.F.P.)*. — Le ministre français du plan et du développement, M. Michel Rocard, a plaidé vendredi 19 février à Mexico, devant le président mexicain Lopez Portillo, en faveur de la poursuite de la coopération entre la France et le Mexique au sujet du Salvador, dans la ligne du communiqué commun d'août 1981.

Dans ce document, les deux gouvernements avaient reconnu la représentativité politique des organisations d'opposition au gouvernement salvadorien et s'étaient prononcés pour une solution négociée les prenant en considération.

M. Rocard s'est aussi entretenu avec M. Lopez Portillo de l'évolution des accords souscrits en octobre. Le ministre français a souligné *« la grande confiance qui règne entre la France et le Mexique »* qui devrait permettre *« la création de nouvelles formes de coopération économique bilatérale »*.

Il a déclaré que la France était intéressée par un accroissement de ses importations de pétrole en provenance du Mexique afin *« de diminuer sa dépendance vis-à-vis du Proche-Orient »*.

PROCHE-ORIENT

EN VISITE DANS LES ÉMIRATS

M. Cheysson déclare : « Un État palestinien doit être créé dans les territoires occupés »

Arrivé vendredi soir 19 février à Abou-Dhabi, M. Claude Cheysson commence ce samedi une série d'entretiens avec les dirigeants des Emirats arabes unis, *avant de se rendre en Irak dimanche*. Dans une déclaration diffusée par l'agence de presse des Emirats quelques heures avant son arrivée, le ministre des relations extérieures est revenu sur la question de la localisation d'un futur Etat palestinien indépendant, question qui avait fait l'objet de controverses avec la Jordanie à la suite d'une déclaration de M. Mitterrand (*le Monde* du 20 février).

Pour M. Cheysson, « *un Etat palestinien doit être créé dans les territoires occupés qui doivent être évacués conformément à la résolution 242* (du Conseil de sécurité de l'ONU) *à laquelle nous souscrivons* ». « *Peut-on imaginer que l'O.L.P. ou les pays arabes puissent accepter un Etat qui ne serait pas situé là d'où viennent les Palestiniens, c'est-à-dire dans les territoires occupés ?* a-t-il ajouté. *Il est évident que cet Etat sera centré sur les territoires occupés et qu'il aura des rapports particuliers avec un grand nombre d'Etats arabes, dont la Jordanie.* »

Interrogé sur le refus de Paris de voter des sanctions contre Israël après l'annexion du Golan, M. Cheysson a dit : « *Je sais que les Israéliens se comportent d'une manière intolérable. Mais nous ne saurions casser toute relation avec eux et leur imposer des sanctions, car la recherche de la paix doit prévaloir sur tout le reste.* »

Enfin, le ministre français s'est refusé à voir la question du Proche-Orient « *sous la forme d'un combat singulier entre tel ou tel responsable* », par exemple entre MM. Mitterrand et Begin. « *Si une perspective de paix apparaissait et que le peuple israélien était convaincu que son avenir était dans la paix, son représentant légitime ou bien changerait d'avis ou bien serait remplacé* », a-t-il dit. — *(A.F.P., Reuter.)*

Syrie

L'ARMÉE CONTINUE SES « OPÉRATIONS DE NETTOYAGE » DANS LA VILLE DE HAMA

L'armée syrienne a continué, vendredi 19 février, pour la dix-huitième journée consécutive, ses opérations contre quatre cents à cinq cents Frères musulmans encore retranchés à Hama, mais sur un rythme ralenti afin de limiter ses pertes.

Selon les informations recueillies par des voyageurs venant du nord de la Syrie, les derniers combattants intégristes sont équipés d'armes automatiques, de mortiers et de lance-roquettes et sont souvent revêtus d'uniformes militaires.

Les voyageurs qui ont traversé les faubourgs de Hama ont pu voir d'épaisses fumées s'élever au-dessus de la ville, mais n'ont pas entendu de tirs d'artillerie comme dans les jours précédents. Les combats paraissent désormais limités aux quartiers ouest, les plus anciens, et là où la ville est bordée par une falaise creusée de nombreuses grottes. Ces quartiers comptant environ vingt mille habitants De très nombreuses maisons auraient été détruites ou endommagées et les pertes seraient lourdes de part et d'autre.

Hama demeure isolée. Un impressionnant dispositif militaire entoure étroitement l'agglomération, l'effectif total des troupes engagées étant évalué entre douze mille et quinze mille hommes.

Il semble cependant qu'une petite partie de la population ait été autorisée à quitter la ville. Les voyageurs ayant circulé vendredi sur la route de Damas ont pu voir plusieurs dizaines de femmes, d'enfants et de vieillards, attendre des taxis ou des autobus les emmener avec leurs baluchons vers les villes d'Alep ou de Homs. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Nigéria

● M. ALHAJI BUKAR MANDARA, homme d'affaires du Nord-Est nigérian résidant à Lagos, a été arrêté le 6 février pour « *incitation à la mutinerie* » et son procès est en préparation, indique un communiqué de la présidence de la République publié dans la nuit du 18 au 19 février. Le communiqué ne donne pas d'autres détails, si ce n'est qu'un officier et « *quelques* » soldats sont impliqués dans l'affaire. Ce communiqué se veut une réponse à « *des rumeurs qui font état de l'arrestation et de la condamnation pour félonie d'officiers et de soldats* ». Le journal *Concord*, proche du parti au pouvoir, écrit que l'homme d'affaires aurait versé de grosses sommes d'argent à des militaires (un major et de nombreux soldats) pour renverser le régime civil et rétablir le pouvoir militaire. Le Nigéria a un gouvernement civil depuis le 1er octobre 1979. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● DEUX BATIMENTS DE LA MARINE DE GUERRE SUD-AFRICAINE, la frégate *Président-Kruger* et le navire de ravitaillement *Tafelberg*, sont entrés, jeudi 18 février, avant l'aube en collision dans l'océan Atlantique, au large du Cap. Treize des cent quatre-vingt-dix hommes qiu se trouvaient à bord de la frégate, qui a coulé, sont portés disparus, a annoncé, jeudi soir, le général Malan, ministre sud-africain de la défense. L'accident, qui s'est produit en pleine tempête, n'a pas fait de blessé à bord du *Tafelberg*. Le mauvais temps a considérablement gêné les opérations de secours. Plusieurs blessés ont été acheminés par hélicoptère sur un hôpital militaire du Cap. La perte du *Président - Kruger*, l'une des deux frégates de la marine sud-africaine, constitue un revers grave pour Pretoria. En effet, l'Afrique du Sud éprouve les plus grandes difficultés à renouveler, ou accroître, le nombre de ses unités navales en raison de l'embargo sur les livraisons d'armes décrété, en 1977, par les Nations unies. — *(A.F.P., Reuter.)*

● LE MAIRE DE SOWETO A PARIS. — Des sanctions internationales contre l'Afrique du Sud frapperaient surtout les Noirs et ne changeraient rien à la situation politique de ce pays, a déclaré vendredi 19 février, à Paris, M. David Thebehali, maire noir de Soweto, la cité satellite africaine de Johannesburg. « *Les sanctions sont une question majeure en Europe, au point que les gens croient que c'est ce que notre peuple veut* », a-t-il dit. « *Cependant, un boycottage n'apportera aucun changement en Afrique du Sud. C'est le contraire qui est vrai* », a ajouté M. Thebehali, pour qui c'est l'expansion économique qui entraînera une modification des structures. Le maire, qui effectue en Europe une tournée d'information sur la situation en Afrique du Sud, s'est attaché à dissiper la « *mauvaise publicité* » faite sur sa ville : « *Il n'y a pas de bidonvilles à Soweto* », a-t-il dit, précisant que la cité, où vivent un million cinq cent mille personnes, comptait trois cent cinquante écoles.

Zimbabwe

● VERS UN PROCES DE M. NKOMO. — La télévision du Zimbabwe a déclaré, vendredi 19 février, que M. Nkomo, dirigeant de la ZAPU-P.F., écarté du gouvernement par M. Mugabe, devrait répondre de sa « *trahison* » en raison de la « *découverte de caches d'armes* » sur des domaines appartenant à son parti et de ses « *manœuvres en sous-main pour obtenir l'appui de l'Afrique du Sud contre le gouvernement* ». M. Clément Muchachi, chargé des travaux publics et l'un des deux ministres de la ZAPU-P.F., a annoncé, vendredi 19 février, qu'il donnait sa démission par solidarité avec M. Nkomo. La ZAPU compte encore un ministre — M. Daniel Ngwenya, responsable des travaux publics, — et deux vice-ministres au gouvernement, qui n'ont pas encore fait connaître leurs intentions. Pour sa part, M. Mugabe a déclaré vendredi qu'« *aucune guerre civile ne menace le pays* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

Le témoignage d'un opposant iranien

II. — La répression quotidienne

Depuis la première manifestation de masse organisée par les Moudjahidin en octobre 1981, l'épreuve de force entre les hezbollahi (partisans de Dieu) qui soutiennent l'imam Khomeiny, et l'opposition iranienne, a pris les proportions d'une guerre civile. Le quadrillage de toutes les activités, une épuration sans pitié, notamment dans l'enseignement, et les appels du pouvoir n'ont pu venir à bout d'une résistance qui se traduit par de nombreux attentats (« le Monde » du 20 février).

Poète et écrivain originaire du Sud, visage familier aux geôliers du chah, il s'était installé à Téhéran après la chute de la monarchie. Il militait dans les rangs des organisations révolutionnaires. Depuis le début de l'absurde guerre avec l'Irak, il ne supportait pas de vivre loin de sa région natale. Mais aller à Ahwas et à Abadan représentait un grand risque : connu des hezbollahi (partisans de Dieu), il pouvait être arrêté à tout moment. Pourtant, il y était retourné à plusieurs reprises. Chaque fois, il avait regagné Téhéran plus bouleversé : tout ce qu'il avait vu n'était que ruines.

Selon lui, la répression, la famine, la maladie et la prostitution sévissent dans les camps de réfugiés. « *Les pasdaran (gardiens de la révolution) se disputent d'honneur de distribuer les colis de vivres, reçus en don. Souvent, ils en viennent aux mains devant les yeux étonnés des victimes de la guerre. J'ai vu ouvrir des colis une semaine plus tard : le pain qu'ils contenaient avait moisi. Or, les pasdaran ayant fermé les boulangeries de fortune créées et gérées par les sinistrés, il a bien fallu acheter ce qu'ils mettaient en vente.* »

Notre interlocuteur raconte que, chaque fois qu'il lisait un journal, il se voyait entouré d'un groupe et on lui posait la même question : « *Quand reviendra Olof Palme ?* » L'ancien premier ministre suédois, qui a effectué plusieurs missions au nom de l'ONU pour tenter de trouver une solution au conflit irano-irakien, était porteur de tous leurs espoirs.

Mais aujourd'hui, le pouvoir n'est pas seulement en conflit avec l'Irak : il a déclaré une guerre sans merci à tous ceux qu'il juge ses adversaires ou qui refusent de se plier à ses exigences. Ainsi au Kurdistan la lutte contre les autonomistes est surtout menée par les pasdaran, qui ne reculent devant aucun procédé, si atroce soit-il. Quand nous avons traversé la région, la vieille femme qui nous a hébergé une nuit nous en a donné un exemple parmi d'autres : « *Nous sommes le peuple le plus opprimé du monde*, disait-elle, accablée. *Personne ne parle de ce qui se passe ici.* » Les pasdaran avaient, peu auparavant, fait une descente dans la maison voisine où venait de naître un enfant. « *L'un d'eux fait mine de jouer avec lui. Il approche le canon de son fusil de la bouche du bébé qui, instinctivement, s'est mis à téter. Le pasdar a appuyé sur la détente...* »

Voici, en revanche, un épisode qui relève plutôt de la tracasserie mais illustre le style de l'intimidation quotidienne : des pasdaran arrêtent un professeur de lycée et l'emmènent au comité révolutionnaire du quartier. En chemin, ils s'arrêtent devant une maison. « *Allons embêter un peu le colonel.* » Deux des hommes reviennent, hilares, une demi-heure plus tard et racontent à leur camarade resté au volant, devant le témoin qui nous a rapporté l'anecdote : « *Il faisait une drôle de tête. Il voulait savoir ce que nous voulions... Nous avons tout fouillé ; il nous suivait inquiet, tout en plaidant son innocence. Nous avons trouvé quelques légumes, un peu de beurre et deux poulets dans le réfrigérateur. Je lui ai dit qu'il faisait du marché noir. Je lui ai fait un discours sur les contre-révolutionnaires qui organisent la disette. J'ai même cité l'imam. Tu aurais dû voir comme il tremblait et pleurait en expliquant qu'il avait acheté les deux poulets chez l'épicier sans se douter qu'il rejoignait ainsi les rangs de la contre-révolution... qu'il avait une femme et des enfants, qu'il nous priait de lui pardonner ses fautes... Nous avons pris un de ses poulets et nous sommes partis. Le pauvre s'est senti bien soulagé.* »

L'assassinat du poète Saïd Soltanpour

Aucun journal en Iran, ni à l'étranger, n'a raconté l'assassinat du poète Saïd Soltanpour. Homme de théâtre, militant révolutionnaire, membre du comité exécutif de l'Association des écrivains iraniens, il était considéré comme une des grandes figures de la littérature moderne. Professeur de lycée, ayant passé de nombreuses années dans les geôles du chah, il avait été à nouveau « épuré » et mis à la retraite d'office en septembre 1980 ; il vivait avec sa vieille mère, elle aussi enseignante à la retraite.

Il devait se marier un jeudi du printemps 1981, le 16 avril. Mariage sans faste, dans une de ces maisons bâties à la hâte et en série dans la banlieue de Téhéran. Tout se déroule normalement ; quelques invités, beaucoup de gosses, la vieille mère est heureuse : les années de prison de Saïd sont maintenant bien loin. Au milieu des chants et du brouhaha, un homme se présente et demande qu'on lui désigne Saïd. Il le saisit par la manche et tente de l'entraîner. Saïd résiste. L'homme sort un revolver pour obliger le poète à le suivre. Il exhibe un mandat d'arrêt émis par le comité central contre « *Saïd et ses compagnons* » pour « *trafic illicite de devises* ». D'autres « *comitetchi* » (membres des comités) surviennent armés de fusils et de mitraillettes. Cédant aux instances de la famille ils accordent au « coupable » un délai de trois heures. La cérémonie se poursuit dans l'angoisse. Les hommes armés se montrent de plus en plus impatients. La maison est encerclée et des pasdaran armés occupent les toits des immeubles voisins. Nouveaux pourparlers : le ton monte et quelques coups de fusil sont tirés en l'air. Saïd accepte enfin de partir mais à pied, accompagné de sa femme. Main dans la main, dans la nuit, les nouveaux époux commencent leur étrange marche nuptiale suivis par les invités. Les « comitetchi » tentent de leur barrer la route. Nouveaux coups de fusils. Tout le quartier est dans la rue. Les « comitetchi » forcent alors le couple, à coups de poing et de crosse, à monter dans leur voiture.

Le lendemain matin, la nouvelle de l'arrestation se répand dans la ville, mais la presse n'en souffle pas mot. La famille et l'Association des écrivains entament les démarches habituelles et les poursuivent inlassablement. Aucune réaction officielle si ce n'est l'indignation étonnée de M. Rafsandjani, président de la Chambre des députés devant l'afflux de lettres et de télégrammes envoyés de tous les coins du monde « *au sujet d'un poète obscur* ».

Après quelques semaines, Saïd est enfin autorisé à recevoir des visites. Sa mère peut lui apporter des vêtements et des médicaments. Lui-même réussit à faire parvenir un message : « *Après près de deux mois de détention, « ils » viennent seulement de rédiger un nouveau mandat d'arrêt, le premier n'étant qu'un faux, émis par on ne sait qui. Donc, plus de trafic de devises, mais appartenance à l'organisation des Fedayin du peuple minoritaires.* » Saïd demandait à l'Association de déposer plainte, en son nom, pour « séquestration, violation de domicile, etc. »

Elle allait le faire lorsque l'attentat perpétré le 28 juin contre le siège du Parti de la République islamique entraîna la mort de Behechti et de plus de cent trente autres dignitaires du régime. Le lundi suivant, la B.B.C. annonçait dans ses émissions en persan l'exécution d'une quarantaine d'opposants dont Saïd Soltanpour. Sa mère dormait encore quand son autre fils, prévenu par des amis, alla à la morgue chercher le corps du poète assassiné. Il gisait au milieu des compagnons avec lesquels il avait passé ses dernières heures : lycéens, étudiants, ouvriers, militants des Moudjahidin. Age moyen : quinze à seize ans.

Des trouvailles atroces

Le régime imagine des raffinements dans l'atroce dignes d'un musée des horreurs. Au début, on organisait dans les prisons des « *cérémonies* » d'exécution à blanc, avant la mise à mort. Ainsi, Saïd et ses compagnons ont-ils dû attendre toute une nuit attachés au poteau d'exécution sur le champ de tir. Autre innovation : couvrir le condamné du drapeau américain en signe de haute trahison. Enfin, dernière en date des trouvailles : les prisonniers repentis, pour preuve de leur bonne foi, doivent exécuter leurs amis, condamnés au cours de « *procès-minute* », par une « justice » qui ignore tout des droits des détenus et de la défense.

Les corps des suppliciés portent des mutilations incroyables : œil arraché, oreilles coupées, jambes et bras fracturés, brûlures sur la poitrine, etc. Les exécutions « *discrètes* » sont de plus en plus nombreuses depuis quelques semaines. On n'annonce plus le nom des fusillés, et des rumeurs incontrôlables circulent sur tel ou tel prisonnier. Les disparitions se multiplient comme en font foi les avis de recherche publiés dans les quotidiens de Téhéran : chaque jour, une dizaine de ces textes, tous semblables, demandent des nouvelles de celui ou de celle qui « *n'est pas rentré à la maison* » depuis une date qui, curieusement, est celle de la dernière manifestation. D'après leurs photos, la plupart des disparus semblent avoir entre vingt et vingt-cinq ans.

Les prisons sont plus que surpeuplées : Evin, au nord de Téhéran, conçue pour héberger mille deux cents prisonniers, en contient maintenant près de dix mille. Un témoin nous a dit avoir passé *dans une cellule prévue pour* onze et dont les soixante-dix occupants dormaient deux heures, à tour de rôle, les uns se tenant debout pour que les autres puissent s'allonger. Seule nourriture : un morceau de pain. Encore étaient-ils des privilégiés : d'autres étaient parqués dans les couloirs, les yeux bandés. Un « *suspect* » arrêté au cours d'une « *descente* » a passé plus de dix jours ainsi avant que quelqu'un daigne lui demander son identité.

Au moment de son arrestation, Saïd Soltanpour avait eu un pressentiment : « *Notre mariage*, avait-il dit, *ce sont les noces de sang de Lorca.* » Le nom de la victime des fascistes lui venait naturellement à l'esprit dans l'Iran de Khomeiny.

L'assassinat de Saïd et de ses compagnons a ouvert un nouveau chapitre dans la répression. Depuis, tous les records de sauvagerie ont été battus : exécutions de femmes enceintes, d'enfants de moins de quinze ans, de vieillards de plus de soixante-cinq ans, tortures sadiques de prisonniers, viols de jeunes filles.

Pourtant, la résistance continue, ainsi qu'en témoigne cet extrait de lettre d'un prisonnier d'Evin : « *Camarades, je vous décris brièvement la situation. Ce sont les exécutions collectives qui constituent le seul fait palpable ici. Nous nous y sommes habitués. Chaque jour, on prend parmi nous quelques-uns des combattants pour les conduire devant le peloton d'exécution. Nous entonnons un chant et nous attendons le départ du groupe suivant. Les combattants font leurs adieux gaiement en souriant, comme s'ils partaient pour une fête. « Nous sommes plus forts que la mort », c'est ce que tout le monde se répète. Ici, la mort n'a pas de sens. On plaisante à son propos. Même les prisonniers de droit commun s'y sont habitués.* »

Une répression aussi aveugle, loin de venir à bout de l'opposition, ne fait qu'aggraver l'isolement du régime, isolement parvenu à un point tel que le 7 janvier dernier, l'ayatollah Montazeri lui-même, considéré comme le successeur de Khomeiny, déclarait, à l'occasion de la Semaine de l'unité : « *Les frères bien intentionnés agissent sous l'influence de climats mensongers et d'instigations mystérieuses* » (sic). Il ajoutait qu'ils contribuaient ainsi « *à l'aggravation du climat de suspicion et de méfiance dans le peuple et à l'isolement des éléments engagés. Par leurs agissements illégaux et inconsidérés, ils nuisent au prestige de la révolution islamique, alors qu'aujourd'hui notre société a un grand besoin de sécurité.* » Dénonçant « *la violence et l'esprit de vengeance qui dominent les tribunaux révolutionnaires* », il concluait en constatant : « *La réaction et l'absurde menacent la révolution de l'intérieur...* »

Quel *mot choisir pour qualifier* la situation qui règne dans mon pays ? Guerre civile ? Répression classique ? Phase d'un « processus révolutionnaire » ? Répondre à cette question exigerait de répondre préalablement à beaucoup d'autres et, notamment, à celle concernant la nature du régime. *Ne s'agit-il pas plutôt* d'une contre-révolution menée autour d'un guide isolé et malade, au nom d'Allah, par une clique cléricale ? Le peuple, loin de la conduire, en est la victime.

● *Un journaliste yougoslave*, qui s'est récemment rendu en Iran, a affirmé, vendredi 19 février, que plusieurs opposants de gauche au régime avaient été exécutés dans un stade devant des milliers de spectateurs. Selon cette information, reprise dans le quotidien *Politika*, l'exécution a eu lieu à la fin de l'année dernière dans une ville du nord de l'Iran, dont le nom n'est pas révélé. Tous les condamnés appartenaient aux moudjahidin Khalq et avaient été faits prisonniers par les gardiens de la révolution. Les spectateurs chantaient « *Allah est grand* » et « *Mort aux traîtres* ». — *(A.P.)*

● *Au Liban-Nord, la situation s'est brusquement détériorée* le vendredi 19 février après-midi. A Tripoli, à 90 kilomètres de Beyrouth, de violents accrochages à l'arme lourde et légère ont opposé diverses organisations armées locales et palestiniennes aux soldats syriens de la Force arabe de dissuasion (FAD). Ces accrochages interviennent moins de deux jours après des incidents semblables entre les mêmes antagonistes. Les combats avaient duré plus de cinq heures mais étaient demeurés limités et n'avaient pas fait de victimes. Un communiqué diffusé par la FAD avait annoncé que les troupes syriennes avaient réussi à rétablir le calme dans la ville. Les combats auraient repris à la suite de la chute de deux obus sur Bab Tebbaneh, quartier populaire et commerçant de la ville, qui ont blessé une *femme âgée. Aussitôt des éléments* armés de la « Résistance populaire » (milices locales soutenues par diverses organisations palestiniennes) se sont répandus dans les rues alors que les boutiques et les commerces fermaient précipitamment. — *(A.F.P.)*

DANS UNE CONFÉRENCE DE PRESSE A PARIS

Le mouvement de résistance Komala dénonce la « répression barbare » au Kurdistan

« *Jamais le régime réactionnaire et antipopulaire instauré en Iran voici trois ans ne parviendra à triompher du peuple kurde* », a déclaré, vendredi 19 février, lors d'une conférence de presse réunie à Paris sous l'égide du Comité international contre la répression et du mouvement Droits socialistes de l'homme, M. Djaffar Chafii, membre du bureau exécutif du comité central du Komala, organisation de tendance marxiste du Kurdistan iranien. « *Je suis ici*, a dit M. Chafii, *pour rompre le silence. Mais dénoncer les agissements de la République islamique n'est pas une tâche insurmontable, ses responsables eux-mêmes se démasquant chaque jour un peu plus par les actes de barbarie et leur attitude inhumaine.* »

M. Chafii devait ensuite faire état de nombreux succès remportés par les peshmergas (combattants kurdes) dans leur résistance aux forces gouvernementales, très souvent contraintes, selon lui, notamment depuis le début de cette année, « *d'abandonner des positions stratégiques de premier plan en laissant sur le terrain de nombreux morts et d'importantes quantités d'armes lourdes et légères et même des canons et des mortiers ainsi que des munitions* », dont la récupération assure, pour l'essentiel, l'armement des maquisards, soit pour mener d'incessantes opérations de harcèlement, de multiples coups de main, soit encore pour tenir un siège.

Désormais, a indiqué M. Chafii, la population entière participe activement à la lutte, principalement en assurant le ravitaillement de ceux qui combattent, actions que les habitants paient souvent de leur vie, les soldats gouvernementaux n'hésitant pas à ouvrir le feu sur les civils au moindre prétexte ou à exercer des représailles, au lendemain d'une défaite, contre des villages entiers qui sont rasés et dont la population est massacrée sans distinction d'âge ni de sexe.

M. Chafii a fait état de la récente exécution à Gourgan, ville d'une province proche de l'Azerbaïdjan, de quatre ou cinq jeunes filles trouvées en possession de tracts contre le régime. Les familles ont découvert, en procédant à la toilette funèbre des suppliciés, que celles-ci avaient, inscrit sur une cuisse, un message indiquant que, après avoir été torturées, elles avaient été violées à maintes reprises.

Répondant de façon assez évasive aux questions sur la nature des liens que le Komala entretient — ou pourrait entretenir — avec l'autre organisation résistante kurde, le P.D.K.I. (parti démocratique du Kurdistan d'Iran), M. Chafii a évoqué la « *rééducation politique* » à laquelle sont soumis les prisonniers capturés par les guérilleros du Komala, indiquant que « *la peine capitale était fréquemment appliquée* » à certains d'entre eux.

Pour finir, M. Chafii a dénoncé le Conseil national de la résistance (C.N.R.) présidé à Auvers-sur-Oise par M. Massoud Radjavi, chef des Moudjahidin. « *Le programme du C.N.R.*, a-t-il dit, *n'est pas celui de la révolution sociale que nous souhaitons ; les attentats qu'il prône ne suffiront jamais à abattre un régime que seule une lutte armée généralisée peut jeter à bas ; enfin, il ne saurait être question pour nous de siéger aux côtés de M. Bani Sadr, l'homme de la répression au Kurdistan, celui qui, lorsqu'il était commandant suprême des forces armées, a fait tirer quatorze mille obus de mortiers en vingt-quatre jours sur la ville de Sanandaj* ».

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

EUROPE

Espagne

LE PROCÈS DES PUTSCHISTES DU 23 FÉVRIER 1981

Les accusés se rejettent mutuellement les responsabilités

Madrid. — Le procès des trente-trois putschistes du 23 février 1981 a commencé vendredi 19 février à Madrid avec d'exceptionnelles mesures de sécurité. Le siège du service cartographique de l'armée, à une dizaine de kilomètres de la capitale, où se déroulent les séances, a été transformé en un véritable camp retranché. Le président du conseil suprême de justice militaire, le lieutenant-général Luis Alvarez a ouvert la séance : les dix-sept juges sont en uniforme tout comme les accusés qui arborent leurs médailles. Le seul civil impliqué, M. Juan Garcia Carre, hospitalisé pour une affection cardiaque, n'est pas présent.

Le rapporteur, le lieutenant-général Valenciano a d'abord rappelé les faits reprochés aux accusés, parmi lesquels figurent le lieutenant-général Milans del Bosch, qualifié de «chef suprême» de l'opération, qui a déclaré l'état d'urgence dans la région militaire de Valence qu'il commandait et déployé les chars dans les rues de la ville ; le général Armada, ancien précepteur du roi, qui aurait préparé toute l'opération avec Milans del Bosch et cherché à obtenir la formation d'un gouvernement présidé par lui-même ; et le lieutenant-colonel Tejero, qui a dirigé l'occupation du Congrès des députés avec quelque trois cents gardes civils.

Le rapporteur a précisé les peines demandées par le procureur : trente ans de réclusion pour les trois principaux accusés, de un à vingt ans de prison pour les autres. Les avocats de la défense, eux, demandent tous l'absolution pure et simple. Le procureur, le général José Manuel Claver, a demandé ensuite, ainsi que la loi l'y autorise, à lire les déclarations faites à l'instruction par les accusés et les principaux témoins.

La lecture des dépositions du lieutenant général Milans del

De notre correspondant

Bosch et du général Armada montre une contradiction totale entre les deux hommes (qui d'ailleurs refusent de se parler depuis les faits). Le premier reconnaît avoir participé à l'opération depuis le début, mais en contact permanent avec le second qui lui aurait garanti à tout moment que le roi était au courant de leur projet. Le lieutenant général Milans del Bosch décrit dans le détail ses trois rencontres avec l'ancien précepteur du roi, d'accord avec lui pour *« redresser la situation politique »*, une idée que, selon le général Armada, le monarque trouve *« très positive »*.

Milans del Bosch reconnaît, d'autre part, qu'il était au courant du projet d'occupation du Congrès, mais *« pas dans les détails »*. D'ailleurs, affirme-t-il, il y était plutôt opposé : il fallait la retarder, chercher à parvenir au même résultat par une autre voie. Mais il n'était plus possible d'arrêter le lieutenant-colonel Tejero.

Le général Armada nie tout en bloc : il n'a jamais participé à la préparation de l'opération Tejero, qu'il affirme ne pas avoir rencontré avant le 23 février. Il n'a jamais parlé à personne, jusqu'à cette date, de la nécessité de former un gouvernement qu'il présiderait. Il n'a pas rapporté le propos du roi. Il reconnaît qu'il s'est bien réuni le 10 janvier avec le lieutenant général Milans del Bosch, mais *« rien n'a été dit qui puisse être en rapport avec une action violente »*. D'ailleurs, précise-t-il, il a toujours été en faveur de solutions politiques. Il est bien allé au Congrès dans la nuit du 23 février pour proposer à Tejero une *« issue constitutionnelle »* à la crise. Laquelle ? Il n'est guère précis. Un gouvernement sous sa direction ? Rien ne pouvait être proposé, se contente-t-il de répondre, qui ne vint des députés eux-mêmes.

La lecture des déclarations des autres témoins et de leurs confrontations avec le général Armada, qui a occupé tout l'après-midi, s'est révélée accablante pour ce dernier. Il n'en est pas un qui ne décrive à profusion la participation au complot de l'ancien précepteur du roi. Le lieutenant général Pedro Mas, aide de camp de Milans del Bosch, décrit, par exemple, une réunion entre Armada et Tejero à laquelle il a lui-même participé. Le colonel Diego Ibanez fait état de son rôle d'intermédiaire entre Milans del Bosch et Armada dans la préparation du complot. Le lieutenant-colonel Tejero décrit Armada comme *« le chef de l'opération »* et précise que c'est de lui qu'il a reçu l'ordre de réaliser le 23 février l'occupation du Congrès.

Le chef d'état-major de l'armée, le général Gaberas, et le secrétaire général de la maison royale, le général Sabino Fernandez, font tous deux état des déclarations d'Armada dans la nuit du 23 février, exagérant la gravité de la situation (il affirmait à tort que plusieurs régions militaires s'étaient soulevées) afin de faire apparaître sa solution comme l'unique issue possible.

Au soir du premier jour du procès, la stratégie des accusés semble claire : tous invoqueront *« l'obéissance à leurs supérieurs »* pour justifier leur participation à une opération qui, le général Armada l'avait certifié, comptait avec l'aval du roi. Il est peu probable, cependant, que le spectacle de ces officiers refusant d'endosser la responsabilité d'une rébellion militaire à laquelle ils ont tous participé et se renvoyant mutuellement la balle contribue à rehausser leur prestige au sein de l'opinion.

THIERRY MALINIAK.

U.R.S.S.

LE CINÉASTE SERGE PARADJANOV A ÉTÉ DE NOUVEAU ARRÊTÉ

Le cinéaste Serge Paradjanov a été arrêté il y a une dizaine de jours à Tbilissi, apprend-on de bonne source. On lui reprocherait d'*« avoir reçu chez lui des gens qu'il n'aurait pas dû recevoir »*, ajoute-t-on sans pouvoir donner d'autre précision.

Depuis 1978, il vit dans la capitale géorgienne sans pouvoir exercer son métier depuis qu'il a purgé cinq ans de prison pour divers méfaits imaginaires tels que *« incitation au suicide »*, *« vol de tableaux »* et *« trafic de devises »* assortis du *« délit d'homosexualité »* punissable en U.R.S.S.

[Pourquoi s'acharne-t-on sur l'auteur des *Chevaux de feu* et de *Sayat-Nova* (Couleur de la grenade) ? Est-ce parce que ce dernier film, sorti depuis le 27 janvier sur les écrans parisiens avec l'accord des autorités soviétiques (qui en interdisent la projection en U.R.S.S.), remporte un grand succès ?]

● *Arrivée à Paris de la famille Torrent.* L'astronome soviétique Mme Inna Lavrova, qui avait fait la grève de la faim pour obtenir le droit d'épouser un ingénieur français, M. Guy Torrent, est arrivée à Paris le vendredi 19 février avec ses filles Macha et Katia. Son mari est arrivé par un vol ultérieur, les autorités de l'aéroport s'étant livrées à des tracasseries pour lui faire manquer le premier avion. Une autre Soviétique, Mme Olga Bondiou, jeune couturière qui avait épousé en 1978 un tapissier français, est arrivée en même temps que Mme Torrent. Mme Bondiou avait été condamnée en 1979 à quatre ans de camp de travail.

● *L'accident du métro de Moscou a fait trente morts* affirme, dans le journal ouest-allemand *Bildzeitung*, le journaliste soviétique Victor Louis, connu pour ses attaches avec le pouvoir (*le Monde* du 20 juin)

Pologne

Les autorités lancent une nouvelle mise en garde à l'opposition

Le gouvernement polonais a lancé une nouvelle mise en garde à l'opposition. Son porte-parole, M. Urban, a accusé dans *Zycie Warszawy* : *« ce qui reste d'activistes »* d'appeler ouvertement à de *« sérieux affrontements armés »* avec le slogan *« L'hiver est à vous, mais le printemps nous appartient ! »*.

« C'est le cri de guerre de ceux qui sont prêts à assassiner la Pologne, donnant ainsi aux Etats-Unis un prétexte pour s'embarquer dans une épreuve de force à l'échelle mondiale. L'instauration de l'état de guerre a permis de mettre le diable en bouteille. En l'ouvrant, on permettrait au diable de s'échapper, mais en l'y laissant prisonnier, on risque l'explosion : tel est le dilemme de la politique intérieure polonaise », a ajouté M. Urban.

« Si le slogan le printemps sera à nous est appliqué de quelque façon *que ce soit, le bouchon devra être enfoncé plus profondément et plus fermement. Si le désordre et les conflits intérieurs apparaissent en Pologne, la ligne politique sera déterminée en conséquence »*, a-t-il dit.

D'autre part, affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une campagne contre l'Eglise, M. Urban a annoncé aux journalistes occidentaux qu'un prêtre catholique de la région de Koszalin (le nord du pays) était jugé pour insulte envers l'Etat et le général Jaruzelski.

Un voyage du pape ?

Le primat de Pologne, Mgr Glemp, a lancé aux Polonais un appel à l'« entraide mutuelle » pour faire face aux difficultés de la vie, dans sa première homélie depuis son séjour au Vatican, vendredi soir 19 février, au cours d'une messe en plein air devant l'église Saint-Antoine-de-Padoue des franciscains réformateurs à Varsovie. Devant quelque trois mille personnes, le primat a dit, passant sous silence les problèmes politiques : *« L'économie s'effondre, la production faiblit, les prix montent et les familles deviennent de plus en plus pauvres. Il fait noir dans ce tunnel, dont on ne voit pas le bout. Les perspectives manquent. Mais nous savons être patients, et il faut l'être pour survivre. »*

« De la même façon que nous aidons les internés, a poursuivi Mgr Glemp, *il faut aider ceux qui n'ont plus de travail et qui cherchent une occupation. Nous sommes en mesure de créer un fonds à leur intention et de leur montrer la voie. Mais nous devons agir dans l'unité. L'Eglise désire agir dans ce sens et voit des possibilités de développement dans le petit artisanat. »*

Dans l'avion qui le ramenait vendredi de Libreville à Rome, le pape a dit aux journalistes qu'il se rendrait *« certainement »* une nouvelle fois en Pologne. Comme on lui demandait si ce serait en août, il a répondu : *« A cette époque-là ou à une autre, je ne sais pas. Je le souhaite et j'espère que la Sainte Vierge m'aidera. »*

En réponse à une autre question, à propos de l'état de siège, il a dit : *« L'état de siège est en place depuis décembre. Notre Dame de Jasna Gora* (la Vierge Noire de Czestchowa) *depuis six cents ans. »*

Les voyages à l'étranger ?

Interrogé pour savoir s'il avait reçu des informations récentes de Pologne, il a répondu : *« Oui, des informations très graves. Nous sommes à un moment et dans une situation très graves. »* Jean-Paul II a cependant ajouté que ses consultations au Vatican avec Mgr Glemp lui avaient donné des motifs d'optimisme.

Les autorités polonaises ont, d'autre part, décidé de faciliter les visites de voyageurs polonais à l'étranger à partir du 22 février, a annoncé, vendredi, l'agence PAP. Les Polonais désireux de se rendre dans un pays capitaliste pourront le faire désormais *« au-delà des cas d'urgence. Toute personne retraitée, handicapée ou tout simplement incapable de travailler pourra voyager à l'Ouest si elle y est invitée par sa famille ou par un ami »*, a affirmé le responsable de la délivrance des passeports au ministère de l'intérieur.

De même, les personnes désireuses de rendre visite à un membre de leur famille travaillant de manière officielle à l'étranger pourront le faire, à condition qu'un tel voyage soit envisagé dans le contrat signé par l'employeur.

D'autre part, les touristes venant d'un pays capitaliste pourront partir pour la Pologne *« en groupe organisé par une agence de voyage polonaise »*. La préférence sera cependant accordée aux personnes d'origine polonaise.



(Dessin de PLANTU.)

Enfin, quatre mineurs de Silésie, membres de Solidarité, ont été jugés par un tribunal militaire pour avoir organisé une grève dans la mine de Brzeszcze, grève dont on n'avait pas eu connaissance jusqu'à présent. Deux d'entre eux, MM. Jan Karpinski (condamné à quatre ans et demi de prison et à quatre ans de privation des droits civiques) et Miroslaw Szot (trois ans et demi de prison), étaient accusés d'avoir *« poursuivi une activité syndicale »* et dirigé la grève du 15 au 17 décembre dernier.

● *Pour l'hôpital d'enfants de Varsovie.* — L'association l'« APPEL », strictement apolitique, fondée en 1967 dans le but d'aider les enfants victimes de guerres, et qui a agi successivement au Vietnam, au Cambodge, en Amérique latine, en Afrique, etc., recherche des fonds pour aider l'hôpital d'enfants de Varsovie. Cet hôpital (quatre cents lits) manque en particulier de médicaments rares et de matériel médical. Dons et matériels seront livrés directement, sans intermédiaire civil ni militaire.

(*) L'APPEL, 89, rue de Flandre, 75019 Paris ; tél. : (1) 202-77-78. Président : Pierre Renard, inspecteur général honoraire de l'éducation. C.C.P. 12710-57 P Paris.

AFRIQUE

Tunisie

LA FIN DE LA VISITE DE M. MAUROY

La France participera pour 30 % à la Banque d'investissement commune aux deux pays et au Qatar

Tunis. — *« Cette rencontre a été utile pour créer une climat (...) et donner un nouveau sens à la coopération franco-tunisienne. (...) L'esprit de Cancun doit présider à ce que nous allons faire ensemble. Nous sommes décidés à nous battre sur un même front pour un nouvel ordre international »*. C'est en ces termes que M. Mauroy a résumé le bilan de sa visite officielle à Tunis, qui se termine ce samedi 20 février.

Cette coopération, que le premier ministre français souhaite *« exemplaire et privilégiée »*, a trouvé son illustration dans la décision *« politique »* qu'il a prise de confirmer la participation à la Banque d'investissement tuniso-qataro-française, sans poser le problème du déblocage des avoirs français retenus en Tunisie. La France participera donc pour 30 % (dont 25 % seraient assurés par le Crédit agricole) aux 100 millions de dollars du capital de cette institution, dont la création sera consacrée en mars à Qatar.

De nos envoyés spéciaux

Quant aux quelque 200 millions de francs d'avoirs retenus depuis l'indépendance, le calendrier de leur déblocage fera l'objet d'une nouvelle négociation entre les deux trésors.

M. Mauroy a insisté sur la volonté de la France de« *privilégier toutes les actions de développement »* entrant dans le cadre du VI° Plan tunisien 1982-1987. Outre cette banque tripartite, dont il veut faire un symbole à l'égal de l'accord franco-algérien sur le gaz, d'autre projets sont envisagés, notamment dans les domaines agricole et industriel. La France financera les expériences de mise en valeur dans le Sud tunisien ; le projet de création d'une usine de montage de voitures et de construction de pièces détachées Peugeot devrait voir prochainement le jour, et la firme Alsthom construira à Radès, dans la banlieue de Tunis une centrale thermique de 300 mégawatts d'un coût de 900 millions de francs, financé à 40 % par des crédits publics et le reste par des crédits privés garantis.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue vendredi, à la fin des entretiens, M. Mauroy a indiqué que cette *« coopération renouvelée »* prendra en compte également les problèmes culturels et humains. Si l'examen du financement de la création d'une deuxième chaîne tunisienne de télévision à vocation francophone a été renvoyé devant la grande commission mixte prévue pour la mi-mars à Paris en revanche un accord a été dégagé pour l'ouverture d'un centre culturel français dans la capitale.

Ce centre — le premier que la France accepte d'ouvrir en Tunisie — sera installé d'ici à 1985 à l'entrée de la médina, dans un vieux palais dénommé le « fondouk des Français », qui fut le premier bâtiment public de la France dans ce pays au dix-septième siècle.

Sur le plan humain, des facilités vont permettre aux commerçants tunisiens de régulariser leur situation en France et aux Françaises veuves ou divorcées de Tunisiens d'obtenir des permis de travail et de séjour pour continuer à vivre en Tunisie près de leurs enfants.

Des journalistes tunisiens s'étant étonnés que M. Mauroy ait réaffirmé dans leur capitale l'amitié de la France pour Israël, le premier ministre a répondu : *« Nous n'avons pas eu de difficulté à nous comprendre avec nos interlocuteurs tunisiens, à comprendre nos diversités et nos différences. L'essentiel, c'est qu'on puisse se dire la vérité. La franchise doit toujours prévaloir... ce que nous souhaitons, c'est la paix et que l'on avance dans cette voie. »*

C'est ce que devait répéter le premier ministre à M. Chedli Klibi. A l'issue de cet entretien, le secrétaire général de la Ligue arabe nous a déclaré avoir principalement évoqué avec son visiteur le voyage de M. Mitterrand en Israël.

« J'espère que le président français réussira à faire entendre raison aux dirigeants israéliens, qui continuent leur politique d'agression et d'expansion. S'il arrive à leur faire comprendre que leur intérêt est d'accepter que le peuple palestinien soit restauré dans ses droits à une patrie et à un Etat, ce sera une bonne chose », a ajouté M. Klibi.

PAUL BALTA et MICHEL DEURÉ.

Une « rencontre exceptionnelle » avec le président Bourguiba

De notre envoyé spécial

Tunis. — *« J'ai été ému de ce qu'il m'a dit... Cette rencontre a été exceptionnelle, amicale, chaleureuse, émouvante »*, a confié aux jounralistes M. Pierre Mauroy après l'entretien qu'il a eu vendredi avec le président Bourguiba. Le chef de l'Etat, qui a recouvré la santé, était, lui aussi, manifestement ému et heureux de cette rencontre, qui s'est déroulée dans un des salons du palais de Carthage, où il a remis au premier ministre le grand cordon de l'ordre de la République, la plus haute distinction tunisienne, près des deux tables sur lesquelles sont posés les portraits des dirigeants du monde entier qui lui ont rendu visite.

Le président évoque des souvenirs. *« Un jour où je parlais avec le général Mast* (1), *il me dit :* « Voilà une heure que vous » déblatérez sur la France, » n'a-t-elle donc rien fait de » bon ? » *Et je lui ai répondu : si, elle a fait Bourguiba ! »*

A la fin de l'entretien, il entraîne ses hôtes à travers les salons, commente les tableaux qui le représentent à différentes époques de sa lutte pour l'indépendance. Dans son bureau de style empire, une trentaine de photos représentent les dirigeants nationalistes tunisiens arrêtés par les autorités françaises du protectorat, avec leur numéro de matricule. *« J'ai été arrêté trois fois »*, confie-t-il. Il montre les chefs d'inculpation retenus contre lui, ses empreintes digitales, sa fiche anthropométrique.

A son tour, M. Mauroy évoque ce que M. Bourguiba a représenté pour le jeune socialiste qu'il était à cette époque. *« Je tiens*, dira-t-il ensuite au début de sa conférence de presse, *à rendre hommage à ce combattant intrépide de la cause tunisienne, qui a mené son combat sans concession, mais avec un esprit d'ouverture... »* — P. B.

(1) Résident général de France dans les années 40 en Tunisie.

Tchad

LA SEULE SOLUTION A LA CRISE EST MILITAIRE

déclare un ministre de M. Goukouni Oueddeï

« La seule solution à la crise tchadienne est militaire », a déclaré, vendredi 19 février à Paris, le ministre tchadien des transports et des travaux publics, M. Facho Balam, au cours d'une conférence de presse. Il a souligné la *« cohésion »* du Gouvernement d'union nationale (GUNT) et estimé que l'élimination de son principal rival, M. Hissène Habré, chef des Forces armées du Nord (FAN), était une condition préalable au rétablissement de la paix et de la démocratie. *« Le gouvernement n'a pas l'intention de faire appel à des aides extérieures pour combattre les FAN »*, a dit M. Facho Balam, pour qui le rapport de forces *« n'est pas favorable aux troupes de M. Habré »*.

La situation sur le terrain a évolué depuis le 11 février en faveur des troupes gouvernementales, a-t-il ajouté, et les forces du GUNT ont repris Am Dam (préfecture du Ouaddai, à l'est du pays), Goz (Ouaddai) et Korotoro (centre-nord du pays). Cette information a également été diffusée par la radio libyenne.

Le ministre a assuré *« n'accorder aucun crédit »* aux informations faisant état de la suspension des livraisons d'armes françaises à N'Djamena (*le Monde* du 19 février).

A propos du récent sommet de Nairobi, M. Balam a accusé certaines *« forces occultes »* de l'O.U.A. et des *« agents de l'impérialisme »* d'avoir manipulé la réunion. Il a cité le Zaïre, *« soutenu matériellement, financièrement et logistiquement par les Etats-Unis »*, et le Togo. Toutefois, a-t-il dit, *« jusqu'à preuve du contraire nous faisons confiance à l'O.U.A., mais la force panafricaine doit être une force combattante »*.

Le GUNT est prêt à organiser des élections, a indiqué le ministre, et à engager un processus démocratique au Tchad.

L'agence France-Presse signale de N'Jamena que le président Goukouni Oueddeï doit entreprendre ce samedi une tournée à l'intérieur du pays, notamment à l'est, où se déroulent des combats entre les forces gouvernementales et les FAN. Selon de bonnes sources dans la capitale tchadienne, soixante-dix combattants des FAN se seraient ralliés sans combat, à Am Dam, aux forces gouvernementales.

Chypre

NICOSIE ET ATHÈNES PRÉPARERAIENT UNE INITIATIVE COMMUNE SUR LE STATUT DE L'ILE

Athènes (*A.F.P., Reuter*). — M. Kyprianou, président chypriote, effectue depuis le 19 février, et jusqu'au 22, une visite à Athènes où il doit s'entretenir avec le premier ministre, M. Papandreou. Les deux hommes auraient l'intention de promouvoir, dans les plus brefs délais, une conférence internationale sur le statut de l'île dont toute la partie nord est occupée depuis 1974 par les troupes turques.

L'idée d'une conférence avait déjà été avancée à plusieurs reprises mais s'était heurtée aux réticences des pays occidentaux. Elle signifierait en effet que l'on entérine l'échec des pourparlers intercommunautaires qui continuent depuis 1979 entre les représentants des communautés chypriote grecque et chypriote turque, sous l'égide de l'ONU.

Les observateurs à Athènes se demandent si la visite que M. Papandreou devait effectuer à Chypre du 27 février au 1er mars ne va pas être renvoyée, bien qu'un porte-parole ait déclaré qu'aucune modification de calendrier n'était envisagée. La presse chypriote turque a estimé que cette visite risquait d'entraîner une réaction des dirigeants chypriotes turques, voire la proclamation d'un Etat indépendant dans le nord de l'île.

● *M. Henri Benoît de Coignac*, nouveau viguier français de la principauté d'Andorre, a prêté serment, jeudi 18 février, devant le gouvernement andorran et le Conseil général des Vallées. M. Benoît de Coignac (quarante-sept ans), précédemment premier conseiller près l'ambassade de France à Buenos-Aires, remplace M. René Lalouette, ancien viguier en Andorre.

MUNICH

LA " VILLE D'OR "

Thomas Mann en parlait déjà comme d' « une ville qui brille », qui éclaire les choses et les gens, *les place dans une lumière singulière.* Le rayonnement de Munich ne date pas d'aujourd'hui. Tout a commencé au Moyen Age, notamment grâce aux communautés religieuses qui devaient lui donner son nom et beaucoup d'autres traits de sa personnalité culturelle et même économique.

Il est vrai qu'à un passé prestigieux sur tant de terrains répondirent, au vingtième siècle, certaines heures particulièrement noires, qui illustrent bien, d'ailleurs, la complexité et les paradoxes d'une ville trop belle, trop riche, trop composite pour n'être pas, à sa façon, *terriblement* ambiguë. L'image de « la ville où Hitler prêchait le national-socialisme dans les brasseries » reste tenace, même si beaucoup d'hommes de gauche munichois ne furent pas les derniers à faire le coup de feu contre les chemises brunes.

Munich se réveilla du cauchemar nazi au milieu des ruines. Détruite à près de 70 % pour le centre, à 40 % si l'on considère l'ensemble de l'agglomération, la ville devait à la fois relever ses murs et retrouver le chemin, *si brièvement* entrevu *avant 1933, de la liberté* politique. Très logiquement, le balancier était revenu à gauche. Cette enclave sociale-démocrate dans une Bavière si massivement de droite (du moins selon les classifications françaises, car le phénomène Strauss va probablement au-delà) eut la chance d'avoir pour maire, pendant les années 60, M. Hans-Jochen Vogel, à qui l'on doit une bonne part de la rénovation de *la ville*, son métro, ses *Jeux* olympiques... Mais une série de crises internes et de profondes divisions ont fini par coûter la mairie au S.P.D., au profit de M. Kiesl et de ses amis chrétiens-sociaux.

C'est pourtant sous le règne — partagé il est vrai — des sociaux-démocrates que la capitale de la Bavière a su, physiquement et intellectuellement, redevenir une « ville d'or », restaurer, *rebâtir selon les plans* anciens, bref retrouver son âme et son aspect (du moins dans le vieux centre) plutôt que de céder à la tentation, ou à la commodité, de faire du passé table rase. — B. B.

Bourg de campagne et métropole

par JOSEPH ROVAN (*)

DEPUIS que Berlin n'est plus qu'une île assiégée, excentrique, Munich se présente au monde comme la seule ville allemande digne de ce nom, la seule grande ville. Un million et demi d'habitants dont beaucoup sont é t r a n g e r s, « *zugroaste* » comme disent les vrais Bavarois : Turcs, Yougoslaves... ou *Allemands* du Nord.

Sur les bords boisés de la verte Isar, cousine de notre Isère, celtique comme elle, la capitale de la Bavière s'étend d'un vaste geste dans toutes les directions, jamais à court d'espace, au centre de l'immense haut plateau qui s'abaisse doucement du pied des Alpes jusqu'au Danube. Capitale, résidence princière depuis 1255, la ville a grandi avec le duché, plus tard royaume de Bavière. Aux quartiers anciens, serrés autour des églises, des couvents et des palais, se sont *ajoutés depuis le début du dix*-neuvième siècle les villes neuves de la bourgeoisie et du prolétariat, et, plus loin, transformant les villages annexés, de grandes étendues de villas, cossues ou modestes, qui font bon ménage avec les prairies et les forêts.

De la place centrale, la Marienplatz, où s'élève l'hôtel de ville néo-gothique devenu depuis longtemps monument historique à son tour, l'agglomération munichoise mesure bien 50 kilomètres à l'entour jusqu'à Starnberg au sud où commence le grand lac agité de même nom, le Starnbergersee, et j u s q u ' à la vieille cité épiscopale de Freising *au nord, dont l'évêque, oncle de* Frédéric Barberousse et un des plus grands historiens du Moyen Age, était aussi abbé du monastère Citeaux. Aujourd'hui, Freising abrite Citeaux. Aujourd'hui, Freising abrité le fameux Institut de la bière, l'institut universitaire de Weihenstephan, école polytechnique de la boisson nationale. *Au sud,* dans les eaux brusquement périlleuses du Starnbergersee, le roi Louis II est venu, un jour de 1886, chercher une mort libératrice...

Des films et des locomotives

Dans cette ville du cinéma et des *locomotives (les studios de la Bavaria*, à Geiselgasteig, comptent parmi les plus importants d'Europe, et l'usine du chevalier von Maffei, fils de pauvres immigrants italiens, a fabriqué les premières locomotives allemandes...), chaque pas tend des pièges ensorcelants. La guerre, qui tua sept mille Munichois et détruisit près de la moitié des édifices, n'a pas eu raison d'un enracinement dans le temps dont le double langage, pour la foule des touristes d'outre-Atlantique et pour les initiés, se fait entendre de tous. *Dans* l'ensemble, les Munichois ont fort sagement restauré leurs ruines (ils auraient pu en sauver quelques-unes de plus, mais le romantisme historique n'avait pas bonne presse dans les premières années du « miracle économique »). Il suffit de comparer leur ville d'aujourd'hui à Francfort *ou à Cologne, qui — quelques* bâtiments isolés mis à part, figés dans une splendeur solitaire, — ressemblent à des villes du Middle West américain...

Quand on regarde la cathédrale Notre-Dame, immense *muraille* gothique de briques rouges, droite et haute, on a peine à se rappel*ler les murs* calcinés, écroulés à moitié, parmi les débris des colonnes, des autels et des toitures... Et cette grande église digne de ses cardinaux a été bâtie par des bourgeois riches et fervents pour leur servir d'église paroissiale. Du haut de l'avion qui s'apprête à atterrir après avoir longé depuis Bâle la chaîne des Alpes du Nord, brillante des mille feux de sa neige ensoleillée, à la cathédrale rose je choisis comme contrepoint les mâts, légers, aériens, élancés, du *Village olympique, où le béton* se sculpte comme du grès, *grand* complexe sportif à l'ombre de collines artificielles qui sont en fait l'amoncellement des débris de la guerre, le cimetière *d'une* moitié de ville.

Munich, ce fut d'abord le chef-lieu de la Vieille Bavière, du duché d'avant le XVIIe siècle, entre la montagne et le Danube. Chef-lieu d'un duché de paysans, d'un pays rural, dont les autres villes, à part Landshut, n'étaient que de gros *bourgs. Aujourd'hui encore, Munich,* seule, au milieu des campagnes restées paysannes malgré la dissémination des ateliers, des usines et des résidences secondaires, possède le caractère urbain. Pour les gens des villages et des bourgs « Minka », Munich est leur chose à eux où ils vont faire leurs achats, *régler les affaires* officielles quand elles sont i m p o r t a n t e s ou complexes, flâner, s'amuser. Et les habitants de la ville ne se sentent pas vraiment séparés de la campagne si proche, si charmante, avec ses baignades, ses champs de ski, ses monastères baroques avec leurs tours à bulbe au pied desquel*les, dans les jardins, sous les vieux* marronniers, on boit la bière brassée par les *moines.* En Bavière aussi, toutes les grandes *routes* et toutes les lignes de chemin de fer s'élancent vers Munich en dessinant une toile d'araignée, mais Munich ne s'élève pas au centre d'un désert *bavarois. Ici la ville et la campagne* se fertilisent mutuellement.

Le saut de la petite résidence ducale et électorale à la capitale d'un Etat moderne, *Munich le fit à l'époque napoléonnienne* q u a n d *l'Electeur,* devenu Roi par la grâce du Corse s'annexe d'immenses territoires.

Cadet de petite maison (il faudra des morts en série pour lui ouvrir l'accès au trône), Maximilien Joseph avait commandé à Strasbourg le régiment Royal-Alsace, son fils, le le futur Louis Ier, avait été le filleul du roi Louis XVI. Cela ne l'empêcha point avec son ministre Maximilien de Montgelas, d'origine savoyarde, de rallier la cause victorieuse de l'héritier de la Révolution. La nouvelle Bavière fut construite sur le modèle de l'Empire français, Etat surcentralisé où une bureaucratie *c a p a b l e, bien formée, dévouée,* sécularisa couvents et principautés ecclésiastiques, s'efforça de déraciner les superstitions, de répandre les lumières, de favoriser le commerce et l'industrie, et d'empêcher toute initiative politique chez les sujets *reconnaissants.* Puis les deux Maximilien changèrent de camp, juste à temps, pour conserver l'essentiel de l'acquis.

La Bavière s'opposa avec succès, lors du Congrès de Vienne, au rétablissement de l'unité politique alle*mande.* Attachée à *sa souveraineté* absolue, représentante extrême de l'idée particulariste, elle s'oppose pareillement à l'aspiration décentralisatrice. Franconiens et Souabes, et les habitants du lointain Palatinat (« *la Bavière à droite du Rhin* ») doivent se plier aux décisions munichoises. En revanche le roi, un des premiers parmi les princes allemands, accorde une Constitution pour unifier ses provinces anciennes et nouvelles dans une commune représentation nationale. Si le roi *Louis II tombe dans les pièges de* Bismark qui lui offre de quoi payer ses dettes (les dépenses de ses folles constructions, de ses châteaux de rêve wagnériens) en fondant la Bavière dans le nouveau Reich proclamé à Versailles, l'Etat de Bavière garde des pérogatives importantes, diplomatie, armée, timbres-poste.

(Lire la suite page 6.)

(*) Professeur, docteur *honoris causa* de l'université de Munich.

La bière entre la tradition et l'industrie

POURQUOI Munich ? Dans un pays qui c o m p t e quelque mille quatre cents brasseries, dont neuf cent soixante pour la seule Bavière, la question peut sembler saugrenue. Pourtant, dans le monde entier, au fin fond de l'Amérique latine comme dans telle cité européenne productrice d'une grande bière rivale, certains amateurs tiennent à « leur » munich, et la reconnaîtraient le plus souvent les yeux fermés. Et très peu de villes ont réussi à faire de leur nom celui d'une boisson, surtout hors de France. On dit « la » munich comme un dit « le » cognac.

Si la préparation de breuvages plus ou moins alcooliques nés de *la fermentation du grain* se perd dans la nuit des temps — le code d'Hammourabi contient, assurent les brasseurs avec fierté, l'une des premières « recettes » de bière, — peu de communautés humaines ont su organiser, protéger et codifier, dès le haut Moyen Age, la production de la « cervoise », longtemps laissée à l'appréciation et à l'imagination de chacun. A Munich, on est formel : en 1158, à la fondation de la ville, les monastères produisaient déjà une bière assez voisine de celle qu'on y déguste aujourd'hui (s'agissant du moins de la bière brune, car la blonde qui coule maintenant à flots est d'invention relativement récente).

Plusieurs facteurs, en réalité, couraient à distinguer Munich parmi toutes les villes qui prétendaient à la notoriété brassicole. L'abondance de l'orge en Bavière, tout d'abord : la bière est typiquement, à l'origine, une boisson de pays agricole dépourvu de vignes. La pureté et la profusion de l'eau descendue des montagnes, ensuite. Un sous-sol particulièrement apte, dit-on, à conserver la fraîcheur, également ; même si cette fraîcheur devait être entretenue à l'aide de pains de glace laborieusement charroyés des hauteurs durant la saison chaude. Enfin, et peut-être surtout, le grand nombre de monastères installés dans cette ville à laquelle les moines *(mönchen)* allaient donner leur nom : ces aimables ecclésiastiques se seraient montrés fort inventifs pour compenser les rigueurs du jeûne, et auraient ainsi ainsi mis au point une boisson nutritive qui, sans avoir toute la valeur calorifique du lait (également fort abondant dans l'alpage tout proche), était tout de même plus amusante à boire — et se conservait beaucoup mieux...

Les premiers documents dont on dispose à ce sujet datent du quatorzième siècle. Ils attestent que la fondation de plusieurs des six grandes brasseries qui se partagent aujourd'hui la production de « la » munich, à l'exclusion de toute autre, ne date pas d'aujourd'hui : Löwenbräu fut créée en 1386 et Spaten en 1397, par exemple. Mais tout le monde le sait à Munich, et dans le petit monde des inconditionnels de la bière : c'est en 1516 qu'a été promulgué le texte qui devait donner à la bière de la grande cité sa spécificité, la « *Bayerisches Reinheitsgebot* », la « *loi de pureté bavaroise* », qui demeure encore actuellement l'alpha et l'oméga de la fabrication de « la munich ».

L'orge, le houblon et l'électronique

Cette loi stipule qu'on ne peut utiliser aucun autre produit que l'orge, le houblon et l'eau. Auxquels s'ajoute naturellement la levure, pour la fermentation du mélange de malt (orge germée) et d'eau, mais cette substance, d'ailleurs des plus naturelles, ne reste pas dans la bière — sauf pour un cru très particulier — puisqu'elle est soigneusement filtrée et refiltrée entre la phase *de fermentation* proprement dite, haute ou basse, et la mise en « cave de garde ».

La bière de Munich est donc un des très rares produits industriels de cette fin du vingtième siècle dont la composition demeure strictement définie par une règle édictée à la Renaissance, *ne varietur*. Aucune production de masse n'y a rien pu changer. Et, si l'électronique la plus sophistiquée règne sur les centrales de commandes des opérations de maltage, chauffage, brassage, stockage, embouteillage, etc., ces techniques de pointe n'ont servi qu'à réduire les manutentions au strict minimum — ce qui a d'ailleurs imposé des compressions d'effectifs et des reconversions parfois *délicates dans un milieu professionnel* particulièrement attaché aux traditions — et à mieux contrôler le « suivi » de la qualité du produit, mais jamais à tourner une loi hors de laquelle il n'est point de salut, c'est-à-dire d'appellation « munich ».

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 6.)

« EUROSATELLITE » : UNE OPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE

A la conquête du ciel... et du marché

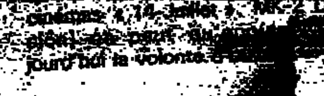
C'EST en 1978 et 1979 qu'a été menée une première série de contacts entre les industriels et les responsables administratifs a l l e m a n d s et français pour préparer la mise en place d'un système de télévision directe par satellite. L'accord du 29 avril 1980, signé par MM. Volker Hauff, ministre ouest-allemand de la recherche et de la technologie, et André Giraud, alors ministre de l'industrie, prévoit *la construction, dans* l'immédiat, de deux satellites, très voisins qui tiennent compte des spécificités de chacun des deux réseaux, de télévision *(le Monde* du 30 avril 1980). La réalisation est c o n f i é e à un consortium industriel, « Eurosatellite », qui r e g r o u p e l'Aérospatiale et Thomson-C.S.F. du côté français, Messerschmitt Bölkow-Blohm et A.E.G.-Telefunken du côté allemand, et ETCA pour la Belgique. Quant aux pouvoirs publics — les clients du consortium — ils ont constitué un « groupe de projet » conjoint, ayant à sa tête un comité de direction franco-allemand de quatre membres.

Le lancement des satellites allemand et français p a r d e s fusées Ariane-2, depuis la base guyanaise de Kourou, devrait *avoir lieu en octobre 1984 pour* le premier et en février 1985 pour le second.

Les fréquences attribuées à la France et à l'Allemagne par l'Union internationale des télécommunications de Genève pourront permettre aux télévisions des deux pays d'utiliser au maximum les possibilités de ces satellites. Non seulement pour assurer une « couverture » parfaite de leur propre territoire — la retransmission spatiale ignorant les « zones d'ombre » — mais aussi pour faire bénéficier leurs voisins des programmes français et allemands, sans interférer pour autant avec les émissions de ces autres pays. Ces satellites ont, en effet, pour vocation exclusive la diffusion d'émissions.

Une telle opération coûte cher : de l'ordre de 520 millions de deutschemarks pour les études et la réalisation, auxquels s'ajouteront le coût de construction des stations-sol, financées par les deux Etats, et celui du lancement — actuellement quelque 100 millions de marks pièce... — B. B.







Bourg de campagne et métropole

(Suite de la page 5.)

C'est aujourd'hui, sous le règne non moins haut en couleur de Franz-Joseph Strauss, le seul land de la République fédérale à s'intituler « Etat » (Freistaat Bayern, Etat libre de Bavière, lit-on sur les poteaux-frontières). Et le gouvernement de Munich est un vrai gouvernement, autoritaire et conservateur, mais aussi débonnaire et populaire, et même pas dépourvu parfois de quelques pointes de libéralisme. Le Landtag qui siège à Munich dans un étrange château mi-néo-classique, mi-néo-tudorien, sur une avancée de la haute rive orientale de l'Isar, est un vrai Parlement (avec deux cents députés) que les électeurs vont renouveler dans quelques mois. La dernière fois l'Union chrétienne sociale, le parti de M. Strauss, était tombé de 63 % à 58 % des voix. Sa majorité ne paraît guère menacée.

La ville, elle, possédait une solide tradition social-démocrate. Les ouvriers de Maffei et de B.M.W., les employés et les petits fonctionnaires donnaient en masse leurs voix à une « social-démocratie royale » qui votait le budget depuis le début du siècle et avait levé la première, au sein du parti de Bebel et de Liebknecht, la bannière du réformisme. Il aura fallu dix ans de furieux combats fratricides, déclenchés par une tenace minorité gauchisante, pour faire perdre aux sociaux-démocrates une de leurs plus anciennes citadelles. Les étudiants et les jeunes universitaires, les journalistes, les professeurs de collège, ont pu conquérir la majorité dans le parti, mais ils lui ont fait perdre celle des électeurs. C'est là une conséquence indirecte du rôle de capitale culturelle que Munich joue de plus en plus dans une République fédérale, dont on disait naguère que la seule capitale était la Bundesbahn (la S.N.C.F. allemande).

Tout en conservant des pages « locales » très bariolées, la *Süddeutsche Zeitung* est un des trois quotidiens qui possèdent en Allemagne une audience nationale, et — de loin — le plus libéral, le plus « à gauche ». Les théâtres de Munich dominent la scène allemande. La radio-télévision bavaroise est le deuxième en importance des grands complexes de services publics créés dans le domaine des médias depuis la guerre (après le W.D.R. de Cologne). Conservateurs et libéraux, adversaires et amis du parti dominant et du chef du gouvernement lui conservent, au prix de luttes parfois âpres, une indépendance et une qualité culturelle fort enviables. La radio, la télévision, le cinéma, une pléiade de grandes maisons d'édition, attirent à Munich un peuple nombreux d'hommes de plume qui, s'ajoutant aux peintres et aux musiciens, se partagent avec les étudiants les cafés, bistrots, estaminets de l'ancien quartier des artistes, de Schwabing.

Xénophobe et tolérante

Munich est curieusement à la fois xénophobe et tolérante, bourg de campagne et métropole de rang mondial. Les audacieux espaces de l'urbanisme royal, qui traça, au début du dix-neuvième siècle, les grandes avenues, les quartiers neufs, amples places, palais de culture, musées, universités, académies, mêlant les réminiscences historiques dans des styles si éclectiques que l'ensemble finit par être puissamment original, ont donné à la capitale un air de générosité qu'elle a su conserver. On le retrouve dans la réussite, tantôt massive, tantôt délicate, du grand musée du dix-neuvième siècle, la Pinakothek nouvelle, ouverte en 1981, qui n'a pas craint de retourner aux matières nobles, au marbre surtout, ni de perdre de l'espace pour rendre l'espace habitable.

Cette double dimension du local et de l'universel se retrouve dans la fameuse Fête de la bière ou Fête d'octobre, dont on ne peut pas ne pas parler quand il s'agit de Munich. Grande célébration tellurique et folklorique où se donnait libre cours l'exubérance bavaroise, démocratique, gaspilleuse, exaltée, aimant l'exploit et la bagarre mais avec un je-ne-sais-quoi d'ironique et de léger, la Fête d'octobre réunit aujourd'hui autant d'étrangers que de Bavarois; dans un certain sens elle fait partie maintenant du folklore américain. Immense Foire du Trône, elle se mécanise, s'industrialise, s'électronise, sans cesser d'être elle-même, dans l'air léger et frais que les Alpes automnales envoient à la grande ville. Un lien secret passe des tentes géantes où, le long des tables de bois, se battent les records de consommation de bière et de jarrets de veau à la petite église des frères Asam où, dans l'abondance délicate du décor rococo, se célèbre sans cesse en silence l'effusion du Saint-Esprit. Les frères Asam, le peintre et le sculpteur, comme tant de leurs confrères, appartenaient au même peuple paysan que les robustes buveurs dans leur « Tracht », leur costume national qu'ils continuent à porter spontanément, à ce peuple paysan (même s'il est devenu ouvrier ou employé) qui continue à se sentir chez lui dane la grande ville, qui est « sa » ville.

JOSEPH ROVAN.

La bière entre la tradition et l'industrie

(Suite de la page 5.)

Lorsque, voici quelques années, Löwenbräu demanda imprudemment à pouvoir ajouter un conservateur à ses bières exportées vers l'Amérique, ce fut un beau tollé ! Autant dispenser le pape de croire en Dieu. Après une violente campagne, d'ailleurs assez injuste, la grande firme dut s'incliner et remiser sa demande de dérogation, fût-ce au bénéfice de lointains gosiers du Massachusetts ou du Minnesota, pourtant endurcis par « *ces bières qu'ils vous fabriquent en quarante-huit heures* ». De l'eau, de l'orge, du houblon, et neuf bons mois de maturation, du début de la chaîne de maltage de six jours à la « sortie usine » du fût prêt à être tiré, « *avec faux-col* » contrairement aux usages parisiens ; il n'y a pas à sortir de là...

La consommation locale, il est vrai, constitue à elle seule un fabuleux débouché, si l'on ose dire : la Bavière est, avec 240 litres par personne et par an (enfants, vieillards et « bièrophobes » compris), la détentrice du record du monde. La moyenne allemande est de 145 litres, ce qui n'est déjà pas si mal comparativement aux 45 litres bus en France, où pourtant la consommation de bière remonte. Rapportée à ces chiffres, la production de munich prend des proportions finalement assez modestes. Quatre grandes brasseries dépassent le million d'hectolitres : Paulaner (1,3), Löwenbräu (1,2), Spaten (1,1) et Acker-Pschorr (un petit peu plus d'un million). Deux autres s'y ajoutent : Augustiner avec 350 000 hectos par an, et la glorieuse Hofbräu — l'ancienne « Brasserie de la cour » — avec 200 000 hectos environ.

Les Munichois s'irritent souvent de voir leur ville assimilée à une vaste brasserie. L'image de l'Oktoberfest, dite Fête de la bière, est ambiguë : grande réjouissance populaire qui draine des millions de visiteurs chaque année, épousailles toujours renouvelées d'une population avec la chère boisson mousseuse à laquelle, de gré ou de force, elle s'est trouvée assimilée jusqu'au cliché ; pour beaucoup d'étrangers, surtout s'ils n'y sont jamais allés, grande beuverie où, sous treize chapiteaux géants, on célèbre conjointement le culte de la grosse camaraderie et celui d'un Bacchus à la mode teutonne. Mais, pour les habitants de cette ville, celle-ci est bien autre chose qu'une sorte de capitale mondiale de la bière (rang que lui raviraient d'ailleurs, s'il fallait dresser ce genre de palmarès, Milwaukee, numéro un absolu, et Dortmund).

Les gros brasseurs sont-ils à cette ville ce que sont, ailleurs, la famille Michelin à Clermont-Ferrand ou Chandon-Moët à Epernay ? Oui et non. Prudents, ils se sont toujours interdit de jouer clairement tel parti politique contre tel autre. La tentation leur en était d'ailleurs d'autant mieux épargnée que, jusqu'en 1978, c'était la gauche qui était majoritaire à la municipalité, dont ils avaient besoin — et réciproquement. La coopération avec le pouvoir local est cordiale, mais elle l'a toujours été. Le moyen de faire autrement ? Lorsque la mairie demande au groupement des brasseurs de prêter la main à une opération de prestige à l'étranger, notamment à l'occasion des cérémonies de jumelage de Munich avec Bordeaux, c'est de bonne grâce que cette requête est acceptée, à charge de revanche. Les six brasseries, en nombre de voix, ne pèsent pas très lourd ; mais elles sont collectivement le plus gros propriétaire foncier de la ville (Spaten, à elle seule, talonne à cet égard la ville elle-même).

On traite de puissance à puissance, ce qui n'exclut pas l'amitié. Laquelle, on le sait, n'est pas affaire d'étiquette. En tout cas en Bavière, lorsque ces robustes serveuses apportent sur la table, par brassées de dix, les chopes d'un litre dont la lente dégustation accompagnera tout aussi bien une discussion sur les prochaines élections, une controverse sur le prix de l'orge ou un débat sur la dernière représentation de l'Opéra... Avec ces buveurs de munich, allez savoir !

BERNARD BRIGOULEIX.

politique

LA RÉFORME DE L'ENA

Des instituts d'études administratives contribueront à démocratiser et à décentraliser le recrutement des hauts fonctionnaires

M. Anicet Le Pors, ministre délégué chargé de la fonction publique et des réformes administratives, doit soumettre le 15 mars au premier ministre un projet de réforme du recrutement et de la formation des hauts fonctionnaires qui englobera la réforme de l'ENA (Ecole nationale d'administration).

Ce projet sera ensuite transmis au conseil des ministres. Les mesures relatives à l'ENA, qui ne relèvent que de la procédure réglementaire, seront alors mises au point. La réforme de l'ENA, concernant le recrutement, la scolarité et les débouchés, n'entrera effectivement en application qu'au cours de l'année 1983.

Il semble qu'on s'achemine davantage vers une adaptation et une modernisation de l'Ecole, fondée à la Libération par le gouvernement du général de Gaulle, que vers un bouleversement ou une transformation complète.

Les projets d'une suppression de l'ENA, naguère envisagée par la gauche, sont en tout cas abandonnés au profit d'une valorisation de l'école de formation des hauts fonctionnaires, à la tête de laquelle serait nommée une personnalité de renom.

Le premier ministre avait déjà été saisi d'un rapport de M. Fossaert, chargé de mission dans son cabinet, organisant une troisième voie d'accès à l'ENA réservée aux syndicalistes, aux agents des collectivités locales ou aux responsables d'associations, laquelle s'ajouterait aux recrutements actuels réservés aux étudiants (concours externes) ou aux fonctionnaires (concours interne). De son côté, M. Le Pors a demandé une étude sur l'ensemble du recrutement des cadres supérieurs de la fonction publique (administration générale, justice, corps techniques).

Le ministre vient de recevoir le rapport relatif à l'ENA établi par Mme Anne-Marie Boutin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et MM. Jean-François Kesler, directeur du département des carrières sociales à Paris V, et Jean Magnidas, directeur du Centre d'études économiques et sociales de la C.G.T.

Les auteurs proposent d'accroître le caractère démocratique du recrutement des élèves de l'ENA — en effet les étudiants candidats au concours externe sont à 80 % au moins formés par l'Institut d'études politiques de Paris (et même 94 % entre 1962 et 1964), — et ils notent que « *la démocratisation de cet institut a reculé depuis 1968 dans la mesure où, le contenu des enseignements primaire et secondaire ayant été affaibli, l'influence culturelle du milieu familial s'est encore accrue* ». Il s'en est ensuivi un ralentissement du processus de la démocratisation, réelle mais limitée, réalisée par l'ENA depuis sa fondation. Le rapport propose — afin de supprimer le caractère hégémonique de Sciences-Po-Paris — de créer dans chaque académie *ou pour deux académies voisines* des Instituts d'études administratives préparant à l'ENA et à l'ensemble des concours administratifs de catégorie A, et même à l'Ecole de la magistrature. Ils regrouperaient toutes les filières universitaires actuelles orientées vers la fonction publique. Les I.E.A. dispenseraient aux bacheliers reçus une culture générale polyvalente en vue du concours de l'ENA, pour lequel il n'y aura plus deux voies (économique et administration générale), comme c'est le cas depuis 1971, mais une seule. Ces instituts prépareraient également aux instituts régionaux d'administration, qui forment les « attachés d'administration », corps immédiatement inférieur à celui des administrateurs civils. Le passage par les I.E.A. ne sera toutefois pas obligatoire pour se présenter à l'ENA.

Élargissement du « tour extérieur »

Le concours interne, réservé aux fonctionnaires et destiné à favoriser la promotion sociale, a été dénaturé au fil des ans. Ainsi, de 1979 à 1982, 33 % des reçus à ce concours étaient des normaliens ou des agrégés (ayant donc la qualité de fonctionnaires mais n'exerçant pas), alors que 2 % étaient des fonctionnaires de catégorie B. Les deux tiers des reçus provenaient des ministères de l'éducation nationale et des finances. Pour réduire ces disparités, le rapport propose de ne laisser concourir que les fonctionnaires ayant une durée de service effectif de cinq ans au moins dans l'administration et d'élever la limite d'âge à quarante ans.

Les rapporteurs demandent que les deux concours soient jugés par des jurys distincts sur des épreuves distinctes. Ces dernières sont aujourd'hui trop administratives, trop « parisiennes » et trop encyclopédiques. L'épreuve de conversation ainsi que l'oral de l'épreuve de langue devraient être supprimées « *car elles favorisent les candidats des milieux aisés* ». Serait également supprimée l'épreuve de note de synthèse sur dossier.

Les places offertes à chacun des deux concours seraient en nombre égal.

L'actuel système du « tour extérieur » prévoit que, chaque année, pour neuf administrateurs civils sortis de l'ENA, quatre autres fonctionnaires d'autres catégories inférieures peuvent être nommés administrateurs civils.

Les rapporteurs demandent que ce tour ne soit pas limité au corps des administrateurs civils, *mais à tous les corps pourvus par* l'ENA.

M. Mitterrand avait souhaité que puissent accéder à ces hauts postes des responsables syndicaux, des responsables d'associations et des élus locaux. C'est l'objet du rapport de M. Fossaert. Mais les rapporteurs dirigés par Mme Boutin proposent, eux, la création d'un tour extérieur de deux places pour dix élèves sortis de l'ENA. Les postulants devraient avoir exercé pendant sept ans au moins leurs responsabilités professionnelles, passé un concours spécial, et subi à l'école une formation adaptée. Le rapport reconnaît *toutefois* que les critères pour organiser cette troisième filière ne sont pas encore précis.

La scolarité institue un système de quatre stages — en plus des périodes d'études — qui complète le système actuel : stage d'exécution au contact du public, stage de responsabilité auprès d'un préfet, stage d'observation auprès d'un maire et stage dans une entreprise. Le système du classement de sortie de l'école n'est pas sensiblement modifié. Toutefois, le groupe de travail a tenté de remédier à l'inégalité *des carrières et à la fatalité du* destin scellé une fois pour toutes souvent à un quart de point, un jour d'examen. La rapidité de l'avancement, le système des primes, les possibilités de détachement, accentuent encore les disparités entre les élèves d'une même promotion selon les corps choisis. Les différences entre administrateurs civils et membres des « grands corps » sont bien connues. Le rapport propose notamment que chaque corps auquel prépare l'ENA soit recruté pour un tiers au tour extérieur. Il suggère que les diplômés de *l'ENA, de Polytechnique* et de l'Ecole de la magistrature ne puissent appartenir à un cabinet ministériel s'ils n'ont six ans d'ancienneté dans leur corps d'origine.

Quatre grands corps

Mais, surtout, le groupe de travail propose une nouvelle répartition des « corps », qui pourraient être regroupés en quatre ensembles : le corps des juridictions administratives (Conseil d'Etat et tribunaux administratifs), le corps des juridictions financières (Cour des comptes et cours régionales des comptes), le corps des affaires extérieures (corps diplomatique et corps de l'expansion économique à l'étranger), enfin le corps de l'administration territoriale (administrateurs civils du ministère de l'intérieur et corps préfectoral). Quant aux autres anciens élèves de l'ENA, ceux qui constituent le corps des administrateurs civils, en principe interministériel, les rapporteurs les répartissent en trois grands groupes : le corps de l'administration financière, celui de l'administration économique et celui de l'administration sociale et culturelle. Ils proposent enfin la création d'une inspection générale des administrations, qui, outre un centralisme accru, risque de se superposer à des instances existantes.

Par ailleurs, le rapport prévoit aussi la création d'une délégation à la gestion, à la formation et à la recherche, et celle d'un conseil supérieur de l'administration.

Le long rapport établi par Mme Boutin et MM. Kesler et Magnidas constitue un bon inventaire des problèmes qui se posent à la haute fonction publique. Ses contributions les plus novatrices résident dans l'organisation des instituts d'études administratives, dans le développement du recrutement des fonctionnaires-candidats à l'ENA, dans l'extension du « tour extérieur » et dans la répartition des corps en quelques grands ensembles. D'autres propositions, entraînant la création d'organes supplémentaires pour l'administration de... l'administration, semblent plus contestables dans la mesure où elles risquent d'accroître la lourdeur, d'accentuer le centralisme et de développer la complexité.

Au total, ce rapport ne propose aucun bouleversement. Il suggère des retouches, des aménagements et des améliorations, notamment en faveur d'une meilleure démocratisation et d'un plus grand provincialisme du recrutement des cadres de l'administration, qui étaient souhaités par beaucoup depuis longtemps. Il s'agit, en somme, comme cela se fait à intervalles réguliers, de mettre l'administration à l'heure. Mais l'ENA, qui conserve son prestige intact, se trouve même valorisée et confirmée dans sa place au centre de ce dispositif. Pouvait-il en être autrement, sous peine d'ébranler trop fortement l'appareil d'Etat, qui, depuis le 10 mai, prend dans le pays une place de plus en plus importante ?

ANDRÉ PASSERON.

Les propriétaires de la vérité

(Suite de la première page.)

« La vérité a des propriétaires, disait à Malraux son ami Max Aub, *les pires emmerdeurs, vois-tu bien »* (2).

Le manichéisme n'est pas le monopole des communistes. M. Reagan nous assure, et il y a apparemment des Français pour le croire, que, sans les ingérences de l'U.R.S.S. et de Cuba, les habitants du Salvador, du Guatemala et du Nicaragua couleraient des jours heureux dans le meilleur des mondes (libres). Trois millions de chômeurs ne détournent pas Mrs. Thatcher de son libéralisme musclé. Si M. Giscard d'Estaing a perdu les élections, c'est uniquement, à en croire ses confidences au *Sunday Times*, en raison de la campagne de calomnies dont l'affaire des diamants a fourni le prétexte à la gauche : on se demande dans ces conditions où M. Barre a pu pêcher l'idée, par lui exprimée au Forum du *Figaro-Magazine*, que l'ex-majorité s'était *« suicidée »*.

On pourrait poursuivre indéfiniment ce palmarès. D'autant plus qu'il ne manque pas de socialistes que démange l'envie d'y figurer en recourant, quand ça ne va pas comme ils le voudraient, au langage de la vertu outragée. M. Mitterrand a su jusqu'à présent, au moment du congrès de Valence comme au lendemain de la décision du Conseil constitutionnel sur les nationalisations, calmer les procureurs en puissance. Souhaitons que la fin de l'état de grâce ne nourrisse pas trop l'ardeur des candidats à la succession de Fouquier-Tinville.

« Les grands esprits, a dit Paul Valéry, *sont toujours des esprits sceptiques. »* A entendre le ton de certitude sur lequel s'expriment la plupart de ceux qui gouvernent le monde, on se dit que les grands esprits doivent être assez rares parmi eux. Plus que la passion de se dévouer aux autres, c'est l'ambition de jouer un rôle d'imprimer sa marque à l'histoire qui motive en effet la plupart du temps ceux des hommes politiques qui ne se contentent pas de profiter tranquillement des délices et des poisons du système. Un tel profit prédispose rarement à l'humilité devant les faits. Et pourtant la première des difficultés auxquelles se heurte le responsable aujourd'hui est celle de savoir ce qui se passe réellement.

L'information est devenue un monstre protéiforme qu'il n'est plus au pouvoir de personne de dominer vraiment, quand ce ne serait que parce que, dans de très nombreux domaines, elle suppose, pour y accéder, des connaissances techniques passablement avancées. Le prince se trouve donc contraint de se reposer sur des aides qui seront toujours tentés, délibérément ou non, de retenir en priorité, dans le fatras des faits, ceux qui le flattent ou qui confortent leurs propres thèses. D'où le danger pour lui de vivre dans un univers enjolivé par ses visions et, à la limite, complètement détaché du réel. On ne compte pas les chefs de peuples qui sont devenus ainsi les prisonniers de leur rêve doré, avant d'en être brutalement arrachés, *un beau matin ou un grand soir*, par les bulletins de vote ou par l'émeute.

A cette déviation omniprésente, il n'est qu'un vrai remède : l'esprit d'humilité, l'acceptation du principe socratique qu'en fin de compte on ne sait rien et qu'on peut se tromper comme tout le monde. Mais un tel trait de caractère n'est pas précisément fréquent chez ceux que tente le pouvoir sous toutes ses formes. L'orgueil, même s'il cherche à se dissimuler, est toujours de quelque manière leur marque. C'est donc aux institutions qu'il faut demander d'obliger le prince, quel qu'il soit, à accepter la contradiction. Le rêve secret de tout chef est d'être entouré de beni-oui-oui et d'imposer le silence à ses adversaires. Il n'y a rien pourtant dont il ait davantage besoin que de conseillers qui sachent, à l'occasion, lui résister, et d'une opposition qui fasse son métier.

ANDRÉ FONTAINE.

(2) Cité dans les *Hôtes de passage* (Gallimard).

PRECISION — L'article intitulé « Le détournement d'un prophète », et signé A. F. dans « le Monde des livres » du 19 février, n'était pas d'André Fontaine, comme ont pu le penser certains de nos lecteurs, mais d'Alain Finkielkraut.

Le Monde

société

DANS UNE CITÉ D'H.L.M. D'AMIENS

Le P.C.F. contre les « loubards »

De notre correspondant

Amiens. — Une affaire qui met aux prises les communistes et des jeunes qu'ils dénoncent comme des « loubards » a éclaté dans une cité d'H.L.M. d'Amiens, le quartier du Pigeonnier. Cette querelle coïncide avec une campagne du P.C.F. contre l'Office de la construction dont dépend cette cité et dont le maire, qui est communiste, préconise la municipalisation.

Il y a quelques jours, deux personnes sont attaquées, vers 22 heures, par six jeunes gens. Un coup de couteau à l'épaule pour l'un, un coup de chaîne de vélo pour l'autre. Trois mineurs, âgés de quatorze à dix-sept ans, sont arrêtés. Trois jours plus tard, une voiture est incendiée. L'auteur est identifié. Il n'y a aucun rapport entre ces deux affaires, presque banales, hélas ! Mais ces deux faits divers ont agi comme un révélateur.

Dans les immeubles-barres de la rue Couperin et de la rue Mozart notamment, loin est l'époque des années 60 où l'on était fier d'obtenir un logement en H.L.M. Dans l'entrée, les boîtes aux lettres sont cassées, les escaliers sont mal entretenus, les ascenseurs couverts de graffiti. Dans les appartements, c'est souvent la misère. Le soir après l'école, le mercredi, le samedi soir, le dimanche, les jeunes ne savent que faire. Ils courent dans les escaliers, les adolescents boivent des cannettes de bière, des gamins en rackettent d'autres. La peur s'est insinuée petit à petit.

Ce malaise réel a été l'occasion pour le parti communiste — qui précise qu'il ne souhaite pas la création d'une milice — d'appeler *« les locataires à ne plus tolérer les exactions et la présence de quelques perturbateurs qui empoisonnent l'existence de centaines de familles. C'est d'autant plus possible que ces perturbateurs, très minoritaires, sont bien connus de la population et de la police. Agissons ensemble pour mettre hors d'état de nuire les casseurs et les loubards »*, ajoute le P.C., qui souligne qu'une délégation s'est rendue à l'Office public de construction et d'aménagement (O.P.C.A.) d'Amiens.

L'O.P.C.A. est la bête noire du P.C. dans une ville où le maire est communiste. Deux jours avant les incidents qui ont eu lieu dans le quartier du Pigeonnier, le P.C. s'était livré, au cours d'une conférence de presse, à une attaque en règle de cet organisme, dont *« les dirigeants, qui ont des salaires plus élevés que des ministres, freinent des quatre fers au moment où le gouvernement prend des mesures qui vont dans le bon sens »*. Et le P.C. d'énumérer des reproches : des menaces d'expulsion ou de saisie se multiplient dans le quartier, le loyer des sept mille logements a augmenté juste avant la décision du gouvernement de les bloquer, les petites réparations sont facturées fort cher (142,52 F pour une porte de boîte à lettres, par exemple), la répartition des habitants dans les immeubles accentue la ségrégation.

Pour le P.C., c'est le statut même de l'O.P.C.A. en France qu'il faut remettre en question. Ainsi, dans les conseils d'administration, les élus et les représentants des locataires ne font pas le poids devant les personnes désignées par le préfet. Le P.C. souhaite limiter la puissance de l'O.P.C.A., devenu selon lui un véritable « monstre » qui étend ses activités sur tout le département de la Somme. La solution qu'il préconise est la municipalisation de l'Office.

MICHEL CURIE.

JUSTICE

DEUX TERRORISTES ÉTRANGERS SONT ARRÊTÉS A PARIS

Deux ressortissants étrangers, arrêtés de manière fortuite mardi 16 février, à Paris, ont finalement été identifiés comme étant des terroristes. Il s'agit de Magdalena Kaupp, trente-quatre ans, Allemande de l'Ouest, recherchée dans son pays pour détention et transport d'armes, et de Bruno Breguet, trente et un ans, Suisse, condamné en 1970, en Israël, à quinze ans de prison pour avoir introduit illégalement à Haïfa des engins explosifs. Sa peine avait finalement été réduite à sept ans d'emprisonnement.

Au moment de leur arrestation, les deux terroristes détenaient 5 kilos d'explosifs, deux grenades quadrillées et un système de mise à feu, le tout rangé dans une mallette. Les deux terroristes, interpellés par des vigiles dans un parking souterrain, ont, dans un premier temps, réussi à s'enfuir puis ont été arrêtés par la police alors qu'ils tentaient de tirer sur elle avec une arme heureusement enrayée.

La police judiciaire précise cependant que l'explosif saisi est un plastic ordinaire qui n'a pas de point commun avec celui qui avait été utilisé lors de l'attentat devant la synagogue de la rue Copernic.

Bruno Breguet a été inculpé par M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction, de tentative de meurtre, de menaces de mort, d'infraction à la législation sur les armes et les explosifs et d'usurpation d'état-civil. Mlle Kaupp a été inculpée d'infraction à la législation sur les armes et les explosifs. Ils ont été écroués.

● *Le Mouvement de libération des femmes* (politique et psychanalyse) appelle à une « grève générale » le 8 mars pour faire de cette journée une véritable *« fête nationale des femmes »*. Il rappelle que, le 3 décembre 1981, il il avait demandé, dans une lettre au président de la République, que le 8 mars soit férié, chômé et payé pour toutes les femmes, de façon à reconnaître le triple travail accompli par celles-ci : le travail salarié, domestique et *« la production d'enfants »*.

Les occupations d'entreprises et le droit

L'occupation des entreprises par les grévistes est-elle un simple corollaire du droit de grève inscrit dans la Constitution depuis 1946 ? Ou est-elle une atteinte au droit « inviolable et sacré » de la propriété, affirmé par la déclaration des droits de l'homme de 1789 et qui figure aussi dans la Constitution actuelle ?

Cette controverse traditionnelle revêt une actualité particulière : de nombreuses entreprises, ces dernières semaines, ont été occupées lors des conflits consécutifs à l'ordonnance sur les trente-neuf heures. Certaines occupations d'usines, à Isigny (Valvados) ou à Clichy (Hauts-de-Seine), ont été marquées par de violents incidents.

La sauvegarde de l'ordre public et les hésitations des juges

Les employeurs sont doublement mis en cause dans leurs droits : par les refus d'un nombre croissant de juges de faire expulser systématiquement les grévistes ; par les hésitations des pouvoirs publics, qui ne sont jamais tenus, selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat qui remonte à 1923, de prêter main-forte à l'exécution des décisions de justice.

Les risques éventuels de désordres permettent, le cas échéant, aux préfets de ne pas en appeler à la force publique. Ce fut le cas à Isigny comme à Clichy après les ordonnances de référé rendues en faveur des employeurs. S'agit-il là d'un effet de la conjoncture politique favorable aux syndicats ? Faut-il en conclure qu'après les occupations de 1936 et de 1968, le nouveau septennat marque une étape décisive pour le droit des travailleurs à occuper leur entreprise ? Rien pour l'instant ne permet de l'affirmer.

Trois attitudes, selon M. Antoine Lyon-Caen, professeur de droit à l'université Paris-X-Nanterre, coexistent chez les juges : la première, pratiquement la seule avant 1968, conduit à l'expulsion automatique des grévistes. Faute de statistiques exhaustives, il est impossible d'évaluer ce courant jurisprudentiel, en tout état de cause encore important. Toute autre est la voie choisie par les juges du Syndicat de la magistrature (S.M.), qui, dès 1972, affirmait : *« Le juge a le devoir de reconnaître la licéité du principe de l'occupation... »* Le droit de grève l'emporte toujours, selon le Syndicat, sur le droit de propriété. Mais la position hiérarchique des magistrats du S.M., souvent modeste, fait que cet apport a été plus doctrinal que jurisprudentiel.

Plus nombreux sont les juges qui, comme ceux des cours d'appel de Paris, de Douai et d'Orléans, adoptent une voie moyenne, favorable à la négociation. M. Regnault fut le premier en 1974, alors qu'il était vice-président du tribunal de grande instance de Paris, à traver les contours de cette jurisprudence (*le Monde* du 19 mars 1974) : un « observateur » est nommé, il réunit les parties et tente de renouer les fils distendus de la négociation. Un délai est généralement fixé aux grévistes pour quitter l'entreprise. Le juge aprécie les efforts accomplis de part et d'autres, et conserve la possibilité d'ordonner plus tard l'expulsion. L'occupation n'est tolérable que pour autant qu'elle facilite la négociation. Cette solution de médiation est la seule de cette nature dont disposent actuellement les magistrats.

Cette démarche est propre à séduire les juges. L'idée de propriété n'est plus absolue. D'autres aménagements y ont été apportés également par la Cour de cassation, même si pour celle-ci toute occupation demeure par nature illégale : les juges suprêmes ont admis la légalité de la grève sur le tas et des réunions syndicales pendant un arrêt de travail, autant d'occupations de fait. Il a reconnu aussi au juge de référé le droit de ne pas ordonner l'expulsion des grévistes en l'absence de toute urgence : ainsi pour une grève, très majoritaire, respectueuse de la sécurité, du matériel et des stocks. Les délais de jugement et les protocoles de fin de grève qui prévoient la cessation de toutes les poursuites expliquent néanmoins les interventions rares de la Cour de cassation en ces matières.

Être ensemble

A cette évolution jurisprudentielle défavorable, les employeurs ont opposé de nouvelles formes d'action. Des poursuites pénales ont pu être engagées contre des déléguées syndicaux sur la base notamment de l'atteinte à la liberté de travail, de plus en plus souvent invoquée. Des plaintes auprès des tribunaux ont pu être déposées par la voie de l'ordonnance sur requête : celle-ci, non contradictoire, laisse aux salariés la charge d'en appeler, s'ils souhaitent un débat, au juge des référés. Un arrêt Ferodo de 1977 de la Cour de cassation a pu encourager un temps cette volonté patronale d'éviter le débat contradictoire. Depuis, la nécessité pour l'employeur, affirmée par la Cour, d'engager conjointement deux recours, l'un en référé et l'autre sur requête, explique que cette tentative de diversion ait fait long feu.

Enfin, les employeurs, depuis 1978, ont engagé plusieurs centaines d'actions en responsabilité contre les syndicats. La jurisprudence là aussi est divisée, certains voyant dans les syndicalistes les responsables des agissements de tous les salariés, d'autres les déchargeant de cette responsabilité collective. La Cour de cassation, saisie de deux affaires de cet ordre, devrait trancher cette question en juin prochain.

La notion de droit de propriété est évolutive. A l'avenir, l'élargissement des possibilités d'occupation d'entreprises se heurtera surtout à la liberté du travail des non-grévistes : comment imaginer qu'un groupe minoritaire puisse en toute impunité empêcher la majorité des travailleurs de se rendre à leur travail ? Même le Syndicat de la magistrature exprime son embarras face à la difficile conciliation du droit à une grève avec occupation et du droit d'un non-gréviste au travail.

On pourrait, pour résoudre cette difficulté, dissocier dans l'occupation, le droit légitime à se réunir et à être ensemble et, d'autre part, l'appropriation légale par les grévistes de l'outil de production et du contrôle des allées et venues. Cette solution, préconisée par M. Jean-Pierre Dupeyroux, directeur du département du droit de travail à l'université de Paris-II, permettrait, en effet, de faire évoluer utilement la jurisprudence. Au « droit à négocier » apparu il y a huit ans s'ajouterait un « droit à être ensemble », ne serait-ce que pour voter démocratiquement, comme le demandent les employeurs, la poursuite ou la fin de la grève.

NICOLAS BEAU.

VIOLENTS INCIDENTS A PARIS A L'OCCASION DU CARNAVAL BRÉSILIEN

Cinq policiers ont été légèrement blessés et douze personnes ont été interpellées après les incidents survenus dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 février salle Wagram à Paris à l'occasion d'un carnaval brésilien qui a rassemblé deux mille cinq cents personnes.

De violentes bagarres avaient éclaté vers 2 heures du matin entre ressortissants brésiliens, et il a fallu près d'une heure aux policiers pour séparer les antagonistes. Deux d'entre eux ont été blessés et l'un des fêtards a été admis à l'hôpital Beaujon. Au cours des empoignades, deux armes de service ont été dérobées aux policiers.

● *Les pharmaciens stéphanois* assurent à nouveau les gardes de nuit depuis le 19 février. Ils avaient décidé, deux jours plus tôt, d'y renoncer à la suite de deux hold-up opérés le week-end dernier contre deux officines de la ville (*le Monde* du 18 février). Les services de police se sont engagés à assurer une surveillance particulière des pharmacies de garde. Une démarche a été entreprise par l'intermédiaire du ministère de la santé pour demander au ministre de l'intérieur l'abrogation de la note du 15 janvier visant à supprimer les contrôles d'identité des clients des pharmacies après 22 heures. — *(Corresp.)*

ÉDUCATION

Les enseignants du centre parisien de l'Alliance française ont fait grève

Voici l'envers du décor. La façade est respectable, de ces maisons réputées que l'on n'oserait contester : l'Alliance française, vieille dame née en 1883, reconnue d'utilité publique en 1886, association loi 1901 qui enseigne aujourd'hui le français à quelque deux cent soixante-dix mille étudiants de par le monde... L'une de ces citadelles culturelles qui font le rayonnement de l'Hexagone, la défense de sa langue et la promotion de ses bons auteurs. Or il faut s'y faire : la belle œuvre a ses petitesses.

C'est du moins ce qu'ont voulu signifier la majorité des cent cinquante-cinq enseignants du centre parisien de l'Alliance, en grève vendredi 19 février. Une première, le seul mouvement de ce genre en quatre-vingt-dix-neuf ans d'existence. Rassemblés dans la salle des professeurs, s'interrompant sans cesse tant ils ont à dire, arborant leur statut du jour sur des étiquettes d'écolier collées à la robe ou au veston, ils accusent : « L'association Alliance française vit sur une exploitation absolument inique et immorale des professeurs de l'école de Paris. »

LA VIEILLE DAME INDIGNE

Leur émotion se résume en un chiffre : 3 166,08 F, le salaire mensuel de base. D'autres viennent en renfort : telle enseignante, « *après trente-deux ans d'école* », gagne un salaire brut de 4 756,76 F par mois ; telle autre, retraitée, « *après trente ans de maison* », ne toucherait que 2 000 F mensuels, la direction refusant de cotiser à une caisse complémentaire. Leur première revendication est donc simple : « *Un salaire décent !* » Il en est toutefois une autre, plus fondamentale : l' « *intégration à l'éducation nationale* », avec la sécurité qui y est attachée.

Où passe l'argent ?

Car, au-delà, c'est le fonctionnement même de l'Alliance française qui est en cause. Celle-ci reçoit très peu de subventions extérieures : les dons privés représentaient, en 1980, 0,83 % des recettes, et l'aide de l'Etat, *3,77 %, après avoir compté pour* 43 % en 1946... Parcimonie qui fait du centre parisien le bailleur de fonds des Alliance française de l'étranger : ainsi, les droits d'inscription versés à Paris chaque année par trente mille étudiants de cent trente-deux nationalités financent l'action culturelle française dans leur pays d'origine. Voyages des conférenciers, livres des bibliothèques, disques et cassettes : autant d'initiatives qui, selon les enseignants parisiens, n'existent que grâce à leur travail.

Or ils se sont livrés à de curieux calculs : avec vingt élèves, payant chacun 480 F par mois pour vingt heures hebdomadaires, un professeur de Paris « *rapporte* » à l'Alliance 19 200 F. Pourtant, payé au salaire de base, il ne perçoit que 16,5 % de cette somme... « *Où passe l'argent ?* », demandent les grévistes, qui estiment que, « *même en tenant compte des charges sociales et de l'entretien des locaux, la somme restante est considérable* ».

Les insinuations ne manquent pas : « *frais de représentation* » divers, « *voyages à l'étranger* » des responsables. Le soupçon est dans la place, la direction refuse de communiquer aux syndicats C.G.T. et C.F.D.T. les comptes de l'école, tout en maintenant qu'elle ne peut « *faire plus* » pour ses enseignants. Au contraire, arguant d'une baisse des effectifs étudiants, elle a procédé à quatorze licenciements économiques. « *Prétexte* », clame le corps professoral, dénonçant des classes surchargées, une dégradation des conditions de travail et une consigne directoriale de limiter les inscriptions.

Autant d'assertions que l'on aurait aimé vérifier. Mais la «vieille dame» *affectionne réserve et discrétion. Secrétaire général de l'Alliance, M. Philippe Greffet* a chargé une secrétaire de répondre aux journalistes que « *la direction n'a pas de déclaration à faire* ». Il est vrai que lors de la dernière assemblée générale de l'Alliance française, le 11 juin 1981, il décrivait cette nonagénaire comme « *une vieille dame indigne* » qui « *laisserait pantois (...) bien des révolutionnaires de salon et des intellectuels d'arrière-boutique* ». Indigne mais silencieuse. A moins que son président d'honneur, qui est d'autre part président de la République...

EDWY PLENEL.

● *M. Raymond Courrière*, secrétaire d'Etat aux rapatriés, devait inaugurer, lundi 22 février, à Couizat (Aude), un Institut d'études supérieures créé pour les jeunes Français musulmans titulaires du baccalauréat et ayant étudié l'arabe en première ou seconde langue au lycée. Cet institut sera installé au château des ducs de Joyeuse.

LE MINISTÈRE VEUT FORMER RAPIDEMENT DES INGÉNIEURS EN MICRO-INFORMATIQUE

« Pour répondre au programme ambitieux du gouvernement dans le domaine de la micro-informatique, le ministère de l'éducation nationale a décidé de mettre en place un plan d'urgence pour la formation de spécialistes », a annoncé, vendredi 19 février, M. Bernard Decomps, chef de la mission de la recherche au ministère de l'éducation nationale. Un programme de développement de la formation (à la conception et à la technologie des circuits intégrés) a été mis en place conjointement par le ministère et l'agence de l'informatique.

Il s'agit, après une analyse des besoins des industriels utilisateurs de la micro-électronique, de former annuellement deux cents ingénieurs concepteurs et cent dans le domaine de la technologie. Pour assurer cette mission dans les délais les plus courts, le ministère de l'éducation nationale a créé trente-huit emplois (moitié enseignants et moitié ingénieurs) qui viendront renforcer les moyens déjà existants. A cette action de formation participeront des écoles d'ingénieurs et des universités, qui utiliseront en commun des centres équipés de moyens spécialisés. *« La place importante accordée aux universités dans ce programme de formation d'ingénieurs est une nouveauté »*, a souligné M. Guy Ourisson, directeur des enseignements supérieurs.

MÉDECINE

● *Le concours de l'internat des hôpitaux de Rennes a été annulé* pour la deuxième année consécutive après avis du Conseil d'Etat et sur recommandation du ministre de la santé. Pour quarante-cinq postes à pourvoir, cinq cent trente étudiants avaient participé aux épreuves les 7 et 8 décembre 1981, au centre hospitalier régional de Rennes. L'une des questions concernant la fracture de Monteggia (fracture de l'extrémité inférieure du cubitus) ne figurait pas au programme. Des explications avaient été fournies dans une salle d'examens mais pas dans l'autre. Déjà en 1980, le concours d'internat de Rennes avait été annulé en raison d'une question posée en termes différents dans les deux salles d'examens. — *(Corresp.)*.

RELIGION

● *Un appel de Jean-Paul II*, adressé aux responsables de chaque nation et de la vie internationale, pour qu'ils « *se donnent enfin la main pour constituer une chaîne de solidarité visant à faire disparaître la plaie affreuse du terrorisme* », a été diffusé, jeudi 18 février, par le Vatican.

Le pape aurait dû lire son appel le 26 janvier dernier, devant les participants à une conférence de l'Union mondiale démo-chrétienne. A la suite de la mort de l'ancien président chilien Eduardo Frei, la conférence avait été renvoyée au 18 février. Le document du pape, qui se trouvait jeudi en Guinée équatoriale, a été lu à Rome, jeudi matin, par le président de l'Union, M. Mariano Rumor.

Dans son discours, Jean-Paul II dénonce notamment « *la complicité de tout un réseau international de terrorisme, qui trouve des appuis ou des incitations secrètes chez telle ou telle puissance* ». Il souligne qu'il y a bien des sortes de terroristes, mais « *quelles que puissent être les racines de l'action terroriste, quelles que puissent être les tentatives de justification, nous ne pouvons que répéter encore et toujours : le terrorisme n'est jamais justifié dans une société civile* ».

DÉFENSE

DANS LA PERSPECTIVE D'UN ESPACE MILITAIRE COMMUN

La France est prête à des compromis industriels et opérationnels pour produire des armements avec ses partenaires européens

Le gouvernement français a décidé d'inciter, davantage encore que par le passé, ses industriels de l'armement à participer à des consortiums internationaux, principalement européens, car la coopération est devenue une « nécessité absolue », selon le secrétaire d'Etat à la défense, M. Georges Lemoine, qui estime que « l'alternative dans ce domaine est : coopérer ou péricliter ». La France est même prête à accepter des compromis industriels et opérationnels avec ses alliés pour relancer la collaboration en Europe, compte tenu de l'existence d'un champ de bataille commun qui requiert des matériels conjoints.

M. Lemoine a détaillé cette nouvelle politique de la France lors d'un colloque récent à Londres organisé par la commission scientifique, technique et aérospatiale de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) qui réunit sept pays européens (1).

Selon le secrétaire d'Etat, l'ampleur des coûts en matière d'armement rend impérative la coopération internationale au sein de consortiums adéquats si l'on veut sauvegarder et, même, développer le potentiel technologique et industriel de l'Europe. M. Lemoine a condamné « *la dépendance économique de l'Europe et son démantèlement technologique au profit des Etats-Unis* ». Revenant sur la décision du Pentagone de réduire très nettement sa commande à l'Europe de missiles anti-aériens Roland, le secrétaire d'Etat a exprimé « *l'inquiétude* » de la France devant « *la pression industrielle américaine* » et « *l'échec évident de la politique de la voie à double sens* ».

La voie à double sens (« *Two way street* », selon l'expression consacrée), est une formule proposée par Washington à ses alliés de l'OTAN, selon laquelle chaque partenaire, de part et d'autre de l'Atlantique, s'engage à adopter — aux termes d'accords équilibrés de réciprocité — des matériels de guerre conçus par d'autres selon les compétences techniques et industrielles reconnues à chacun.

« *Dans le domaine des hélicoptères, par exemple*, a déclaré M. Lemoine, *l'ensemble des capacités européennes est l'égal au plus haut niveau de l'industrie américaine, et ce serait une faute politique grave contre l'Europe que de revenir en arrière et ramener en force les hélicoptères américains* ».

Pour mieux instaurer cette coopération en Europe, le gouvernement français est prêt à des compromis industriels et opérationnels.

● COMPROMIS INDUSTRIELS, d'abord. « *La France se sent solidaire*, a expliqué le secrétaire d'Etat, *des pays européens dits moins industrialisés qui réclament des Grands Européens un minimum de transfert de technologie en faveur de leur industrie naissante.* » A un parlementaire (libéral) néerlandais qui se plaignait du fait que les petits pays ne sont guère consultés par des firmes françaises trop soucieuses de maintenir « *leur label* », M. Lemoine a répondu : « *Il est exact que la firme privée tenait à faire respecter son label. Mais la France s'est aujourd'hui engagée sur la voie des nationalisations qui donneront au gouvernement une plus grande liberté d'action qu'auparavant.* »

● COMPROMIS OPERATIONNELS, ensuite. Evoquant les résistances, traditionnelles en la matière, des états-majors dont les besoins sont toujours spécifiques par rapport à ceux de leurs alliés éventuels, M. Lemoine a été très ferme : « *Le pouvoir politique que nous représentons doit arriver assez facilement à imposer aux états-majors nationaux les compromis opérationnels, puisqu'il s'agit d'un théâtre d'opérations potentiel commun où les différences éventuelles de conceptions personnelles doivent s'accommoder pour permettre la coopération rendue indispensable par nos budgets de défense, limités à juste titre par l'indispensable politique sociale.* »

Cette notion — importante — d'un « *théâtre d'opérations potentiel commun* » en Europe a été davantage encore explicitée par le secrétaire d'Etat, qui, dans ses réponses à des intervenants au colloque de Londres, a placé sur le même plan, le double objectif, pour les pays européens, de « *constituer non pas seulement un espace militaire européen, mais aussi un espace social et économique* ».

L'orgueil national

Le premier ministre, lors de son discours à l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) en septembre 1981, avait lui aussi parlé « *des obstacles qui se dressent en Europe face à la constitution aussi bien d'un espace social commun que d'un espace de défense militaire* » pour conclure à la nécessité, pour les Européens, « *de réfléchir à la perspective d'un ensemble politique disposant d'une défense autonome* ». En juin 1976, déjà à l'I.H.E.D.N., M. Valéry Giscard d'Estaing, alors chef de l'Etat, avait évoqué cette même éventualité.

Sur ce thème d'une coopération qui accepterait des compromis afin de disposer de matériels conformes à leur emploi sur un champ de bataille commun, les industriels français demeurent assez divisés.

Il est de fait que l'Europe est aujourd'hui — après vingt années d'une coopération qui a fonctionné vaille que vaille — en situation d'avoir à préparer les matériels militaires de la nouvelle génération, sachant qu'aucun des pays membres ne peut, à lui seul, édifier sa propre panoplie pour des raisons financières évidentes. Il faut, en effet, penser d'ores et déjà à construire les avions, hélicoptères, missiles, matériels terrestres et navals qui seront en service jusqu'à la fin du siècle et, même, au-delà de l'an 2000.

La création de consortiums internationaux est une solution, à la condition que chaque partenaire — pour des raisons d'indépendance de ses approvisionnements militaires — conserve le sentiment qu'il reste toujours en mesure, le cas échéant, de produire seul un matériel majeur ou jugé essentiel à sa sécurité.

Force est d'admettre que, lorsque ces conditions ne sont pas remplies, de nombreux industriels et états-majors européens raisonnent souvent, comme la plupart de leurs homologues français, par orgueil national qui leur fait craindre que les compromis acceptés par les gouvernements ne soient autant d'abandons de souveraineté. — J. I.

(1) Fondée en 1954, l'Union de l'Europe occidentale réunit la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

L'ÉGALITÉ TOTALE ENTRE HOMMES ET FEMMES N'EXISTE PAS DANS L'ARMÉE constate le médecin général Valérie André

En ouvrant les travaux, vendredi 19 février, à Paris, de la commission d'étude prospective de la femme militaire, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a estimé que l'une des questions posées à la commission était de savoir si « *la femme doit disparaître en tant que telle pour ne devenir qu'un militaire parmi d'autres, ou bien s'il est souhaitable que la femme militaire soit dotée d'un statut.* »

Le médecin général inspecteur Valérie André, qui préside cette commission, a estimé qu'« *on ne peut pas parler d'égalité totale entre hommes et femmes dans le déroulement de la carrière militaire. Nombre de spécialités*, a-t-elle dit, *sont inaccessibles aux candidates ; leur taux d'admission dans certaines grandes écoles militaires est encore limité en dépit de l'excellence des résultats qu'elles obtiennent aux concours ; et enfin, quelques écoles et certains corps de troupe leur sont toujours interdits* ».

CARNET

Décès

— Henri, Monique et Nicole Canto font part du décès de leur père,

Raphaël Henri CANTO,

le 17 février 1982, à l'âge de soixante et un ans.

63, rue de Saintonge,
Paris.
10, boulevard Seillon,
83000 Saint-Cyr-sur-Mer.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Dominique DESOUCHES,
docteur en droit,

survenu, muni des sacrements de l'Eglise, le 19 février 1982, à l'âge de trente-six ans à son domicile.

De la part de :
Mme Dominique Desouches, son épouse,
MM. Alexis et Vivien-Charles Desouches, ses fils,
M. et Mme Henri Desouches, ses parents,
M. et Mme Maurice Ulrich, ses beaux-parents,
M. et Mme Jérôme Desouches et leurs enfants,
MM. Patrick et Vincent Desouches,
M. et Mme Xavier Gassmann,
Mlle Michèle Ulrich,
ses frères, belles-sœurs, beau-frère, neveu, nièces,
Des familles Desouches, Ulrich et Lacoste.

Le service religieux sera célébré en l'église Sainte-Anne de la Maison-Blanche (186, rue de Tolbiac, à Paris-13e), le lundi 22 février 1982, à 15 h. 45.)

17, passage Foubert,
75013 Paris.
9, rue Victor-Hugo,
54000 Nancy.
17, rue des Cordeliers,
75013 Paris.

— M. et Mme Jacques Roussel, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Ferrieu et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Ferrieu,
M. et Mme Jacques Daviez, leurs enfants et petits-enfants,
Mme René Ferrieu,
M. et Mme Roger Tournay,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Roger FERRIEU,
professeur honoraire de mathématiques,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

leur père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père et beau-frère, décédé le 18 février 1982, dans sa quatre-vingt-huitième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Sceaux (Hauts-de-Seine), le mardi 23 février, à 10 h. 30.

L'inhumation dans le caveau de famille aura lieu le même jour, à 15 h. 30, dans l'intimité, au cimetière de Mennetou-sur-Cher (Loir-et-Cher).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Monique Schiffers et leurs enfants, Peters, Viviane, Dominique,
Mme Claude Savignac et ses enfants Patrick et Anne,
Les familles Gimon, Leclanche et Pradel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Andrée Roger GAILLARD,
née Menard.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 23 février, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme le docteur Jules Zeitoun et leurs enfants,
M et Mme Victor Zeitoun et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Karila et leurs enfants,
M et Mme Maurice Zeitoun et leurs enfants,
Les enfants de feue Mme Marie Nizard,
font part du décès de

Mme veuve Sasson LAHMY,
née Margot Zeitoun,

survenue à Paris, le 18 février 1982, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

La levée du corps se fera le mardi 23 février 1982, à 7 h. 30, au 15, rue Eugène-Millon, Paris-15e.

Les obsèques auront lieu à Toulon.
Domicile de la défunte :
3, rue Laminoir,
83000 Toulon.

— M. Joseph Lavigne, directeur départemental honoraire des contributions indirectes,
M. et Mme Pierre Lavigne, professeurs à l'université de Paris-I,
André et Anne Lavigne,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Joseph LAVIGNE,
née Anne-Marie Pierre,

survenu à Bagnères-de-Bigorre, le 19 février 1982, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

— Bérangère Lomont, sa fille,
M et Mme R Chenin
Sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean LOMONT.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 février 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-Ambroise (Paris-11e), suivie de l'inhumation à Saint-Pantaly-d'Excideuil (Dordogne).

— Malitte Matta,
Federica et Ramuntcho,
ont la douleur de faire part du décès de leur beau-frère et oncle,

Serge MATTA,

survenu subitement à Santiago-de-Chile, le 16 février 1982.

216, boulevard Raspail,
75014 Paris.

— **M. André MESSAGER,**
ancien sénateur du Val-d'Oise,
est décédé dans sa quatre-vingt-unième année et a été inhumé à Taverny, ville dont il avait été le maire, vendredi 19 février 1982.

[André Messager était né le 4 août 1901 à Ermont (Val-d'Oise). Il avait siégé au conseil général de Seine-et-Oise puis du Val-d'Oise, de 1953 à 1976, et avait été maire de Taverny de 1953 à 1971. Sénateur, de 1968 à 1977, André Messager appartenait, au Sénat, au groupe de l'Union centriste.]

Anniversaires

— En ce jour anniversaire du rappel à Dieu du

docteur
Jean-Jacques BOURGOIN,

une pieuse et affectueuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Une pensée est demandée à tous ceux qui ont connu et aimé

Isabelle MERX,

disparue le 21 février 1979.

INFORMATIONS « SERVICES »

DOCUMENTATION

Les publications de l'INSEE

● **La Crise du système productif.**

L'analyse d'une période récente (1973-1979), marquée par la crise ouverte avec le « premier choc pétrolier ». Une place importante est accordée aux comparaisons internationales menées ici entre cinq pays (France, Royaume-Uni, Japon, Etats-Unis, R.F.A.). L'ouvrage aborde par ailleurs sur une longue période (1959-1979) divers aspects des caractéristiques et du fonctionnement du système productif, saisi à un niveau de nomenclature distinguant trente-six branches ou produits.

Décembre 1981 ; 364 pages, 60 F.

● **TEF 81. Tableaux de l'économie française, édition 1981.**

Cet ouvrage couvre la totalité des domaines de la vie économique et sociale pour lesquels il présente des définitions, des commentaires, des tableaux chiffrés et des références. C'est un outil de travail souple et efficace pour un public varié, notamment d'élèves et d'étudiants.

Décembre 1981 ; 167 pages, 25 F.

● **Annuaire statistique de la France, édition 1981.**

Ce document fait état de résultats au niveau de la nation dans son ensemble pour l'année 1980. Il regroupe l'essentiel des résultats statistiques disponibles et fournit les moyens d'accéder à une information plus détaillée.

Décembre 1981 ; 816 pages, 280 F.

● **Le Divorce en France.**

Une présentation des statistiques disponibles sur les périodes allant de 1970 à la réforme de 1975 et de la réforme de 1978, des analyses du phénomène du divorce, sous trois aspects, juridique, sociologique et démographique. Ces deux volumes sont coédités par l'INSEE et la division statistique du ministère de la justice.

Décembre 1981 ; vol. I (174 pages) et vol. II (434 pages), 160 F.

● **Enquête sur l'emploi de mars 1981.**

Les chiffres essentiels sur la population active et le chômage en mars 1981. Enquête réalisée deux fois par an.

Décembre 1981 ; 87 pages, 46 F.

● **L'Équipement des ménages en biens durables au début de 1981.**

Décembre 1981 ; 52 pages, 33 F.

● **L'Économie des services marchands, de 1960 à 1980.**

Une contribution à l'étude d'un secteur qui a doublé ses effectifs en vingt ans. La très forte progression de l'emploi dans le secteur tertiaire est l'un des bouleversements majeurs de la société française depuis la seconde guerre mondiale.

Novembre 1981 ; 133 pages, 25 F.

● **Atlas I.G.N.-INSEE : deuxième volume.**

Vingt-trois cartes thématiques, d'après le recensement de 1975, sur des grandeurs liées à l'activité économique et au logement. Elles complètent le volume déjà présenté qui porte sur la population. Le découpage par cantons, la variété des thèmes, en font un instrument essentiel pour les géographes, les aménageurs, les sociologues, les enseignants...

Décembre 1981 ; 80 F (avec le premier volume : 120 F).

● **Présentation du système statistique français.**

Une présentation du système statistique français, ses institutions et ses relations pour concourir à l'élaboration des statistiques, des études et des synthèses qui en découlent, un guide essentiel pour connaître l'articulation des sources et le partage des compétences et des tâches entre les services par grands domaines (démographie, emploi, culture, justice, etc.).

Edition 1981 ; 220 pages, 50 F.

● **Les Mutations annuelles du parc de logements 1975-1980.**

Cette enquête permet de suivre l'évolution du parc de logements, son occupation, ses changements d'utilisation ou d'occupants, le développement de l'accession à la propriété avec l'essor de l'habitat individuel, malgré la crise économique qui a entraîné une diminution de la demande de logements neufs.

Janvier 1982 ; 172 pages, 33 F.

● **Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce** ***(principaux résultats relatifs à 1979).***

Des données statistiques qui permettent de connaître les entreprises (importatrices et exportatrices) par types de commerce : commerce de gros, intermédiaires du commerce, commerce de détail.

Décembre 1981 ; 228 pages, 30 F.

Ces publications sont disponibles dans les observatoires économiques régionaux et à l'Observatoire économique de Paris, tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. : 345-72-31.

LOISIRS

NATURE. — La Direction régionale d'Ile-de-Fance du Temps libre, jeunesse et sports organise un stage au cours duquel il sera possible de s'initier à diverses activités physiques de pleine nature, telles que la randonnée pédestre, la varappe et le canöe-kayak. Ce stage s'adresse aux candidats préparant le diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateurs (D.E.F.A.) mais il est également ouvert à tous ceux que la randonnée pédestre, la varappe et le canöe-kayak intéressent. Trois sessions : du 8 au 12 mars, du 7 au 11 juin et du 3 au 23 septembre.

★ **6-8, rue Eugène Oudiné, 75013 Paris, Tél. : 584-12-05, postes 532 et 533.**

FAITS DIVERS

A Cavaillon (Vaucluse)
SOIXANTE-DIX-NEUF COFFRES DÉVALISÉS DANS UNE BANQUE

Soixante-dix-neuf coffres dévalisés, environ 140 000 francs en numéraire volés dans les caisses. Telle est l'évaluation du montant du casse du 17 février de l'agence de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, à Cavaillon (Vaucluse) évaluation qui n'était pas encore complète le vendredi 19 février. On parle cependant de plusieurs millions de francs.

Un des malfaiteurs, se faisant passer pour un nouveau client, aurait pris rendez-vous avec le directeur, M. Roland Andrés, pour le 17 février, à 17 heures. A l'heure dite, il se serait présenté avec son « comptable ». Dans la banque, il n'y avait plus que trois employés et le directeur. Installés dans le bureau de M. Andrés, les deux hommes auraient ouvert leurs attachés-cases et sorti des armes avant d'obliger les employés et le directeur à les accompagner dans la salle des coffres. Là, ils auraient ligoté ces derniers à l'aide de chaînes, de menottes et de cadenas et recouvert leurs têtes d'une cagoule. Deux autres complices, arrivés entre-temps par l'entrée principale, les ont aussitôt aidés à fracturer les coffres. L'ensemble de l'opération aurait duré presqu'une heure.

C'est le directeur qui, ayant réussi à défaire ses liens, a donné l'alerte.

Les vols dans les salles des coffres les plus importants de ces dernières années, outre le fameux « casse du siècle » à la Société générale de Nice, en juillet 1976 (50 millions de francs) ont été commis à l'agence du Crédit agricole à Marseille, le 17 mai 1981, où deux cent trente coffres avaient été dévalisés ; à la caisse d'épargne de la place de Mexico, à Paris, le 1er novembre 1980 (près de 2 millions de francs) : à la Banque Vernes, à Boulogne-Billancourt, le 10 juin 1980 (entre 4 et 6 millions de francs).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

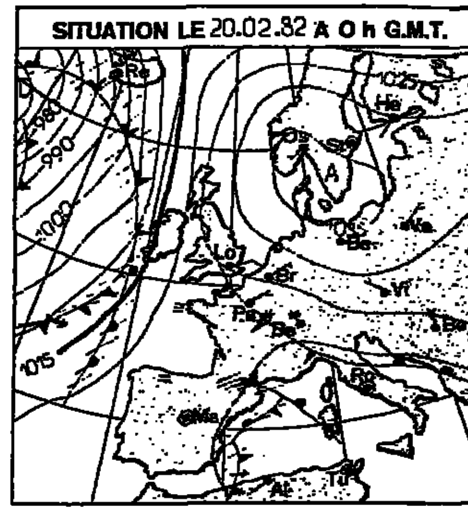


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

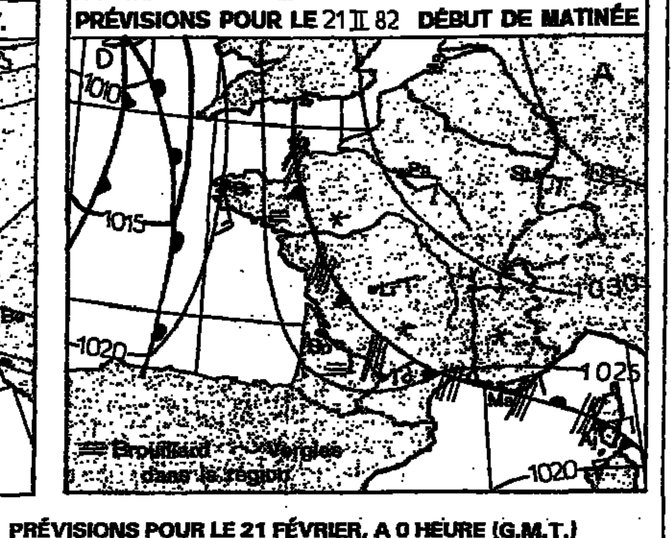
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

MÉTÉOROLOGIE

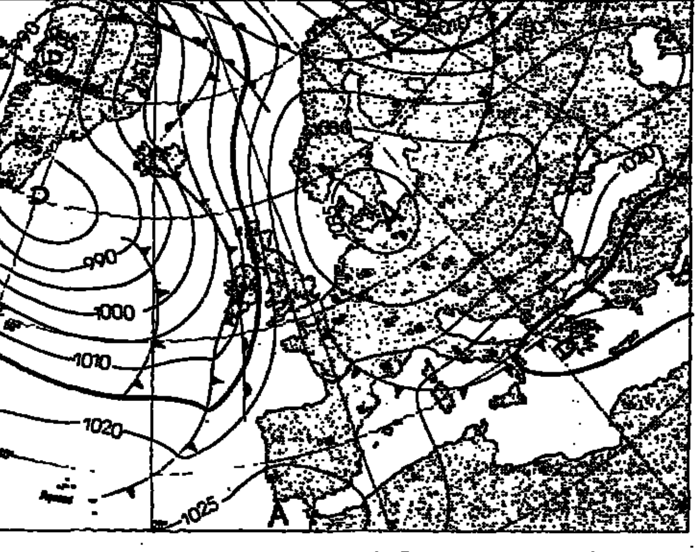
SITUATION LE 20.02.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 21 II 82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 21 FÉVRIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 20 février à 0 heure et le dimanche 21 février à 24 heures :

L'anticyclone d'Europe dirige sur l'est de notre pays des masses d'air froid qui atteindront la Normandie et le Massif Central, tandis qu'une perturbation d'origine atlantique pénétrera lentement sur la France, dimanche.

Dimanche matin, ciel couvert de la Normandie au Limousin, au Languedoc et la à Corse, avec de petites chutes de neige dans l'intérieur : sur la moitié est de la France, temps froid avec des gelées et des brumes matinales ; sur l'extrême Ouest, quelques brouillards sur la Bretagne et les Landes.

En cours de journée, le ciel se couvrira près des côtes atlantiques, et ce type de temps pluvieux gagnera la Normandie, les pays de Loire et l'ouest du Massif Central dans la soirée, précédé de quelques chutes de neige dans l'intérieur ; de belles éclaircies se développeront sur la moitié est du pays. Les températures matinales seront inférieures à 0° sur la moitié est, atteignant localement — 5°, et seront sans grand changement ailleurs. Les vents seront faibles et variables ou de secteur sud se renforçant dans l'ouest.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris. Le 20-02-82 à 7 heures : 1023,4 millibars, soit 767,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 février ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20 février) : Ajaccio, 14 et 5 degrés ; Biarritz, 10 et 5 ; Bordeaux, 12 et 2 ; Bourges, 8 et 3 ; Brest, 12 et 1 ; Caen, 6 et 3 ; Cherbourg, 7 et 2 ; Clermont-Ferrand, 11 et 1 ; Dijon, 4 et 1 ; Grenoble, 8 et 1 ; Lille, 4 et — 2 ; Lyon, 5 et 4 ; Marseille-Marignane, 15 et 6 ; Nancy, 2 et 0 ; Nantes, 11 et 0 ; Nice, 15 et 9 ; Paris-Le Bourget, 5 et 1 ; Pau, 10 et 7 ; Perpignan, 16 et 9 ; Rennes, 11 et 3 ; Strasbourg, 2 et 1 ; Tours, 10 et 5 ; Toulouse, 12 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 11 degrés ; Amsterdam, 0 et — 4 ; Athènes, 9 et 7 ; Berlin, 1 et — 6 ; Bonn, 1 et — 4 ; Bruxelles, 1 et — 3 ; Le Caire, 23 et 12 ; îles Canaries, 16 et 11 ; Copenhague, 1 et — 5 ; Dakar, 23 et 18 ; Genève, 5 et 2 ; Jérusalem, 15 et 5 ; Lisbonne, 16 et 11 ; Londres, 5 et 0 ; Luxembourg, 0 et — 2 ; Madrid, 13 et 4 ; Moscou, — 8 et — 16 ; Nairobi, 28 et 9 ; New-York, 2 et 0 ; Palma-de-Majorque, 15 et 11 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, — 1 et — 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MARDI 23 FÉVRIER

« Basilique Saint-Denis », 14 h 30, entrée, Mme Vermeersh.

« Hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Allaz.

« L'Église russe », 15 heures, 12, rue Daru, Mme Huiot.

« Hôtel Houthière », 15 heures, 6, rue Pierre-Bullet, Mme Legrégeois.

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 15 heures, salle d'accueil, rue de Rivoli, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mexique d'hier et d'aujourd'hui », 14 heures, Petit Palais (Approche de l'art).

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

MARDI 23 FÉVRIER

14 h 30 : 62, rue Madame : « Les origines du bouddhisme » (Arcus).

20 h 30 : 8, rue Jean-Goujon, M. R. Lattès : « Une industrie d'avenir : la bio-industrie ».

20 h 30 : 5, rue Largillière, Mme L. Winckler : « A l'aube de l'ère du Verseau » (Nouvelle Acropole).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 20 février 1982 :

DES DÉCRETS

● Modifiant le code de l'aviation civile (deuxième partie) pour ce qui concerne la circulation des aéronefs.

● Fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Caisse nationale des banques.

● Portant application de l'article 35 de la loi de finances pour 1982 (30 décembre 1981) instituant une taxe sur les vins ayant fait l'objet d'opérations de coupage.

UNE CIRCULAIRE

● Du 13 janvier 1982 relative aux aménagements apportés à l'application de la réglementation sur les primes et prêts aidés des régimes 1950 (1960), 1964 et 1972.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3130

HORIZONTALEMENT

I. Moins on est lavé et plus elles sont lourdes. — II. Peut obliger à abandonner les bretelles. Ne laisse pas. — III. Pâques par exemple. Note. Qualifie un champ qui fait l'ojet d'une théorie. — IV. Démonstratif. Bien joué. Un homme clairvoyant. — V. Mise à l'épreuve. Qui n'a donc pas manqué de voix. Ville d'Allemagne. — VI. Orateur grec. Petit chez le charcutier. Présenté sur un plateau. — VII. Pronom. Deux points. — VIII. Sorte de foire. Pronom. Une question pour le psychologue. — IX. Donnent souvent lieu à un voyage. Exemple de beauté. Porte une charge électrique. — X. Grand quand on crache beaucoup. Fond très vite quand on commence à le manger. — XI. Sur la croix. Petit instrument de musique. — XII. Nous ramène au même endroit. Devenus incapables de réfléchir. — XIII. Préposition latine. Pronom. Nom de sierra. — XIV. Ville du Cher. Bien connues. Utile pour le golfeur. — XV. Imiter ceux qui regardent. Qui avait donc circulé. Les hommes n'y sont pas admis.

VERTICALEMENT

1. Difficile à coller quand il est vivant. 2. Cachées. Lac des Pyrénées. Pour faire l'ouverture. — 3. Ornement d'architecture. Femmes qui ont l'habitude d'emballer. — 4. Dans une série d'interdictions. Donne généralement de bons mois. Est dû à un manque de vitamines. — 5. Tranche quand on parle du loup. Importuna. Préposition. — 6. Ont le bras long. Fournit de la teinture. — 7. Troisième d'un série. Quand elle est honnête, on n'a pas besoin de compter. Vieille ville. — 8. Fraîches quand elles viennent d'arriver. Peuvent former une paire. — 9. Comme des vers. Article. — 10. Se rendrait. Sur la Bresle. — 11. Grecque. Adjectif qui qualifie des droits d'auteur. — 12. Comprend peut-être le morse. Peut être assimilée à une maison d'arrêt. — 13. Moins solides quand elles sont en fonte. Sous la croûte. Inscrit. — 14. Des caractères d'autrefois. On les trouvait dans l'eau. — 15. Fit du tort. Passé à l'huile. Ville de l'Orne.

Solution du problème n° 3129

Horizontalement

I. Comptable (cf. sommier). — II. Odomètres. — III. Moi. Léo. — IV. Erse. Lune. — V. Saillie. — VI. TT. Étoc. — VII. Star. Né. — VIII. Boira. Fg. — IX. Luxé. Aile (cf. républicain). — X. Es. Signet. — XI. Ste. Reste.

Verticalement

1. Comestibles. — 2. Odorat. Oust ! — 3. Moisi (cf. piquet). Six. — 4. P.M. Elytres. — 5. Tel. Aa. Ir. — 6. Atelier. Age (allusion aux rides). — 7. Brouet. Fins. — 8. Le. Onglet. — 9. Essence. Été.

GUY BROUTY.

BREF

ANCIENS COMBATTANTS

P.G. DE PRUSSE-ORIENTALE. — Les anciens P.G. de Prusse-Orientale sont invités à prendre contact avec l'Amicale des Stalags 1A. 1B. pour retrouver leurs camarades de captivité et pour connaître leurs droits d'anciens combattants.

★ **46, rue de Londres, 75008 Paris. Téléph. : 522-61-32, poste 27.**

EXPOSITIONS

« COMMENT VA LA PRESSE ? ». — Tel est le titre de l'exposition organisée du 24 février au 26 avril au Centre Georges Pompidou. Elle est conçue comme la combinaison d'un spectacle audiovisuel et d'un spectacle son et lumière. Le visiteur est tantôt spectateur de l'élaboration d'un journal télévisé, tantôt au cœur même de l'action, dans une imprimerie ou même sur le lieu d'un événement.

TOURISME

LES CAMPINGS PLUS CHERS DE 10 %. — Le bruit ayant couru que les prix des campings seraient totalement libérés au printemps 1982, le ministère de l'économie et des finances et le secrétariat d'État au tourisme viennent de préciser dans quelles conditions les professionnels retrouveraient une certaine marge de manœuvre, qui ne pourra pas, d'ailleurs, provoquer une hausse des tarifs très supérieure à 10 %.

« Les prix des campings ne sont susceptibles de sortir du blocage que dans le cadre d'accords de régulation départementaux signés par la profession, dit un communiqué officiel. *Ces accords sont destinés à obtenir de manière concertée la modération de l'évolution des prix pour l'année 1982. »*

SPORTS

FOOTBALL

SAINT-ÉTIENNE-SANARY EN SEIZIÈMES DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Les rencontres des seizièmes de finale de la Coupe de France, qui auront lieu le 6 et le 17 mars, ont été tirées au sort vendredi 19 février.

Deux matches opposeront des équipes de première division : Nice-Monaco et Tours-Auxerre. De son côté, Saint-Etienne jouera contre Sanary, équipe de division honneur régional.

Les autres rencontres prévues sont les suivantes : Metz-Dunkerque, Nœux-les-Mines - Paris-Saint-Germain, Calais-Laval, Thonon-les-Bains - Nancy, Lisieux-Bordeaux, Saint-Brieuc - Lyon, Maubeuge-Valenciennes, Brest-Concarneau, Brive-Bastia, Fontainebleau-Le Havre, Reims-Besançon, Marseille-Montluçon et Chaumont-Toulon.

ATHLÉTISME. — *L'Américain Willie Banks a amélioré, à San-Diego (Californie), vendredi 19 février, la meilleure performance mondiale au triple saut avec un bond de 17,41 mètres. L'Américaine Mary Deckertabb a battu, de son côté, sa meilleure performance mondiale du mile en 4 min. 20 sec. 5. Autre meilleure performance mondiale, celle réalisée vendredi 19 février, à San-Diego, par l'Américain Bill Olson : 5,73 m au saut à la perche.*

SKI NORDIQUE. — *La Norvégienne Berit Aulni a remporté l'épreuve du 10 kilomètres dames et la première médaille d'or des championnats du monde qui ont débuté vendredi 19 février à Hol Menkollen, près d'Oslo.*

TENNIS. — *Vainqueur par 6-3, 6-4 de l'Australien Phil Dent en quarts de finale du tournoi de Palm-Springs (Etats-Unis), vendredi 19 février, le Français Yannick Noah jouera en demi-finale contre l'Américain Elliott Teltscher. Le Tchécoslovaque Ivan Lendl, qui a battu par 6-1, 6-1 l'Américain Victor Amaya affrontera le Mexicain Raoul Ramirez.*

VOLLEY-BALL. — *La poule finale de la Coupe d'Europe des clubs champions de volley-ball organisée du 19 au 21 février au stade Pierre- de-Coubertin, à Paris, a débuté par une surprise : la défaite en 4 sets (8-15, 15-11, 15-8, 15-5) du Dynamo de Bucarest, tenant du trophée, face au Robbe di Kappa de Turin, vainqueur en 1980.*

Le C.S.K.A. de Moscou, club de l'armée rouge, qui s'est imposé ensuite sans difficulté en trois sets (15-10, 15-12, 15-3), fait plus que jamais figure de favori.

هكذا من الأمل

Le Monde

culture

MUSIQUE

LE NATIONAL SYMPHONY ORCHESTRA DE WASHINGTON

PRESTIGE ET VIRTUOSITÉ

Les tousseurs, dit un vieux proverbe, ne sont pas les payeurs. A en juger par l'atmosphère quinteuse dans laquelle s'est déroulé le concert donné salle Pleyel par le National Symphony Orchestra de Washington, il devait y avoir beaucoup d'invités, mélomanes d'un soir pour lesquels les droits de la musique s'arrêtent où commence celui de se racler la gorge. Mais, comme on sait, les concerts de prestige sont rarement les mieux suivis.

Pouvait-il en être autrement ? Cela paraît difficile, car, s'il ne saurait rivaliser avec ceux de Boston ou de Chicago, l'Orchestre de Washington n'en porte pas moins le titre de National, avec la nuance officielle que cela sous-entend. Ce n'est *sans doute pas un hasard si le chef* titulaire en est Mstilav Rostropovitch. Dans le même ordre d'idées, il est assez intéressant de constater que l'Opéra de chambre de Moscou était venu présenter dans cette même salle *le Nez* de Chostakovitch (*le Monde* du 14 novembre 1981), une œuvre audacieuse, condamnée *naguère en Union soviétique par* les instances officielles, qui en dénonçaient le formalisme bourgeois, tandis que le National Symphony Orchestra a choisi précisément la *Cinquième symphonie*, composée quelques années après, en 1937, comme une *« amende honorable à de justes critiques »* par le même Chostakovitch, qui signait là une de ses œuvres les plus académiques.

C'est le monde à l'envers, pourrait-on dire, et cependant rien ne ressemble plus à l'académie de Chostakovitch, dans certaines pages de cette symphonie, que celui du compositeur américain Samuel Barber (1910-1981) *dont l'ouverture The School for scandal*, composée la même année, était placée en début de concert... Quand on songe que les États-Unis pourraient s'enorgueillir d'un compositeur aussi révolutionnaire et spécifiquement américain que Charles Ives (1874-1954) et qu'on lui préfère de très honora*bles musiciens bien polis et bien son*nants, on a du mal à réfréner un mouvement de mauvaise humeur.

Plus scolaire que scandaleuse, cette ouverture a bénéficié d'une interprétation très vivante et véritablement virtuose. Quant à la symphonie de Chostakovitch, dont personne ne songerait à nier qu'elle est plus inspirée, malgré ses faiblesses, elle a été rendue avec une finesse dans les détails, dans les combinaisons de timbres, et une *fougue* dans les passages brillants, qui donnent raison à ceux qui voient s'affirmer le talent de chef d'orchestre de Rostropovitch. Quel dommage que le succès de cette dernière œuvre ait entraîné des *bis* aussi contestables qu'un arrangement d'Offenbach intitulé *la Gaîté parisienne* (que les tousseurs ont écouté religieusement (et un autre du *Mouvement perpétuel* de Paganini à travers lesquels transparaissait la prédilection dont jouissent auprès d'une part du public américain, ce qu'on appelle les *Pops*, c'est-à-dire les œuvres classiques « dérangées ».

Au milieu de ce programme plus *démonstratif que représentatif. la Deuxième Symphonie* de Schumann faisait figure de parent pauvre. D'abord parce qu'elle est moins connue que les autres, ensuite parce que les problèmes posés par le déséquilibre entre les cordes et les bois n'ayant pas été résolus de manière convaincante, l'œuvre semblait sourde et un peu lourde, plus uniforme qu'elle ne devrait. L'orchestration de Schumann, sans être exemplaire, n'est pas, pour autant, *« mauvaise » comme on se plaît à le* dire ; elle témoigne surtout du souci de n'être pas brillante, elle est introvertie mais exige, par là même, que les interprètes s'attachent à faire ressortir cet aspect essentiel.

Cette tournée en Europe est la première qui conduise le National Symphony Orchestra de Washington à Paris. C'est avec intérêt qu'on attendra la suivante dans un programme que l'on peut seulement souhaiter plus convaincant.

GÉRARD CONDÉ.

CINÉMA

« TEMPS SANS PITIÉ » de Joseph Losey

L'identité retrouvée

Les premiers films tournés par Joseph Losey aux Etats-Unis entre 1948 et 1951 n'avaient pas été tous distribués en France. *Haines* avait soulevé quelque intérêt à cause de son sujet (une flambée de haine raciale) mais les critiques avaient peu apprécié *« M » le maudit*, remake jugé inutile de l'œuvre célèbre de Fritz Lang. Et il faut bien dire que l'exil du cinéaste américain, dénoncé devant la commission des activités antiaméricaines et inscrit sur la liste noire, passa, sur le coup, inaperçu.

Or, à la fin des années 50, un groupe de cinéphiles parisiens dits les « mac-mahoniens » parce qu'ils organisent leurs séances au cinéma Mac-Mahon (il y avait, parmi eux, Michel Fabre, Pierre Rissient, Marc Bernard, Michel Mourlet, Jacques Serguine) lança une véritable « opération Losey » qui devait aboutir, en 1960, à la découverte, la reconnaissance éclatante du cinéaste, avec la sortie de *Temps sans pitié*. Ce film-là datait de 1956 et c'était le premier que Losey, établi en Angleterre, avait pu signer de son vrai nom depuis la « chasse aux sorcières ». Il faut avoir connu cette époque de ferveur et de passion (où *Présence du cinéma*, la revue des « mac-mahoniens » rivalisait avec *les Cahiers du cinéma*) pour comprendre l'importance de cet événement. Ce fut le point de départ de la grande époque de Losey et de sa carrière internationale.

La reprise actuelle fait moins de bruit, c'est normal mais ce n'est pas seulement la nostalgie qui nous pousse à revenir vers *Temps sans pitié*. La force du sujet et l'originalité de son traitement cinématographique appellent toujours l'admiration. Le scénariste Ben Barzman, autre victime du maccarthysme, et Losey *s'étaient servis d'une pièce* policière d'Emlyn Williams pour l'itinéraire haletant d'un écrivain raté et alcoolique arrivé à Londres la veille de la pendaison de son fils condamné à mort pour le meurtre d'une jeune comédienne. Cet écrivain, David Graham, n'a que l'intime conviction de l'innocence de ce fils. Le spectateur, lui, sait qui est le véritable assassin car la première séquence, d'une brutalité inouïe, l'a fait assister au meurtre.

D'une manière rigoureuse, stylisée et quelque peu « brechtienne », Losey a suivi cet homme déchu, à la recherche de la vérité, en créant un suspense moral sur la vérité, la justice et l'instinct paternel. Tout le film est modelé par une ambiance tragique, par l'éclairage de la peur. Dans une scène chez une vieille femme dont l'appartement est encombré de pendules, ce temps prend une résonance symbolique, hallucinante. Chacun des plans de ce film (opposant *particulièrement* deux acteurs remarquablement dirigés, Michael Redgrave et Leo McKern) répond à une exigence de la *mise en scène* captant les *forces obscures de la nature humaine*, la colère et la révolte contre l'injustice. En retrouvant le droit d'inscrire son nom à un générique, et tout en faisant un inventaire social de certains *milieux* anglais, Joseph Losey a réglé là ses comptes avec les inquisiteurs qui l'avaient condamné à l'exil et à la perte de son identité.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les programmes.

Le 32ᵉ Festival de Berlin

(Suite de la première page.)

Les deux rideaux de scène du Zoo Palast où l'on projette les films de la compétition, sont souvent plus spectaculaires que les films qu'ils dévoilent : le premier, jaune or, avec des plissures verticales stoppées par deux frises parallèles d'un très beau bleu cobalt est soudain pris, par le bas, d'un rougeoiment qui l'embrase progressivement jusqu'à le faire s'ouvrir en son milieu, en s'accrochant aux quelques rhododendrons qui bor*dent la scène.*

On découvre alors un incendie de soie flamboyante, le second rideau *ballonné* comme la traîne d'une princesse qui serait soulevée coquinement, dans un froissement torrentiel, un crépitement d'eau. Apparaissent des visages, des drames, des guerres, des passions, des morts. La mort noire et blanche de la nouvelle héroïne de Fassbinder, *Veronika Voss* (Rosel Zech), ancienne actrice imaginaire de l'UFA, les studios alle*mands d'avant la guerre, a été* jusque-là, la plus belle chose qu'on a pu voir : cette fois, Fassbinder n'a pas bâclé son travail et ses travellings, ses mouvements de grue, toute sa science du cinéma soutenue par l'image de Xavier Schwarzenberger et la musique de Peer Raben, n'ont pas semblé vides ou vains. L'histoire est malheureuse, mais le cinéma heureux d'être si bien manié.

Berlin ne veut pas faillir à son image de marque paradoxale : au bal *Paradox, ce sont les femmes qui invi*tent les hommes à danser, et sur les écrans, on a fait s'acoquiner Marguerite Duras et Henri Verneuil, « l'efficacité » de *1 000 milliards de dollars* et le noir absolu de *l'Homme atlantique. Les deux points de mire du rap*port Bredin semblent se supporter l'un l'autre, chacun étant l'antipoison de l'autre. Mais Verneuil ouvrait la compétition officielle, en précédant Michel Soutter (*l'Amour des femmes*) ou Pierre Granier-Deferre (*Une étrange affaire*), tandis que Duras renaît au forum du jeune cinéma, entre Claire Clouzot (*l'Homme fragile*) et Eric Rhomer (*la Femme de l'aviateur*).

Une romance à l'eau de rose et en *costumes fabriqués par les Alle*mands de l'Est, *Romanze mit Amelie*, n'a pas manqué d'être sifflée par les spectateurs. Ils ont, en revanche, applaudi, tièdement un film anglais de Christopher Petit, *Unsuitable Job for Woman*, enquête sur un suicide qui avait le désavantage de tourner trop vite à l'épouvante teintée de psychanalysme et le film australien de Donald Crombie, *le Crime de la rue des Anges*, ontait un peu à la traîne des histoires d'expropriations qui tour*nent mal. Le film chinois, Xiang Quing* (*le Mal du pays*) d'Hu Dingliu, est comme une chanson de geste, une enluminure : jolis paysages, jolies filles, musique poignante, histoire déchirante. Si l'on prend le parti de ne pas ricaner, on se laisse porter par ces plaisirs simples. Là où le cinéaste exalte les vertus familiales, les joies d'un beau coucher de soleil, Fassbinder, qui représente par excellence le cinéaste de l'Ouest, raconte ses pourritures sublimes. Plus que tel ou *tel type de cinéma, les spectateurs* du Festival viennent applaudir, ou siffler, le type de régime politique qui l'a engendré.

Il semblerait que ses organisateurs maîtrisent un effet de graduation *dans la qualité : Pierre Granier-*Deferre a succédé à Henri Verneuil et Fassbinder à Granier-Deferre. Fassbinder doit-il être à son tour battu par Sydney Pollak, dont on verra ce week-end le dernier film, *Absence of Malice*, avec Paul Newman, ou par Werner Schroeter dont sera présenté, hors compétition *le Concile d'amour* d'après Oscar Panizza ?

HERVÉ GUIBERT.

La progression du film français en 1981 dans les salles

Le cinéma français a continué sa progression au cours de l'année écoulée, avec une augmentation de 7,3 % de la fréquentation et de 23,26 % des recettes. L'augmentation a été particulièrement sensible au cours du second semestre (13,22 % de la fréquentation). Le film français a été le principal bénéficiaire de cette progression (soit 49,56 % du temps d'occupation des écrans, avec 13,65 % d'augmentation par rapport à 1980), alors que le cinéma américain connaissait un léger recul.

Ce bilan favorable du cinéma français coïncide avec l'effondrement des autres cinématographies européennes (la Grande-Bretagne, par exemple, a atteint son taux de fréquentation de plus bas, avec seulement cent millions de spectateurs, contre 187,6 millions en France). La *Fédération nationale des cinémas* français attribue cette situation, pour une bonne part, à l'état du parc de salles français, un des plus modernes du monde, et qui s'accroît chaque année de deux cents unités.

THÉATRE

« HEDDA GABLER » A L'ODÉON

Une brume d'époque

Une présentation d'*Hedda Gabler*, d'Ibsen, a été faite à Reims, à la Maison de la culture, en novembre 1979. Elle est reprise au Théâtre de l'Odéon. En un peu plus de deux années, ce spectacle s'est-il usé ? *Aujourd'hui, il paraît plat, terne.*

Dans ce grand décor d'une maison impersonnelle, à travers une mise en scène endormie et compassée (quoique les protagonistes courent sans cesse à gauche, à droite) et en compagnie de comédiens débranchés, absents (sauf Josette Boulva, grande actrice, mais qui n'a qu'une *scène et demie*), *l'œuvre d'Ibsen, Hedda Gabler*, n'est pas convaincante. C'est du travail de cabinet, savant, soigné, de l'examen psychologique qui se construit scène par scène, avec des astuces de montage, des coups de pouce, c'est aussi professionnel qu'un scénario standard hollywoodien, cela a affreusement *vieilli, cela respire une époque bour*geoise européenne industrielle cultivée, qui avait son théâtre, bien mitonné, avec des débuts d'acte un, d'allure désinvolte, vivante, des actes trois plus tendus, et un suicide pour finir afin de poser le problème dans son entière gravité.

C'est étonnant comme la vie change, comme les esprits changent : il est stupéfiant que l'on ait pu discuter sérieusement, avec feu, comme on l'a fait, de cette Hedda Gabler, d'*une créature si illusoire* évoluant dans une pièce si fausse. Antigone, oui, depuis vingt siècles, elle a dix-huit ans. Lady Macbeth, ou Phèdre, tant que l'on voudra, depuis des centaines d'années elles sont là, comme si elles entraient chez nous. Hedda Gabler, non, parce que la pièce d'Ibsen est trop trafiquée pour survivre, du moins si cette pièce est bien telle que la présente la Maison de la culture de Reims.

Peer Gynt et d'autres pièces d'Ibsen gardent une énergie virtuelle, une fraîcheur. *Hedda Gabler* est reprise de temps à autre, parce que ce titre et ce personnage planent dans une brume de légende, et bien des actrices ont rêvé de ce rôle, alors qu'à la première lecture, si elles avaient la tête à elles, elles déclareraient forfait.

A l'Odéon, c'est trois heures de morne plaine. Mais l'Odéon est un très beau théâtre et l'un des moins *inconfortables*.

MICHEL COURNOT.

★ Odéon, 20 h 30.

■ Le prix Jan-Palach a été décerné, le mercredi 17 février, au compositeur dramaturge tchèque Vaclav Havel pour l'ensemble de son œuvre et pour ses efforts en faveur des droits de l'homme en Tchécoslovaquie. Patronné par le Comité international pour le soutien de la Charte 77 en Tchécoslovaquie, ce prix doté de 25 000 francs porte le nom de l'étudiant tchèque qui s'était immolé par le feu en janvier 1969 pour protester contre l'occupation de son pays par l'armée soviétique. Vaclav Havel a été condamné le 31 octobre 1979 à une peine de quatre ans et demi de prison.

FORMES

LANGAGES NEUFS

Comment n'être pas frappé par la puissance des estampes de Jean-Édouard Augsburger (1), pratiquement inconnu en France ? Il ne *s'agit pas seulement du format* et de la force tangible de ses gravures-sculptures, aux vigoureux reliefs qui sont, pour des « multiples » des tours de force techniques : un véritable modelage du papier, littéralement travaillé en « pleine pâte ». Les blancs éclatent. Lumineux, ils sillonnent le sol meuble de la nuit et s'élancent comme un vol de cygnes. Rien n'est gratuit, tout part d'un appel profond de l'être chez cet artiste de la Chaux-de-Fonds, qui a depuis *longtemps* fait ses preuves en Suisse.

Le conflit de la lumière et des ténèbres est également le thème majeur des eaux-fortes et aquatintes de Yannick Dublineau (2), graveur à part entière — elle expose pourtant deux ou trois lavis de la même encre, si on peut dire — d'une inspiration cosmique. Elle n'a pas besoin de la couleur pour, avec une science consommée, faire émerger du chaos une création frémissante. Dans une salle voisine, les eaux-fortes de Patricia Rivière *reflètent un monde* en quelque sorte complémentaire, coloré quelquefois.

Des estampes, noir sur blanc, en voici encore. Celles d'André Bonhomme (3), dénudées, acérées, ont rejeté toute ombre. Les *Ecorces écorchées*, gravures encloses dans un livre-objet, glissent *naturellement* vers le fantastique. *Il* est troublant, l'amalgame de l'arbre et du corps féminin. En d'autres formats réapparaît le bois, toujours le bois, vivant ou débité, voire charpenté, sous toutes ses espèces.

Oui, le noir et blanc, c'est ce que je préfère, même dans les monotypes de Lise-Marie Brochen (4), qui a ramené de haute Provence une ample moisson de pastels, d'aquarelles, de lavis. En fin de compte, pourtant, elle sait se passer de la couleur lorsqu'elle en veut extraire *la quintessence*. Avec une émotion et une délicatesse extrêmes, ces touches légères suffisent à recréer un paysage *qui n'est plus paysage que* dans l'absolu.

François Jeune, dont la devise est « *Ni lieu ni mètre* », bénéficie de *l'aide à la première* exposition (5). C'est justice. Sa façon de repenser les problèmes picturaux et de les résoudre témoigne d'une belle indépendance. Le découpage dans l'espace de toiles, le report sur la virginité du mur des morceaux en un nouvel ordre assemblés, créent un univers en expansion. *Mais* les cadres ? C'est le mur qui, par la force des choses, le fournit, et tout mur a ses limites. Faute de murs assez *vastes, l'amateur trouvera* des formats plus petits nullement inférieurs en qualité à leurs frères géants.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice.

(2) Galerie Biren, 31, rue Jacob.

(3) Poisson d'or, 7, rue des Prêcheurs.

(4) Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau.

(5) Galerie Regards, 40, rue de l'Université.

NOTES

Danse

« Ris et danceries » au Palais des glaces

Il aura fallu deux ans à Francine Lancelot pour donner une forme théâtrale convaincante à ses reconstitutions de danses anciennes d'après les traités et partitions de l'époque. Son spectacle, « Ris et danceries », consacré aux bals et ballets de cour sous Louis XIV, est parfaitement au point. Non contente de remonter les chorégraphies de Pecour sur des airs de Lulli, de Campra, de Marin-Marais, Francine Lancelot en reproduit l'étiquette méticuleuse, avec une gestuelle baroque, des rapports codifiés et un maquillage convenu (visages blancs rehaussés de rouge).

Les danseurs suggèrent avec un léger recul le caractère artificiel de ces pratiques de cour. Sur le plan de l'exécution, ils détaillent à ravir gigues, courantes, loures et passe-pieds avec force jeux de poignet et de mollet. Des « entrées de ballet » viennent opportunément casser *le rituel du bal par quelques pas de bra*voure où se devine déjà la future danse classique, comme cette passacaille d'Armide, balancée et « battue » à ravir par Marie-Geneviève Massé. Les « Ris et danceries » arrivent à leur heure. Le public découvre avec une certaine fierté l'existence d'un cérémonial français aussi insolite qu'un ballet traditionnel de Pékin ou de Bali. Nul doute qu'il ne remporte un grand succès à l'étranger, si d'aventure il s'y produisait.

MARCELLE MICHEL.

★ Palais des glaces, 19-20 février, 21 heures, Maison de la danse de Lyon, à partir du 23 février.

Rock

Little Bob Story au Bataclan

Tout petit, avec son mètre cinquante de haut, et rond, habillé de noir, portant une chemise western et des lunettes noires, le Havrais Little Bob Story donnait un concert de promotion vendredi soir au Bataclan, entouré d'une formation très classique (trois guitares, une batterie) et solide. Ceux qui ne l'avaient pas encore rencontré dans une de ses tournées sur la côte normande ont dû être surpris non seulement par l'énergie, la pugnacité, la spontanéité d'un rock aux antipodes de la guimauve naïve des groupes comme Téléphone ou Bijou, superficiellement montés au premier plan par une mode lycéenne et un bon travail de marketing, mais par les espaces et les couleurs d'une musique venue du cœur et du ventre, par la voix magnifique, chaude et rocailleuse d'un chanteur qui n'a pas son pareil dans l'Hexagone et dont les qualités — sin*gulièrement le phrasé et la manière de* donner — sont celles des meilleurs chanteurs anglo-saxons.

Les chansons, toutes signées par Little *Bob Story, alias Robert Piazza*, sont chantées en langue anglaise avec un remarquable *beat*, avec une sincérité réellement tonique.

L'aventure du chanteur havrais souffre sans doute d'une taille minuscule mais, étonnamment, elle ne le gêne pas sur scène. Il la fait même oublier par son *extraordinaire vivacité, par la puis*sance et la propreté carrée de son rock.

CLAUDE FLEOUTER.

Théâtre

Marionnettes chinoises à Chaillot

Catherine Larue et Jean Penso qui ont séjourné trois ans à Taïwan en ont *ramené la passion de très extraordi*naires marionnettes, réfugiées aujourd'hui à Formose, mais originaires de la province de Fu Kien, où dans la Chine ancienne, elles ne jouaient que *pour les dieux. Ce qui nous vaut* à Chaillot ce précieux castelet doré à la feuille d'or, vrai palais en miniature, cette orchestration plaintive des cymbales et autres cuivres et surtout ces *marionnettes à gaine, grandes comme* la main, bâties à proportion, avec leurs têtes de bois de camphre laquées et maquillées, leurs somptueux vêtements de brocart : de véritables petites personnes *en réduction qui tiennent une plume*, écrivent, dodelinent ironiquement de la tête, sont propres aux mouvements les plus subtils excluant la moindre stylisation : les dieux sont spectateurs difficiles.

Les deux spectacles proposés à Chaillot en début et en fin d'après-midi entremêlent épisodes « littéraires » et épisodes « guerriers » *d'un fragment du Voyage en Occident*. On y voit le roi des singes, à la fois héros comique et Satan brutal, bouleverser l'ordre et l'Empire céleste, *défier* Lao Tse, *maître* de Tao, et tomber enfin dans le piège de l'orgueil que lui tend Bouddha.

BERNARD RAFFALLI.

★ Théâtre de Chaillot, Grand Foyer, jusqu'au 26 février, à 14 h 30 et 18 h 15, sauf dimanche et lundi.

Variétés

Luis Rego au Théâtre Fontaine

Luis Rego a fait partie des Charlots à l'époque des numéros musico-burlesques et des « *Bidasses en folie* », puis il s'est lancé dans le « one-man-show », a joué « *Le dernier sorti nettoie la salle* », avant de fonder une troupe pour « *Viens chez moi, j'habite chez une copine* » et de collaborer à des émissions de radio susceptibles de flagrants délires.

Au Théâtre Fontaine, le voici qui revient en solitaire dans un spectacle qui *pèche sans doute par défaut de rigueur*, par des facilités parfois surprenantes dans le choix des thèmes et dans leur développement de la part d'un déjà vieux routier comme Rego, mais qui *montre aussi les riches possibilités de* ce caricaturiste, son talent de travestissement, sa folie tranquille, sa manière d'imaginer une situation burlesque avec une ironie fine. C. F.

★ Théâtre Fontaine, 20 h 30.

Angelo Branduardi et Nana Mouskouri

La chanson n'en finit pas de subir les avatars de l'après-68. Ainsi, l'Italien *Angelo Branduardi a monté depuis* quelques années une bonne affaire de musique folksymphonique bon chic, bon genre, qui utilise avec un étonnant succès les mots magiques et passablement usés de fête, ronde, farandole.

Par son esprit, l'entreprise de Branduardi n'est pas sans rappeler celle menée, il y a quelques années, par le Français Michel Fugain : on y retrouve, en effet, la même démagogie, la même esbrouffe, le même racolage sur certains thèmes à la mode. Pour sa part, Angelo Branduardi a endossé la tunique *du baladin pacifiste* et *conte des his*toires de cerfs-volants nostalgiques, de bateau libéré des grands froids et de fanaux suspendus aux châteaux de sable. Toutefois, l'Italien — qui donnait *trois concerts cette semaine au nouvel* Hippodrome de Paris — a l'avantage sur le Français Michel Fugain de donner à son apparente chanson de geste plus d'allure, plus d'espace, plus de *bonheur musical aussi. C'est la raison* pour laquelle Branduardi est entendu, aujourd'hui, avec autant de réussite en Italie, en France, en Belgique et en Allemagne.

∴

Nana Mouskouri, qui remplit actuellement l'Olympia, a su aussi (depuis vingt ans) développer une carrière internationale — jusqu'aux Etats-Unis, — avec un solide tour de chant constitué de chansons nouvelles d'une écriture très classique mais de bonne facture et de standards du répertoire de musique populaire et folklorique grec et, plus largement, mondial. Pour son nouveau spectacle au music-hall du boulevard des Capucines, Nana Mouskouri a fait *l'effort de renouveler les chansons qui* constituent son récital. Et c'est avec la même désarmante gentillesse qu'elle les chante, de cette voix très pure, hors du temps, de cette voix belle, au sens classique du terme qui peut choquer certains aujourd'hui. Une manière tout en douceurs et en nuances de proposer complaintes et ballades qui charme un public hétéroclite.

C. F.

★ Olympia, 20 h 45.

que s'accroître : les exploitants indé-

CLAIRE DEVARRIEUX.

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

JOEL. Comédie de Paris (281-00-11), sam., 20 h 30.

UN AMOUR DE THÉATRE. Lucernaire (544-57-34), sam., 20 h 30.

LES CANCANS. Théâtre 13 (589-05-99), sam., 20 h 30, dim., 15 h.

L'ALPAGE. Essaïon (278-46-42), sam., 22 h 15.

TOUT ÇA C'EST UNE DESTINÉE NORMALE. Antony, Théâtre F.-Gémier (666-02-74), sam., 21 h, dim., 15 h.

GEVREY-CHAMBERTIN. T.E.P. (797-96-06), sam., 20 h. 30, dim., 15 h.

L'AMANT MILITAIRE. Saint-Maur, Théâtre de la Cité (889-22-11), sam., 21 h.

CALIGULA. Théâtre Montansier (950-71-18), sam., 21 h.

CONTRE CIEL... PLUS. Centre Mandapa (589-01-60), dim., 20 h 45.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20) : Bubbling Brown Sugar (Harlem années 30), (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 et 18 h 30).
Comédie française (296-10-20) : Le plaisir de rompre ; Le voyage de M. Perrichon (sam., 20 h 30) ; Les caprices de Marianne ; L'Epreuve (dim., 14 h 30 et 20 h 30).
Chaillot (727-81-15) : Le sac du palais d'été (marionnettes) (sam., 18 h 30) ; Entretien avec M. Saïd Hammadi (sam., 20 h 30) ; – Grand théâtre : Britannicus (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Odéon (325-70-32) : Hedda Gabler (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit Odéon (325-70-32) : Voyage de Madame Knipper vers la Prusse orientale (sam., dim., 18 h 30).
Petit TEP Bruce Schwartz (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Centre Pompidou (277-12-33) : Cinéma vidéo : Pollock (sam. et dim., 15 h et 19 h) ; Débat : La revue - Phantomas - (sam., 18 h) ; Théâtre : Miracle domestique (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Carré Silvia Monfort (531-28-34). Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; Danse Buto (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Théâtre Musical de Paris (261-19-83) : I Masnadieri (sam., 20 h 30) ; Orchestre Colonne (Mozart, Brückner) (dim., 18 h).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Artistic-Athevains (355-27-10) : l'Orage (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h ; dim., 15 h et 21 h).
Arts-Hebertot (387-23-23) : L'étrangleur s'excite (sam., 21 h).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Richard II (sam., 18 h 30 ; dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) ; Ecrits contre la Commune (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h). – Théâtre de la Tempête (328-36-36) : l'Étranger dans la maison (sam. 20 h 30 ; dim. 15 h 30).
Centre d'arts celtique (258-97-62) : Évasion (sam., 20 h 45 ; dim., 17 h).
CISP, Théâtre Paris 12 (343-19-01) : les Mentons bleus (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30). – Grand Théâtre : la Divine Comédie (sam. 20 h 30). – Resserre : Ce titre, tu es né avec (sam. 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Confluences (387-67-38) : Eduqué à mort (sam. dim., 20 h 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Édouard VII (742-57-49) : la Danse du diable (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Espace Cardin (266-17-30) : Oratorio pour une vie (dim., 17 h).
Espace-Gaîté (327-95-94) : Stratégie pour deux jambons (sam., 22 h ; dim. 17 h 30).
Espace Marais (271-10-19) : le Misanthrope (sam., 20 h 30).
Essaïon (278-46-42) : I. le Marteau des maléfices (sam., 20 h 45) ; II. Ballades (sam., 18 h 30) ; Protée (sam., 21 h).
Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16) : Vie et mort du roi boîteux (sam. 20 h).
Fontaine (874-74-40) : Koudechapo (sam., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : l'Os de cœur (sam. 22 h, dim. 17 h 30 et 20 h 15).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; l'Augmentation (sam. 22 h 30).
Interclub 17 (227-68-81) : Vol au-dessus d'un nid de cocottes (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Lierre-Théâtre (586-55-83) : la Grande peur dans la montagne (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : Yerma (sam., 18 h 30) ; S. Joly (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge ; Don Quichotte (sam., 18 h 30) ; le Combat de la mouche (sam., 22 h 15). – Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Marie Stuart (508-17-80) : l'Ile des chèvres (sam., 17 h 30 et 20 h 30).
Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 20 h 30). – Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h 15 ; dim., 15 h 30 et 21 h 15).
Michodière (742-95-22) : la Pattemouille (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Moderne (280-09-30) : Trio (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Montparnasse, (320-89-90) : Trahisons (sam., 21 h ; dim. 16 h).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 21 h, dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Petit Forum (297-53-47) : Toute honte bue (sam. et dim., 20 h 30).
Poche (548-92-97) : Baron baronne (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Scala (261-64-00) : les Caprices de Marianne (sam., 20 h 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Studio-Théâtre 14 (545-49-77) : Quelle belle vie, quelle belle mort (sam., 20 h 30).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79) : Métamorphose (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; l'Écume des jours (sam., 22 h, dim., 17 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre Noir (797-85-14) : Entre soleil et Boutou (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre du Parvis (633-08-80) : Écoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
Théâtre de la Plaine (250-15-65) : le Dernier des métiers ; l'Equarrissage pour tous (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre Présent (203-02-55) : Pantagleize (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (633-01-21) : Mademoiselle Julie (sam., dim. 20 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Antigone toujours (sam. 20 h 30, dim. 15 h). Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; Maison internationale du théâtre : Saint-Simon le voyeux (sam., 18 h 30).
Théâtre-18 (226-47-47) : Lettre au père (sam., 22 h).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h et 18 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Théâtre chez Léautaud (sam. 19 h.) : Tohu Bahut (sam., 20 h 15) : le Président (sam., 21 h 30) ; Patrick et Philomène (sam. 22 h 45).
Blancs Manteaux (887-15-84) : Areuh = MC2 (sam., 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam., 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h 30 et 24 h) ; – II. : Qui a tué Betty Grandt (sam., 21 h 30 et 24 h) ; Popote (sam., 22 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 20 h 30). – II : le Vengeur de son père (sam., 20 h 30) ; C'était ça ou le chômage (sam., 21 h 45).
Café de la Gare (278-52-51) : Qu'est-ce qu'il y a dedans (sam., 20 h 15) ; le Chasseur d'ombre (sam. 22 h 15).
Connétable (277-41-40) : Un jeté et deux boucles (sam., 20 h 30) ; Djalma (sam. 22 h 30).
Coupe-Chou (272-01-73) : Le Petit Prince (sam., 20 h 30) ; Feydeau - Courteline - Labiche (sam., 22 h).
L'Écume (542-71-16) : G. Aebisher (sam., 20 h 30).
Fanal (233-91-17) : l'Amant (sam., 20 h) ; Francis Blanche (sam., 21 h 15).
La Gageure (367-62-45) : les Méfaits du tabac ; la Fleur à la bouche (sam., 22 h).
Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; T'as pas vu mes bananes ? (sam., 22 h 15).
Point-Virgule (278-67-03) : Ça alors (sam. 20 h 15) ; Du ronron sur les blinis (sam., 21 h 30) ; Les chocottes (sam., 22 h 30).
La Soupap (278-27-54) : le Mur mort (sam. 18 h 30) ; C. Régnier (sam., 21 h 30).
Splendid Saint-Martin (208-21-93) : Papy fait de la résistance (sam., 20 h 30 et 22 h).
Le Tintamarre (887-32-82) : Phèdre (sam., 20 h 30) ; Annonces matrimoniales (sam. 22 h).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Connaissez-vous cet escabeau ? (sam., 20 h 15) ; Il en est... de la police (sam., 21 h 30) ; Teleny (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) : Colporteurs d'images (sam. 20 h 30) ; Ensemble de musique arménienne (sam. 22 h 30) ; – II. : C. Zarcate (sam., 22 h 30).
Vingt Cinquième Heure (439-36-59) : Théophile (sam. 21 h) ; Rimailleries (sam. 22 h).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h. ; dim., 15 h 30 et 21 h).
Deux-Anes (606-10-26) : C'est pas tout rose (sam., 21 h ; dim., 15 h 30 et 21 h).

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50) : Soleil d'Espagne (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).

Le music-hall

Casino de Paris (874-26-22) : Annie Girardot (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : Jacques Bertin (sam., 20 h 15, dim., 15 h 30).
Espace-Marais (271-10-19) : les Mimes électriques (sam., 22 h 30).
Essaïon (278-46-42) : Sara Alexander (sam., 18 h 30).
Fontaine (874-74-40) : Lacombe - Asselin (sam., 22 h).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Mannick (sam., 20 h 15).
Gymnase (246-79-79) : le Grand Orchestre du Splendid (sam., 21 h. ; dim., 15 h).
Huchette (326-38-99) : Nicole Vassel (sam. 18 h 30).
Olympia (742-25-49) : Nana Mouskouri (sam., dim., 21 h).
Palais des Glaces (607-49-93), Romain Bouteille (sam., 22 h 15).
Palais des Sports (828-40-90) : Holiday on ice (sam., 17 h 30 et 21 h, dim., 14 h 15 et 17 h 30).
Potinière (261-42-53) : Alex Métayer (sam., 20 h 45).
La Tanière (566-94-23) : J. Treese (sam., 20 h 45) ; A. Mirapeu (sam., 22 h 30) ; – II. : P. Elies, G. Lena (sam., 21 h).
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41) : Duo H. Salgan, U. de Lio (sam., 21 h et 23 h 30, dim. 21 h).

La danse

Centre Mandapa (589-01-60) : Danse de Corée (dim., 20 h 45).
Palais des Congrès (758-27-78) : La Belle au bois dormant (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).
Palais des Glaces (607-49-93) : Bal et ballets à la cour de Louis XIV (sam. 20 h 30).
Quatre Temps (773-65-11) : Tendre est la nuit (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77) : Ballet national du Portugal (Roméo et Juliette) (sam., 20 h 30).
Théâtre de Paris (280-09-30) : Ballet Antonio Gades (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47). C'est comme ça qu'il faut faire (sam., 20 h, dim., 16 h).

Les concerts

Salle Pleyel : Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, dir. : R. Benzi, sol. : M. Argerich (Berlioz, Ravel, Brahms) (sam., 20 h 30) ; Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. A. Albrecht (Wagner) (dim., 17 h 45).
Salle Gaveau : M. Rudy (Brahms, Liatochinsky, Prokofiev, Schumann, Schubert) (sam., 17 h) ; F. Jacquinot (Mozart, Schumann, Ravel, Chopin) (sam., 21 h) ; V. Eresco (Beethoven, Liszt, Rachmaninov) (dim., 17 h 30).
Radio-France : Auditorium 105 : ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. D. Cohen (Reverdy, Jolas, Petrassi, Cohen) (sam., 16 h 30) ; – Auditorium 106 : J. Vandeville, D. Fournier (musique baroque et contemporaine) (sam., 18 h 30) ; – Auditorium 105 : Atelier de chœurs de R.-F., Trio GRM Plus, dir. G. Reibel (Liszt, Cuniot) (dim., 17 h).
La Forge : Groupe Perceval (sam. et dim., 20 h).
Hôtel Herouet : J.P. Dallenbach, C. Gallenca, flûte et guitare (Mace, Haydn, Debussy) (sam., 20 h 30).
Conciergerie : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. J.-Cl. Malgoire (Vivaldi, Corelli, Bach) (sam., 17 h 30) ; B. Verlet (Bach) (dim., 17 h 30).
Lucernaire : O. de Mones, P. Heidsieck (Fauré, Poulenc) (sam., 19 h 45) ; T. Mathias, M. Gagnepain (Bach, Mozart, Martinu, Roussel) (sam., 21 h).
Eglise Saint-Merri : Trio Tanagra (Bach, Haendel, Couperin, Telemann) (sam., 21 h) ; C. de Preissac (Haendel, Debussy, Pierné) (dim., 16 h).
Salle Rossini : I. Oehmichen, J.-P. Lemaire (Schubert, Mozart, Fauré, Liszt, Chopin) (sam., 20 h 45).
Th. du Rond-Point : G. Hartman, M. Dalberto, P. del Vescovo (Beethoven, Wolf, Schubert) (dim., 11 h).
Th. des Champs-Elysées : Orchestre des Concerts Pasdeloup (dim., 17 h 45), dir. : P.-M. Le Conte (Weber, Tchaïkowski, Berlioz, Saint-Saëns) - Quatuor Amadeus (Beethoven) (dim., 20 h 30).
Salle Cortot : Duo Virlojeux-Zanlonghi (Saint-Saëns, Beethoven, Fauré, Chostakovitch) (dim., 17 h).
Ranelagh : M.-J. Bernard (Bach, Scarlatti, Villa-Lobos, Henze, Brouwer, Vasquez) (dim., 18 h 30).

Jazz, pop, rock, folk

Bobino (322-74-84) : Bill Deraime (sam., 20 h 45, dim., 16 h).
Caveau de la Huchette (322-65-05) : G. Colliers London All Stars (sam., dim., 21 h 30).
Centre Culturel Censier (337-93-40) : Out Contempory Jazz Honet (sam., 21 h).
Dépôt-Vente (637-31-87), Les rois fainéants (sam., 22 h).
Dreher (233-48-44) : D. Lockwood (sam., dim., 21 h et 23 h).
Dunois (584-70-00), Bovik (sam., 20 h 30) ; Bekummernis (dim., 20 h 30).
L'Écume (542-71-16), L. Nguyen, S. Merlaud (sam., 22 h).
Feeling (271-33-41), J.-L. Longnon, M. Graillier, M. Bertaux, A. Ceccarelli (sam. et dim., 22 h 30).
Gibus (700-78-88), J. Bigoudi (sam., 22 h).
Lucernaire (544-57-34), M. Lobko (sam., 22 h 30).
New Morning (523-51-41), M'Bamina (sam., 21 h) ; J. Raney (dim., 21 h).
Palais des Glaces, (607-49-93) : J. Barrense-Diaz (sam., 20 h 45).
Petit Journal (326-28-59), Preissac Jazz Quintet (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (235-01-06), Trio Arvanitus, P. Carntini (sam. et dim., 23 h).
Slow Club (233-84-30), R. Franc (sam., 21 h 30).
Temple de l'Etoile, Negro spirituals et gospel songs (sam., 20 h 45).
Théâtre Noir (797-85-15), Tao Blues Band (dim., 17 h).
Trois Mailletz Nina Simone (sam., dim., 22 h 30).

Samedi 20 - Dimanche 21 février

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h, 17 h et 19 h : Hommage à George Cukor : 15 h : La diablesse au collant rose ; 17 h : Car sauvage est le vent ; 19 h : Le milliardaire ; 21 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : L'Eden et après. – Dim., 15 h : La grève, de S.M. Eisenstein ; 17 h : Le temps s'est arrêté, de E. Olmi ; 19 h : Hommage à George Cukor : Les liaisons coupables ; 21 h : Hommage à A. Robbe-Grillet : Glissements progressifs du plaisir.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h : Naissance d'une nation, de D.W. Griffith ; 19 h : Dung-Aw, de L. Brocka ; 21 h : Woyzeck, de W. Herzog. – Dim., 15 h : La symphonie nuptiale, de E. Von Stroheim ; 19 h : Les briseurs de barrages, de M. Anderson ; 21 : La dentellière, de C. Goretta.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ALL STONES FESTIVAL (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'AMOUR DES FEMMES (Fr.-Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ANTHROPOPHAGOUS (It., v.f.) (**), Maxéville, 9e (770-72-86).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 6e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 10e (878-81-77) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) U.G.C. Danton 6e (329-42-62) ; George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît le Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
DEUX FILLES AU TAPIS (A., v.o.). Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.). Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
DIVA (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82).
EAUX PROFONDES (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88).
ESPION LÈVE-TOI (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 2e (359-41-18) ; Helder, 2e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (352-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-77-99).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (Suéd., v.o.) (**) : Marignan, 2e (359-92-82) ; (v.f.), Impérial, 2e (742-72-52).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-52-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LE GRAND PARDON (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LOIN DE MANHATTAN (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
MAD MAX (Axx) (v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 6e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 17e (522-46-01).
MAMAN TRÈS CHÈRE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; (v.f.), Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (693-10-82) ; (v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, 6e (359-29-46) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : Racine, 5e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; St Ambroise, 11e (700-89-16).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). (v.f.) : Paramount Opéra, 8e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
RAGTIME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 6e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A.), (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40).
SAYAT NOVA (Sov.) (v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; André-Bazin, 13e (337-74-39).
SHE DANCES ALONE (A.-Aut.) (v.o.), Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Français, 2e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).



THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
TRANSES (Mar., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
VENIN (Ang.) (*) (v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BATEAU, film allemand de Wolfgang Petersen, v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
BLOW OUT, film américain de Brian de Palma, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
GEORGIA, film américain d'Arthur Penn, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 14e (357-90-81). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
REMBRANDT FECIT 1669, film hollandais de Jos Stelling, v.o. : *Movies*, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES, film américain de George Cukor, v.o. : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TETE A CLAQUES, film français de Francis Perrin : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
TROP TOT, TROP TARD, film français de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet : Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-23).
VERS LE SUD, film hollandais de Johan Van der Keuken, v.o. : Forum, 1er (297-53-74).

Les festivals

L'EMPREINTE DE L'ACTORS STUDIO ; (C'est la faute à Kazan, v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; 16 h : Viva Zapata ; 18 h : Sur les quais (v.f.) ; 20 h 15 : A l'est d'Eden (v.f.) ; 22 h : la Ballade sauvage.
DOUGLAS FAIRBANKS, Marais, 4e (278-47-86) : le Voleur de Bagdad (sam.) ; le Gaucho (dim.).
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Noctambules, 5e (354-42-34) : les Lumières de la ville (sam.).
KUROSAWA (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) : Rashomon (sam.).
MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) : l'Impératrice Yang Kwei Fei (sam.) ; Contes de la lune vague après la pluie (dim.).
ARTHUR PENN (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Mickey one (sam.) ; Miracle en Alabama (dim.).
LES ANNÉES 30 (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : Femmes (sam.) ; Vers sa destinée (dim.).
ROBBE-GRILLET/RESNAIS Denfert, 14e (321-41-01) : l'Eden et après (sam.) ; Glissements progressifs du plaisir ; Trans Europ express ; Le jeu avec le feu (dim.).
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : De sang-froid (sam.) ; Assurance sur la mort (dim.).
ROBERT REDFORD (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11) ; 15 h 45 : Nos plus belles années ; 18 h : les Trois Jours du Condor ; 20 h : Gatsby le Magnifique ; 22 h 30 : Willie Boy.
PROMOTION DU CINÉMA, (v.o.) Studio 28, 18e (606-36-07) : Conte de la folie ordinaire (dim.).
BUSTER KEATON, (v.o.) Marais, 4e (278-47-86) : la Croisière du Navigator (sam.) ; le Mécano de la « Général » (dim.).
LE CINÉMA DES STRAUB, Studio 43, 9e (770-63-40) : Non réconciliés ; A corner in wheat ; Blind husbands ; Soirée en compagnie de la revue « Les cahiers du cinéma » ; Introduction à la « Musique d'accompagnement pour une scène de film », d'Arnold Schoenberg ; Chronique d'Anna Magdalena Bach ; Las Hurdes ; la Partie de campagne (sam.) ; City Lights ; Introduction à la « Musique d'accompagnement pour une scène de film », d'Arnold Schoenberg ; Chronique d'Anna Magdalena Bach ; le Journal d'un curé de campagne ; Moïse et Aaron ; Boudu sauvé des eaux (dim.).

Les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. appellent les personnels à cesser le travail le 24 février

Les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. de la Radio-Télévision appellent l'ensemble des personnels à cesser le travail mercredi prochain, 24 février. De son côté, le syndicat national C.G.T. de FR 3 ne souhaite pas s'associer à cette grève, qui lui paraît « *inopportune parce que prématurée* ». Dans un communiqué, C.F.D.T. et C.G.T. précisent : « *Huit mois après les premières discussions, cinq mois après la publication du rapport Moinot, à moins de deux mois de la discussion du projet de loi au Parlement, le gouvernement ne peut pas laisser ceux qui sont le plus directement concernés dans l'incertitude totale.* ».

Les syndicats entendent obtenir des réponses précises à quelques questions essentielles parmi lesquelles : « *Est-il prévu la création d'entités régionales autonomes de radio ou de télévision, et sera-t-il défini des dispositions particulières pour les stations d'outre-mer ? De quelle manière structurelle et fonctionnelle sera assurée l'utilisation optimale de l'outil de production nationale ? Comment seront assurées les missions actuellement dévolues à l'Institut national de l'audio-visuel (INA), notamment dans le domaine de la formation et de la recherche ? La loi permettra-t-elle que la convention qui s'appliquera à tous les organismes du secteur public de la radio-télévision s'étende à la branche d'activité de radio-télé ? Enfin, comment sont envisagés l'indépendance et le pluralisme de l'information pour correspondre à l'évolution de la société française ?* »

Une pétition en faveur de Jacques Hébert

Près de soixante-dix journalistes de TF 1 ont signé une pétition demandant à M. Jacques Boutet, président-directeur général de la chaîne, une « *mesure de clémence* » en faveur du journaliste Jacques Hébert, suspendu le 24 janvier et pour lequel la commission de discipline de TF 1 a suggéré la sanction d'une suspension de trois mois (*Le Monde* du 19 février). « *Notre préoccupation*, écrivent les signataires, concerne l'ambiance générale dans la rédaction, suffisamment pertubée au cours des mois passés, nous pensons que tout ce qui pourrait durcir cette situation serait préjudiciable au journal et à la qualité de travail à TF 1. Nous vous demandons une mesure de clémence envers Jacques Hébert, dont nous avons eu maintes fois l'occasion d'apprécier l'honnêteté et la compétence professionnelle. »

DES SONDAGES INDIQUENT UNE RELATIVE CONSTANCE DE L'AUDIENCE DES CHAINES DE TÉLÉVISION

L'ampleur du mécontentement des téléspectateurs français à l'égard de leur télévision, que divers sondages et enquêtes s'obstinent chaque jour à vouloir démontrer, apparaît plus modéré sinon exagéré lorsque l'on considère les études récentes, qui font état d'une audience très constante du petit écran. Selon une enquête effectuée par le service « *sondages* » de FR 3, la moyenne d'écoute des trois chaînes en janvier 1982 était de 79,5 %, un chiffre très comparable à celui des cinq dernières années, qui était de 79 %.

Cette fidélité globale ne bénéficie pas cependant aux trois chaînes. FR 3 et TF 1 connaissent toutes les deux une nette désaffection, plus sensible pour la première (24,9 %, contre une moyenne de 27,6 % de 1977 à 1981), moins pour la seconde (57,5 %, contre 58,9 %). Antenne 2, en revanche, connaît, avec un taux de 52,3 %, une audience en hausse de 6,5 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette évolution est confirmée par les informations provenant du Centre d'études d'opinion (C.E.O.) pour la période du 4 au 31 janvier. Ainsi, bien que sur vingt-huit soirées Antenne 2 n'ait programmé que trois films, à 20 h 30, et proposé, au contraire, de nombreuses émissions nouvelles, à la fois sa durée d'écoute journalière par individu (1 heure et 1 minute, soit une progression de 5 %), la fréquentation par les téléspectateurs et *l'audience des émissions* (+ 14 % par rapport à l'année précédente) sont en hausse générale.

D'autre part, l'étude provenant de FR 3 paraît démontrer que le téléspectateur recherche en priorité les programmes de fiction. Au mois de janvier, il n'a pas été rare de noter que pour certains films des taux d'écoute dépassent 50 %, alors que ces chiffres étaient auparavant considérés comme des records réservés à des chefs-d'œuvre du cinéma « tout public ».

On constate aussi que l'expérience de programmation des films une heure plus tard semble vouée à l'échec, car 80 % des téléspectateurs éteignent leur poste vers 22 heures.

PRESSE

Lancé par les amis de M. Max Gallo

LE « NOUVEL HEBDO » DE NICE SUSPEND SA PARUTION

(De notre correspondant régional)

Nice. – Le *Nouvel Hebdo* de Nice et sa région, lancé au début de décembre 1981 par des militants du parti socialiste proches de M. Max Gallo, député (P.S.) de la première circonscription des Alpes-Maritimes, vient de suspendre sa parution après onze numéros. M. Richard Pogliano, directeur de la publication, explique que la société éditrice est contrainte de déposer son bilan en raison de difficultés financières dues notamment aux « *très fortes pressions de caractère politique exercées sur les annonceurs publicitaires pour les dissuader de confier leurs ordres à l'hebdomadaire* »...

Animé par une équipe de dix-sept personnes, dont sept journalistes professionnels, le *Nouvel Hebdo* s'était fixé comme objectif de « *mettre fin au monopole du quotidien régional* Nice-Matin *en présentant aux Niçois une nouvelle information* » (*le Monde* daté 18-19 octobre 1981). Les premiers numéros avaient été tirés à dix-sept mille exemplaires, mais une baisse des ventes s'était produite pendant les fêtes de fin d'année, justifiant un réajustement de la diffusion autour de dix mille exemplaires. Deux mille abonnements avaient été souscrits dans le département, au lieu des huit mille espérés.

L'échec de l'hebdomadaire semble dû également au manque de soutien de la fédération socialiste des Alpes-Maritimes, que les responsables du *Nouvel Hebdo* n'avaient pas associée à leur initiative et dont la « sensibilité » dominante ne correspond pas à celle qu'incarne M. Max Gallo (membre de l'ex-courant A, mitterrandiste).

La direction de l'hebdomadaire a annoncé que la demande et en accord avec la rédaction, une société coopérative ouvrière de production (SCOP) allait être mise en place pour faire redémarrer la publication sur des bases nouvelles. Une Association des amis du *Nouvel Hebdo* (1) s'est créée pour recueillir dans le public les fonds nécessaires à la constitution de cette nouvelle société – qui bénéficiera des aides de l'Etat – et au lancement d'une campagne de promotion et de publicité. Les dirigeants du *Nouvel Hebdo* ont par ailleurs effectué des démarches pour obtenir une quote-part de la publicité distribuée par les annonceurs institutionnels. – G.P.

(1) Association des amis du *Nouvel Hebdo*, Le Régina, 91, boulevard de Cimiez, 06000 Nice.

Samedi 20 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
La télévision en question. Avec C. Estier, P. Meyer, J.-F. Kahn, O. Todd, F. Pottecher, J Baumel, P. Desproges, J. Ferré et J. Didier.
21 h 50 Série : Dallas.
Calomnie.
22 h 55 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.L. Boulay.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker, réal. : J. Brialy.
Yves Duteil, Bernadette Lafont, Michèle Torr, Gérard Depardieu, Mouloudji. En direct de l'Espace Cardin.



21 h 40 Téléfilm : Il n'y a plus d'innocents.
De M. Jullian et J. Prat. Avec M. Garrel, M. Moretti, M. Chapiteau...

La France enguirlandée prépare en toute quiétude le réveillon de Noël. Mais soudain, en quelques heures, dix-neuf personnes sont assassinées. Aucun lien entre les victimes. Qui a organisé cette hécatombe apparemment absurde ?

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 On sort ce soir : Carmen.
Opéra de Bizet, enregistré au Festival de Carpentras 1981. Orchestre philharmonique de Lille, direct. J.-C. Casadesus ; Chœurs du Théâtre municipal d'Avignon et de l'Opéra de Marseille ; Maîtrise d'enfants du Théâtre municipal d'Avignon.
23 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Carte blanche : La nacelle ou une bouffée d'hydrogène, de J. Larraga.
21 h 28, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du théâtre de Carcassonne), « Concert pour petit orchestre » et « Concerto pour piano » de Roussel, « Coda pour 14 instruments » de Foures, « l'Amour sorcier » de de Falla, par l'Orchestre de Montpellier, dir. L. Bertholon ; « Zon, zon, zon » de Severac, par D. Bahous, chant, D. Abramovitz, piano.
22 h, Actualité musicale en Languedoc-Roussillon, œuvres de Bouzignac, Moulinie.
23 h La nuit sur France-Musique : Samedi-minuit : 0 h 5, Haute infidélité, œuvres de Kayn, Eno.

Dimanche 21 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption. Prédicateur : Père M. Dubost.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
De P. Sabatier (et à 17 h 15).

15 h 25 Sports dimanche.
Tiercé ; Cyclo-cross ; Ski nordique ; Volley-ball.

19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Artur.
La danse du diable, au Théâtre Édouard-VII, *Taema ou la fiancée du timbalier*, à Marne-la-Vallée ; ballets à l'Opéra ; le Golden Gate Quartet à la Gaîté-Montparnasse ; Bill Deraine à Bobino.
19 h 30 Les animaux du monde.
Quand la nature reprend ses droits.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : les Sept Mercenaires.
Film américain de J. Sturgess (1960), avec Y. Brynner, E. Wallach, S. McQueen, H. Buchholz, C. Bronson, R. Vaughn (Rediffusion).
Les habitants d'un village mexicain continuellement ravagé par une bande de pillards recrutent sept mercenaires pour les protéger. Ceux-ci vont leur apprendre à combattre.
Le célèbre film japonais d'Akira Kurosawa, les Sept Samouraïs, *transformé en western. John Sturgess a suivi l'action du modèle. Ce « remake » américain doit beaucoup à ses acteurs, prestigieux héros d'aventures.*
22 h 40 Sports-dimanche soir.
23 h A Bible ouverte.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Impôts-service.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Sam et Sally.
Le collier.
18 h La course autour du monde.
Réal. J.-M. Boussagnet.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le moi.
De J.-F. Kahn, réal. J. Samyn.
Les années 1938-1940 : avec C. Albert, J. Damno, P. Souplex, P. Préjean, etc.
21 h 55 Document : Bram Van Velde.
Réal. J.-M. Meurice.
Tourné en 1980, avant la mort de l'artiste, un hommage attentif à sa peinture solitaire, silencieuse, intemporelle (rediffusion).
22 h 25 Document : Nos ancêtres les Français.
Réal. : P. Philippe.
Un tableau de l'armée française du début du siècle à nos jours tracé par Pierre Miquel grâce à des images de films et d'archives de Gaumont. Ce document analyse les rapports entre l'armée et le peuple.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Émissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
13 h 45 Dessin animé : Mister Magoo.
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Pierre et P. Bonte.
15 h 15 Cinéma 16 : Au bout du printemps.
Scénario : G. Tanugi ; réal. : B. Dubois ; avec : C. Amouroux, M. Meryl, P. March, N. Arestrup, etc.
Rose, adolescente de seize ans, amoureuse de Brandy, à la recherche de son père au Canada. La jeune fille sera déçue : ce sera son premier amour.
16 h 45 Voyage entre les lignes : L'âge ingrat.
Réal. R. Maurice.
Reims et Nancy des années 1920 à travers René Daumal, Roger-Gilbert Lecomte, etc. L'enfance du mouvement littéraire « le Grand Jeu ».
17 h 40 Théâtre de toujours, spectacle Georges Courteline.
Réal. J. Bertho.
Quatre pièces de Courteline : « Monsieur Badin », avec C. Marin, A. Mottet et P. Castelet ; « Le commissaire est bon enfant », avec C. Marin, M.-B. Vergne, J. Obé ; « les Balances », avec M. Dudicourt et J. Jouanneau ; « le Droit aux étrennes », avec P. Doris et J. Lescot.
19 h 15 Prélude à l'après-midi.
Musique ancienne au château d'Ecouen. Avec M. Rollin, luth, J.-M. Fremeau, baryton, et le quintette de cuivres Ars Nova.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 La révolution romantique.
Série de M. Brion, réal. Y. Gérault. N° 7 : Le siècle de Victor Hugo.
A travers l'auteur des Châtiments *et des* Misérables *s'esquisse la chronique politique et sociale du dix-neuvième siècle.*
21 h 25 Courts métrages.
Colloque de chiens, de R. Ruiz ; *l'Etat des lieux*, de F. Caillat ; *les Voiliers*, de C. Nedjar.
Une trame mélodramatique et pseudo-policière à partir d'une imagerie issue de la presse du cœur.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : A la redécouverte de D.W. Griffith.
Huit courts métrages : *la Rose de Salem* (1910), *le Jour de l'examen* (1910), *Séduction* (1910), *les Deux Chemins* (1911), avec D. Bernard, *un Tournant du sort*, (1911), *l'Enfant du faubourg* (1911), avec D. West, *le Télégraphiste de Lonsdale (1911)*, avec D. West, *Des cœurs courageux (1911)*, avec K. Bruce.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : la longue marche de l'Église.
7 h 40, Chasseurs de son : Canuts aujourd'hui.
8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h, Messe dans la chapelle des sœurs de Notre-Dame-de-Sion, à Grandbourg (Essonne).
11 h, Regards sur la musique : Symphonie « Jupiter », de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Dir. : K. Boehm.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : avec J.-A. Cartier.
14 h, Sons : Bahia.
14 h 5, Libre parcours variétés : Tango.
15 h 15, L'Odyssée, d'après Homère (rediff.) (Fin à 23 h 55).

FRANCE-MUSIQUE

8 h 2, Cantate : BWV 249 de Bach.
9 h 10, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, à Paris) : œuvres de Beethoven, Wolf, Schubert, avec G. Hartman, soprano ; M. Dalberto, piano ; P. Del Vescovo, cor.
12 h 5, Allergies... œuvres de d'Indy, Brahms, Ravel, Berlioz, Debussy, J.-S. Bach.
14 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de J.-S. Bach, Mozart, Galuppi, Liszt, Mendelssohn, Brahms, Messiaen, Ravel.
17 h, Comment l'entendez-vous ? la musique du Grand Siècle, par F. Chandernagor ; œuvres de Mouret, Lully, Campra, Purcell, Couperin, Chambonnières, d'Anglebert, Rameau.
19 h 8, Jazz.
20 h, Les muses en dialogue.
20 h 30, Concert (donné au Kunsthaus de Lucerne, le 7 septembre 1981) : « Symphonie n° 35 » de Mozart ; « Mort et transfiguration », de R. Strauss ; « Symphonie n° 2 », de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Maazel.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : la geste d'Igor (les mémoires musicaux d'I. Markevitch) : Debussy, de Falla, Ravel, Prokofiev, Weber, Berlioz, Stravinski.
0 h 5, Rupture : œuvres de Davis, Mozart, Petrassi.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 21 FÉVRIER

– *M. Pierre Desgraupes*, président d'Antenne 2, est l'invité de l'émission « *Le grand jury R.T.L.-le Monde* », sur R.T.L., à 18 h 15.

– *M. Jean-Pierre Chevènement*, ministre de la recherche et de la technologie, participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

Le Monde

économie

AFFAIRES

M. Yvon Gattaz espère que les entreprises publiques ne créeront pas un « C.N.P.F. bis »

A la veille de sa rencontre, le vendredi 19 février, avec M. Mitterrand, M. Yvon Gattaz avait été invité à un déjeuner que lui offraient ses camarades — ils étaient plus de cinq cents — anciens élèves de l'École centrale. Le président du Centre national du patronat français était chez lui dans les salons de ce grand hôtel parisien où il était reçu, pair entre ses pairs.

De la tribune à la salle, le tutoiement et les clins d'œil allaient de soi, ce qui n'a pas empêché M. Gattaz de faire part des préoccupations et des inquiétudes des patrons, celles-là mêmes qu'il devait évoquer avec le président de la République.

● LES NATIONALISATIONS. — M. Gattaz les estime, on le sait, inutiles, coûteuses *(« au moins 50 milliards de francs »)* et dangereuses. On les jugera sur leurs fruits, c'est-à-dire leur compte d'exploitation.

Pourtant, le patronat jouera le jeu. La preuve pour M. Gattaz : il a récemment désigné à la présidence de la commission « économique » (la plus importante) du C.N.P.F. l'un des responsables du groupe Thomson, l'une des entreprises nouvellement nationalisées, M. Guy Brana. L'important pour ces firmes qui sont passées dans la corbeille des pouvoirs publics, c'est qu'elles se comportent et soient gérées comme des firmes privées, qu'elles ne cherchent pas à l'intérieur de l'organisation patronale, à créer une sorte de C.N.P.F. bis, étatique, donneur de leçons, de promotion sociale notamment.

« C'est un pari que j'ai fait, dira en commentaire M. Gattaz.. *Je ne suis pas tout à fait sûr de le gagner.»*

● LES STRUCTURES DU C.N.P.F. — M. Gattaz reconnaît que les P.M.E. et aussi les firmes du secteur tertiaire n'ont pas eu, jusqu'à ces dernières semaines, toute la place qu'elles auraient dû avoir au C.N.P.F. L'organisation patronale a mis en place deux groupes de travail (l'un pour les « petites », l'autre pour les « moyennes » entreprises) afin de mieux appréhender les problèmes spécifiques de ces firmes.

● LE PATRONAT DANS L'OPINION. — C'est surtout en province que le patronat « passe mal » dans l'opinion, remarque M. Gattaz. Le C.N.P.F., alarmé par la montée de la violence dans l'entreprise, a créé un groupe Vérité et Entreprise qui sera notamment chargé de répondre à toutes les calomnies dont le patronat est la cible, dit-il.

M. Gattaz a encore pressé les chefs d'entreprise de se mêler beaucoup plus activement à la vie de la cité. Ah ! si seulement ils acceptaient de donner un dixième de ce temps à ces autres responsabilités ! *« Nous sommes des hommes particulièrement efficaces »*, constatera le patron des patrons, par opposition à une majorité de députés, des *« enseignants barbus qui ne connaissent rien à la vie des entreprises françaises... »*

● LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES. — M. Dreyfus, ministre de l'industrie, a donné des assurances à M. Gattaz : les entreprises nationales ne doivent pas détourner à leur profit des activités que, jusqu'à présent, elle confiaient à des sociétés sous-traitantes. Certes, les premières récupéreraient ainsi des emplois sans qu'elles en créent réellement et, outre le lustre qu'elles pourraient retirer de tels détournements, elles pourraient obtenir plus facilement des aides aux investissements accordées aux firmes qui ont augmenté leurs effectifs. Mais elles contraindraient les sous-traitants à des réductions sensibles d'activités, voire à des mises en liquidation. M. Dreyfus a demandé à M. Gattaz de lui signaler les cas les plus graves de telles « récupérations » indues d'emplois.

Et c'est en célébrant l'entreprise privée que M. Gattaz a terminé son intervention. *« Pour lutter contre le chômage, il faut multiplier les employeurs »*, dira-t-il.

ALPHONSE THÉLIER.

LE BATIMENT RÉCLAME UN PLAN DE RELANCE

Le président de la Fédération nationale du bâtiment (F.N.B.), M. Jacques Danon, a été reçu pendant une heure par M. Mitterrand le vendredi 19 février. Il a demandé au président de la République de faire prendre très rapidement par les pouvoirs publics des mesures pour relancer l'activité dans le bâtiment. A sa sortie de l'Élysée M. Danon a parlé de *« plan ORSEC »* en faveur de sa profession, qui l'an dernier a dû supprimer quarante mille emplois. *« Jamais notre baisse d'activité n'a été aussi forte »*, a-t-il dit.

Il a demandé une baisse de la T.V.A. et une réduction des charges sociales. Sur ce dernier point M. Mitterrand lui a promis que *« quelque chose »* serait fait.

Les nationalisations d'entreprises ont été évoquées, a encore précisé M. Danon.

M. Mitterrand lui a indiqué, a-t-il dit, que le cas des entreprises qui sont concernées par les récentes nationalisations, mais qui n'ont pas vocation à rester dans le secteur public (notamment celles du bâtiment), sera examiné pour voir si elles doivent ou non demeurer dans ce secteur.

LE C.N.P.F. CHIFFRE A 70 MILLIARDS DE FRANCS LES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES DES ENTREPRISES EN 1982

Les entreprises devront supporter plus de 70 milliards de francs de charges supplémentaires en 1982, estime M. Maury-Laribière, vice-président du C.N.P.F., dans une interview publiée vendredi 19 février par le *Nouveau Journal*.

Selon les estimations du C.N.P.F., l'application immédiate de la semaine de trente-neuf heures et de la cinquième semaine de congés payés *« représentera 5 % à 8 % de la masse salariale Or, 1 % de la masse salariale c'est plus de 10 milliards de francs (...). Cette charge nouvelle qui va pénaliser et donc freiner l'embauche s'ajoute à celles qui ont été créées ces derniers mois : impôt sur l'outil de travail, taxation accrue des frais généraux, augmentation des cotisations sociales, etc. Au total, la facture supplémentaire s'élève à plus de 70 milliards de francs à la charge des entreprises. »*

Interrogé sur les relations du patronat avec le gouvernement, M. Maury-Laribière a indiqué : *« Nous maintenons fermement notre volonté de dialogue avec le gouvernement. Mais dialogue ne signifie pas soumission, bien au contraire. Nous serons vigilants et nous dénoncerons tout ce qui ira contre les intérêts des entreprises et du pays. Mais nous entendons aller plus loin et être une force de proposition sur tous les sujets qui intéressent les entreprises. »*

ÉNERGIE

L'ARABIE SAOUDITE AURAIT RAMENÉ SA PRODUCTION A 7 MILLIONS DE BARILS PAR JOUR

Selon des informations fournies par des compagnies pétrolières, l'Arabie Saoudite aurait réduit sa production de « brut », la ramenant à 7 millions de barils par jour au lieu des 8,5 millions de barils « officiels ». Cette diminution n'a pas été confirmée par les milieux officiels saoudiens. Mais on sait que ces derniers sont soumis à de très vives pressions de la part de leurs partenaires de l'OPEP, anxieux de voir la demande se réduire et les excédents augmenter.

Tout récemment, les ministres du pétrole du Koweït et des Emirats unis ont tenté de convaincre les dirigeants saoudiens, qui, officieusement, auraient déjà ramené la production du pays de 8,5 à 8 millions de barils il y a quinze jours. A l'heure actuelle, la consommation mondiale est inférieure de plus de 2 millions de barils par jour à la production, et les prix du « brut » continuent à glisser, à l'instigation, notamment, de l'Iran, qui cherche désespérément à se procurer des devises pour financer sa guerre avec l'Irak et ses importations.

LA FRANCE RESTREINT SES IMPORTATIONS DE T.V. COULEUR JAPONAIS

Le gouvernement français vient de prendre deux mesures pour réduire les importations de téléviseurs et de motocyclettes japonais.

La première concerne les appareils couleur dont les importations sont plafonnées cette année à 84 000 unités contre 88 000 en 1981 (— 4,5 %). Le chiffre fixé pour 1982 représente un montant de 120 millions de francs d'importations, identique (en valeur nominale) à celui de 1981.

La seconde mesure concerne les motocyclettes de moins de 50 cm3 pour lesquelles des visas techniques vont être imposés aux frontières. La France importe environ 40 000 motocyclettes de cette cylindrée pour une demande intérieure qui atteint 430 000 unités. Le gouvernement craignait que la sortie de nouveaux modèles japonais ne provoque un raz de marée.

Mais d'une façon générale, ces deux mesures sont de faible ampleur, souligne-t-on au ministère du commerce extérieur. Elles semblent plutôt être un avertissement aux autorités nippones.

AGRICULTURE

Remaniement interne de l'état-major de la Caisse nationale du Crédit agricole

L'état-major de la Caisse nationale du Crédit agricole (C.N.C.A.) sera remanié. M. Jacques Bonnot, directeur général de la C.N.C.A., a présenté, le 15 février, les nouvelles structures qui seront mises en place d'ici au 15 avril.

La direction générale, actuellement composée de M. Bonnot et de M. Michel Bon, directeur général adjoint, sera renforcée par l'arrivée de M. Claude Barat, qui devrait être nommé prochainement directeur général adjoint, et par celle de M. Charles Achach, qui, parallèlement à ses fonctions de conseiller de la direction générale, exerce celles de chargé de mission au cabinet de Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

Le comité de direction du groupe central de la Caisse nationale comprendra également huit directeurs centraux : M. Jean Dony, chargé de la fonction « coordination et contrôle de l'activité des filiales » (il ne change pas d'attribution) ; M. Jean Fontourcy, chargé de la fonction « crédit » (il était directeur des finances, il sera assisté pour le secteur du financement aux particuliers par M. Jean-Pierre Beysson, actuel directeur de l'Office national interprofessionnel des vins de table) ; M. Jean Garrigou, chargé de la fonction « études et gestion financières » (il était chef de l'inspection générale) ; M. Lucien Gayraud, chargé de la fonction « administration générale » (ancien directeur des affaires du personnel) ; M. Louis-Noël Joly, chargé comme précédemment de la fonction « exploitation » ; M. Jean-Pierre de Longevialle, chargé de la fonction « personnel et affaires juridiques et fiscales » ; M. Serge Robert, chargé de la fonction « international », assisté à la direction du développement international de M. Bernard de Pasquale, qui était précédemment directeur de la caisse régionale du Loiret ; M. Jean-Claude Seys, chargé de la fonction « ressources » (il était directeur de Segespar, filiale « produits financiers » du Crédit agricole.

D'autre part, Mme Nathalie Makuch est nommée conseiller du directeur général pour les relations extérieures. Elle remplace dans ces fonctions M. Jacques Valay, nommé directeur du personnel.

[Né en 1920, licencié en droit, M. Claude Barat est entré à la C.N.C.A. comme directeur adjoint en 1961. Il était depuis 1975, directeur des relations avec les caisses régionales.]

[M. Charles Achach, né en 1932, ingénieur agronome, a été rapporteur général auprès de la commission des comptes de l'agriculture (1963), chef de la division agriculture de l'INSEE (1966) conseiller technique au cabinet de M Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture, et rapporteur général de la commission de l'agriculture du VIe Plan. Entré à la C.N.C.A. en 1971, il était directeur du budget et du plan depuis 1975. M. Achach est chargé de mission au cabinet de Mme Cresson depuis janvier 1982.]

[M. Jean-Pierre Beysson, né en 1943, ENA, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne de 1971 à 1973, puis du préfet de la région Poitou-Charentes de 1973 à 1975, effectue sa mobilité à l'inspection générale des finances, et entre comme conseiller technique au cabinet de M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture en avril 1977 Il était directeur général de l'Office national interprofessionnel des vins de table depuis mai 1980.]

Près de Landerneau

DES ÉLEVEURS DE PORCS SACCAGENT LA VOIE FERRÉE PARIS-BREST

Brest. — Les agriculteurs bretons ont franchi un nouveau degré dans l'escalade des protestations de leur profession contre la chute des cours du porc. Un commando d'éleveurs appartenant au C.D.J.A. (Centre départemental des jeunes agriculteurs) a déboulonné des rails dans les deux sens sur la voie ferrée Brest-Paris. Les faits ont été commis dans la nuit du 18 au 19 février à La Roche-Maurice, près de Landerneau.

Les agriculteurs sont passés à l'action, non pas en rase campagne, mais dans un quartier habité traversé par la voie de chemin de fer. Le dernier train de nuit, qui arrive à Brest à 1 heure, venait de passer quand les paysans — une cinquantaine — ont envahi la voie ferrée Personne dans les maisons voisines n'a osé intervenir. Seule une garde-barrière réveillée par le bruit a tenté de s'interposer avant d'alerter la gendarmerie. A leur tour, les gendarmes ont laissé faire, de crainte d'envenimer les choses, a déclaré l'un de leurs chefs.

Les éleveurs ont démonté les voies, brisé des barrières et arraché des fils commandant des signaux. Un autorail qui, vide de voyageurs, regagnait Brest, a eu ses vitres brisées par des pierres. Le trafic ne devait reprendre qu'au milieu de la journée. Pendant la remise en état des voies, des navettes assuraient le transport des voyageurs entre Brest et Morlaix.

Les syndicats de cheminots ont protesté contre cet acte de violence des paysans *« qui mettent en danger la sécurité des voyageurs sur les lignes de chemin de fer »*.

JEAN DE ROSIÈRE.

UNE CONDAMNATION POUR USAGE D'ŒSTROGÈNES

Rennes. — Le tribunal de grande instance de Rennes a condamné jeudi 18 février, à une amende de 5 000 francs, un éleveur d'Ille-et-Vilaine, M. Michel Lainé déclaré coupable d'avoir utilisé dans son élevage des substances œstrogènes artificielles Des prélèvements effectués le 21 octobre 1981 sur trois des quarante-cinq veaux de l'élevage par les services vétérinaires, révélaient la présence d'hormones artificielles dont l'usage est interdit.

Dans son réquisitoire, M. Modat, substitut du procureur de la République, a estimé que si M. Lainé était seulement un éleveur prestataire de services, puisque la société industrielle et agricole de Bretagne, située à Châteaubourg lui fournit les jeunes animaux, les aliments et l'assistance technique, il n'empêche qu'il reste responsable de l'élevage des veaux et qu'il n'est pas sans intérêt pour lui que ces animaux atteignent un bon poids. — *(Corresp.)*

● *L'assemblée générale des actionnaires de Paribas* (Suisse) a approuvé, vendredi 19 février, l'augmentation de capital de la société aux termes de laquelle son contrôle sera assuré par Paribas Holding S.A. et par Paribas France, qui détiendra alors 40 % de son ex-filiale suisse.

ÉTRANGER

L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE ET LES PAYS DE L'EST

La Commission de Bruxelles est vivement mise en cause pour sa politique de commercialisation des excédents agricoles

De notre correspondant

Strasbourg. — L'Assemblée européenne demande la définition d'une politique cohérente de vente des produits agricoles vers les pays à commerce d'État et souhaite être associée de près aux décisions de la Communauté de Bruxelles sur les contrats importants d'exportation de ces produits vers l'Union soviétique. C'est une des conclusions d'un débat mouvementé qui s'est instauré à la suite de la présentation du rapport de la commission de contrôle du budget par M. Aigner (parti populaire européen-Allemagne fédérale) sur ces échanges avec les pays de l'Est.

Par moment, le débat a tourné à un véritable règlement de comptes avec la Commission, accusée de mener une politique contraire en ce domaine aux indications de l'Assemblée, notamment en 1980, en autorisant un quadruplement des exportations de denrées alimentaires vers l'U.R.S.S., malgré la décision de soutien de l'embargo américain mis alors en place à la suite de l'invasion soviétique en Afghanistan.

La plupart des porte-parole des groupes politiques ont reproché à la Commission sa politique de commercialisation des excédents agricoles, son inorganisation et son laisser-faire à l'égard des principaux opérateurs dans les échanges avec l'U.R.S.S., en particulier de ceux qui profitent d'une situation de quasi-monopole. La société Interagra et son président, M. Doumeng, se sont trouvés au centre des critiques. Stratégie de guerre froide que celle de la majorité de l'Assemblée bien plus que volonté de contrôler l'emploi des deniers communautaires, devait rétorquer le porte-parole des communistes français, M. Maurice Martin.

Le scandale de cette absence de contrôle et de l'inexistence d'une politique coordonnée d'exportation, a dit M. Irmer (Allemagne fédérale, porte-parole du groupe libéral), réside dans le fait que *« le petit consommateur européen en arrive par M. Doumeng et Interagra interposés à financer, au détriment du petit producteur agricole, le parti communiste français »*.

Le texte proposé au vote demandait, en premier lieu, de réformer cette politique d'exportation vers l'Union soviétique de telle sorte que les intermédiaires en situation dominante ne soient plus en mesure de léser le budget communautaire, et demandait, par ailleurs, de mettre en place un service auprès de la Commission qui gèrerait les échanges de produits agricoles avec les pays de l'Est et élaborerait leur programmation à moyen terme. Le vote du texte devait être repoussé par manque de quorum au début de la cession de mars.

JEAN-CLAUDE HAHN.

● *L'affaire du gaz soviétique.* — Dans une résolution, votée sur les contrats d'approvisionnement de gaz en provenance d'U.R.S.S., conclus ou envisagés par plusieurs Etats membres (France, Allemagne fédérale, Italie, Pays-Bas, Belgique), les parlementaires de Strasbourg regrettent le manque de concertation au sein de la C.E.E.

M. Davignon, le commissaire chargé de ce secteur, a cautionné les arrangements avec Moscou, se gardant d'apprécier l'aspect politique de l'affaire.

Les élus R.P.R., qui ont contesté les accords signés par Paris et par Bonn, ont mis en cause l'attitude des Etats-Unis à propos des plaintes contre les exportations d'acier de la Communauté. Enfin, l'Assemblée a clairement condamné le blocage de la France aux importations de vin en provenance d'Italie. — *(Corresp.)*.

CONJONCTURE

Le projet de taxation des cumuls emploi-retraite

(Suite de la première page.)

Car les adversaires au sein du gouvernement d'une pénalisation fiscale ou sociale, ont, eux aussi, de bons arguments. Passons rapidement sur les difficultés techniques évidentes : faut-il à tout propos — y compris pour des questions graves — mettre le système fiscal à contribution, le modifier, le surcharger, le raturer ? Le danger de telles pratiques est réel. Mais on peut aussi se demander si la fiscalité doit dépasser son rôle de redistribution et entrer sur ce nouveau territoire qu'est — ou presque — celui de la sanction. Cela ne s'était pratiquement jamais vu.

Il est manifeste qu'une pénalisation fiscale ou sociale inciterait les personnes cumulant retraite et emploi à travailler « au noir ». Faire disparaître un cumul au niveau des déclarations de revenus n'aura pas réglé le problème. Il l'aura simplement dissimulé.

Il est déjà prévu que, pour bénéficier de sa retraite, le travailleur doit quitter son entreprise. N'est-ce pas finalement suffisant ? Faut-il aller plus loin et taxer ? Oui, peut-être, mais seulement pour les revenus élevés.

Le droit au travail d'une personne, son droit à un revenu tiré de ce travail, ne sont pas discutables. Le remettre en cause — même indirectement, même pour des motifs aussi justifiés que la solidarité — peut aboutir à de graves résultats si des revenus bas ou moyens sont touchés. A l'évidence, un long débat au Parlement aurait permis d'y voir plus clair sur cet aspect nouveau de notre vie sociale.

ALAIN VERNHOLES.

NETTE PROGRESSION EN DÉCEMBRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

La production industrielle a nettement progressé en décembre, atteignant — selon l'indice mensuel, calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1970 — la cote 133 contre 131 en septembre, octobre et novembre. La progression est donc de 1,5 % d'un mois sur l'autre.

La production industrielle a ainsi retrouvé, fin 1981, son niveau de décembre 1980.

D'autre part, la consommation des ménages aurait stagné en janvier. L'indice établi par l'INSEE montre que les achats de produits manufacturés sont restés au même niveau qu'en décembre et ont même baissé. En fait, après la très forte reprise des achats qui s'est produite à partir d'avril, la consommation semble plafonner depuis octobre-novembre.

Informatique et fiscalité

PAS D'ATTEINTE AUX LIBERTÉS assure le ministère du budget

Le ministère du budget a publié, vendredi 19 février, un communiqué concernant les informations publiées dans la presse au sujet du traitement par l'informatique de l'impôt sur les grandes fortunes (*le Monde* du 19 février).

Ce communiqué déclare : *« Plusieurs commentaires de presse ont fait allusion à une prétendue mise en fiche des contribuables. Le ministère du budget précise qu'il ne saurait évidemment être question de pratiquer la moindre atteinte aux libertés. Au contraire, les droits des redevables doivent être et seront scrupuleusement respectés. S'agissant de l'impôt sur les grandes fortunes, la commission Informatique et libertés a été saisie du dossier par le ministère en application de la législation existante. Sa réalisation se fera conformément aux votes du Parlement. »*

● *Italie : Grève d'un million de travailleurs dans le textile.* — Plus d'un million de salariés du textile, de l'habillement et de l'industrie de la chaussure ont observé le vendredi 19 février, un arrêt de travail de huit heures pour appuyer des revendications sectorielles et demander l'ouverture de négociations pour le renouvellement de la convention collective nationale qui expire prochainement. Les syndicats entendaient faire connaître leur inquiétude devant les difficultés que traverse l'industrie textile : sept cent trente-sept entreprises sont déclarées en état de crise ; cent cinquante mille salariés — sur un total d'un peu plus d'un million (1,4 million en tenant compte du travail à domicile, qui emploie quatre cent mille personnes) — sont en chômage technique. — *(A.F.P.)*

LES INVESTISSEMENTS SAOUDIENS ENCOURAGÉS PAR DES DISPOSITIONS FISCALES.

La France et l'Arabie Saoudite viennent de signer une convention fiscale dont l'intérêt principal est, d'une part, de favoriser le recyclage des pétrodollars en France, d'autre part, de servir de modèle à d'autres conventions en train de se négocier avec les pays du Golfe, le Koweït en particulier.

Aux termes de la convention fiscale, les Saoudiens propriétaires d'une résidence en France (le cas n'est pas rare) ne paieront plus l'impôt sur le revenu calculé jusqu'à présent sur la base de trois fois la valeur locative de la propriété (1).

De plus, les investissements de portefeuille réalisés par des Saoudiens seront exonérés de la retenue à la source de 25 %. Il en ira de même pour les obligations négociables. Pour les investissements directs en actions comme pour les dépôts en banque, l'impôt sera limité à 5 % du revenu brut, sous forme de retenue à la source (2).

Toutes ces dispositions — extrêmement favorables, et qui ne peuvent bénéficier qu'à des résidents en Arabie Saoudite — sont destinées à inciter les Saoudiens à placer les capitaux qu'ils tirent de la vente de leur pétrole dans l'industrie française.

(1) Cette disposition, inscrite à l'article 164 du code général des impôts, est valable pour toutes les personnes étrangères n'ayant pas leur résidence fiscale en France. Elle s'applique aux propriétaires comme aux locataires.

(2) Les revenus que les Saoudiens tireront de leurs placements mobiliers en France seront donc *grosso modo* exonérés. D'autre part, le capital mobilier (actions, obligations) qu'ils possèdent sera exonéré de l'impôt sur les grandes fortunes puisque le paragraphe V de l'article 5 de la loi de finances pour 1982 stipule : *« Les personnes physiques qui n'ont pas en France leur domicile fiscal ne sont pas imposables sur leurs placements financiers. »* Cette disposition vaut au demeurant pour tous les étrangers mais ne concerne que les placements financiers. L'impôt sur les grandes fortunes sera donc dû par les Saoudiens pour leurs biens immobiliers (résidence, terre, etc.).

● *American Motors a réduit ses pertes en 1981.* — Le constructeur automobile American Motors, dont la régie Renault est le principal actionnaire, a perdu 136,6 millions de dollars (750 millions de francs) l'an dernier, dont 47,2 millions de dollars (260 millions de francs) au dernier trimestre, a précisé la compagnie, le vendredi 18 février. En 1980, rappelle-t-on, la société avait enregistré une perte plus élevée : 200,8 millions de dollars (1,150 milliard de francs). — *(A.F.P.)*

SOCIAL

AVANT LA RENCONTRE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES SYNDICATS DE CADRES

L'U.C.C.-C.F.D.T. réclame une pause fiscale de deux ans et le maintien des retraites complémentaires

« Nous voulons un nouveau contrat moral entre les cadres et le pays. Nous demandons au gouvernement de prendre une série d'engagements », a déclaré, jeudi 18 février, M. Pierre Vanlerenberghe, secrétaire général de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres C.F.D.T. (1). Avant la « table ronde » réunissant, mardi 23 février, à Matignon, le premier ministre, plusieurs membres du gouvernement et les syndicats de cadres, la C.F.D.T. a présenté la liste des engagements qu'elle réclame, les revendications des cadres cédétistes marquant une évolution certaine de cette organisation vers une *défense* plus spécifique de cette catégorie de personnel. La C.F.D.T. demande notamment au pouvoir :

● *Une pause fiscale*, sauf pour les hauts revenus, pour les deux années qui viennent, en raison des efforts que les cadres C.F.D.T. acceptent en matière de salaire. Fidèles à la conception de leur centrale, ils réclament une *« accélération de la réduction du temps de travail, créatrice d'emplois »*, et, dans ce cas, s'il y a aussi réduction des horaires pour les cadres par le système de repos compensateurs ou par le reconnaissance de repos sabbatiques, ils acceptent que *« la compensation salariale soit partielle ou dégressive à partir d'un niveau à définir dans les branches »*.

● *le maintien du régime de retraite complémentaire* des cadres (AGIRC) et non plus sa fusion avec les autres régimes, dans la mesure où cette fusion entraînerait un coût croissant et inégalitaire à la charge des ouvriers. Les cédétistes ont calculé que, en raison de la durée de vie plus longue des cadres, ce sont en effet les autres salariés qui assureraient le paiement des retraites de l'encadrement. Résultat global : *« Le déplafonnement des cotisations vieillesse du régime général augmenterait les cotisations de 23,3 % et les prestations de 27,2 % ! »*

● *des élections démocratiques dans les caisses de cadres* où le système de la cooptation ou de l'élection des administrateurs au suffrage indirect existe encore. *« La C.F.D.T. a moins de 15 administrateurs sur 600 dans les 53 caisses, alors qu'aux élections prud'homales, elle a obtenu 18 % des voix des cadres »*.

● *la création d'une commission spécifique aux cadres* au sein du comité d'entreprise.

● *un droit réel d'expression* des cadres sur les lieux de travail. M. Vanlerenberghe qui a aussi condamné les séquestration de cadres, réclamé une enquête annuelle pour une meilleure connaissance *« de tous les revenus »*, a déclaré : *« Il faut préciser le rôle positif des cadres dans le changement. Il faut que le gouvernement et le patronat se mettent à l'écoute des cadres car aucun changement sérieux ne pourra être accompli sans leur participation solidaire. »*

(1) L'U.C.C.-C.F.D.T., qui affirme regrouper cinquante mille cadres et ingénieurs — les enseignants, agents de maîtrise et techniciens étant syndiqués dans d'autres organisations cédétistes — est la deuxième organisation de cadres dans le troisième collège aux élections aux comités d'entreprise, 13,9 %, derrière la C.G.C. (36,2 %) et devant F.O. (8,7 %), la C.G.T. (6,6 %), les non-syndiqués obtiennent toutefois 22,8 %. Dans le deuxième collège (employés, agents de maîtrise), la C.F.D.T. arrive en tête, pour la première fois en 1979 : 19,3 %, devant la C.G.C. (18,3 %), la C.G.T. (18 %) et F.O. (9,9 %).

IMMIGRÉS

Cessation de la grève de la faim à Nîmes

Les travailleurs immigrés de Nîmes ont décidé vendredi soir 19 février de cesser la grève de la faim qu'ils observaient depuis le 7 février dans la cathédrale, et d'évacuer l'édifice dans la nuit, la plupart des dossiers de régularisation ayant été acceptés par la préfecture du Gard.

Un porte-parole des grévistes a indiqué que cette décision avait été prise après l'acceptation de soixante-dix-sept dossiers sur les cent quatorze litigieux et la promesse que douze seront réglés la semaine prochaine. Vingt-cinq dossiers restent encore à examiner, que la direction départementale du travail a promis d'étudier cas par cas.

A Avignon, les travailleurs immigrés poursuivent leur grève de la faim, l'examen de leurs dossiers n'étant pas terminé.

Des « clandestins malgré eux » à Paris

A Paris, l'application des décisions gouvernementales sur la régularisation des « sans-papiers » continue de provoquer des remous.

Trois chambres de quelques mètres carrés au 6e étage sous les toits : c'est tout ce que le patron du restaurant « Les Deux Byzantins » avait à offrir aux immigrés tunisiens qu'il employait dans son établissement, 169, rue Montmartre, à Paris (2e).

Pas de chauffage, pas d'eau courante, le robinet est dans l'unique W.-C. commun mis à la disposition de quatre locataires. Mais, en échange de ce taudis, l'employeur retenait 100 francs par mois sur la paie de sa main-d'œuvre étrangère, (de 2 000 à 3 000 francs par mois, pour trente-six heures de travail hebdomadaire).

Jusqu'au 10 mai, tout allait bien. Survient l'opération de régularisation obligatoire des clandestins. Le patron s'exécute, signe des contrats de travail en bonne et due forme. Mais il refuse catégoriquement de déclarer son personnel à la Sécurité sociale. Sur sept cuisiniers et serveurs étrangers — quatre aux « Deux Byzantins » et trois dans deux autres restaurants dirigés par le même patron — cinq n'ont toujours pas reçu de bulletins de paie. D'ailleurs, le salaire de janvier ne leur a même pas été réglé : le patron invoque un défaut de trésorerie et menace de licencier, au moins, le personnel de la rue Montmartre. Il a reconnu les faits vendredi matin 19 février devant l'inspectrice du travail du deuxième arrondissement, Mme Françoise Renault.

Sans salaire et bientôt sans logement, les immigrés occupent depuis plusieurs jours le restaurant « Les Deux Byzantins ». L'union départementale de la C.F.D.T. et le syndicat C.F.D.T. de la restauration viennent de leur apporter leur appui. *« Il y a beaucoup de conflits de ce genre à Paris*, commentent MM. Davidson et Rimballe, représentant respectivement ces deux organisations, *mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg. Un grand nombre d'immigrés restent clandestins malgré eux, parce que les employeurs n'honorent pas leurs engagements. Nous avons pris contact avec M. François, responsable du Syndicat des restaurateurs, et il est d'accord avec nous sur la nécessité d'une a... ...n en profondeur pour lutter contre le travail noir. Mais, jusqu'à présent, on ne s'est attaqué qu'aux effets du mal et non à ses causes intrinsèques, qui tiennent à l'attitude de certains employeurs. »*

La solution ? *« Ce n'est pas en créant une dynamique du « flicage » que l'on résoudra ce problème*, conclut M. Davidson. *Puisque ces immigrés ont un contrat en règle, il suffirait — mais le veut-on vraiment ? — de veiller à l'application du code du travail, pour eux comme pour tous les salariés français »*.

C'est pourquoi la C.F.D.T. a porté cette affaire, le 10 février, devant le ministère du travail et non pas devant le secrétariat d'Etat chargé des immigrés. Jusqu'à présent, aucune réponse.

JEAN BENOIT.

● *Plusieurs dizaines d'immigrés « sans papiers »* ont manifesté vendredi matin 19 février dans le 15e arrondissement, à l'appel de l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI) pour réclamer *« une véritable régularisation »*.

● *La C.F.T.C. à M. Edmond Maire : « Assez de leçons et un peu de modestie. »* — M. Jean Bornard, président de la C.F.T.C., a déclaré, vendredi 19 février, que *« s'il est courageux* [de la part de la C.F.D.T.] *de dire que, au nom de la solidarité, on pourrait non seulement partager le travail mais aussi les revenus (...), il s'agit là d'un langage tout récent »*. Stigmatisant *« la surenchère pratiquée par la C.F.D.T. pendant tant d'années »*, M. Bornard poursuit : *« De grâce, assez de leçons et un peu de modestie. »*

LA C.E.E. COMPTE 10,7 MILLIONS DE CHOMEURS

Le nombre de chômeurs dans la C.E.E. a augmenté de quatre cent cinquante mille au mois de janvier 1982, pour atteindre dix millions sept cent mille en fin de mois, soit 9,70 % de la population active. La Commission européenne souligne que cette augmentation de 4,40 % en un mois correspond à la pointe saisonnière de janvier. Toutefois, indique-t-elle, les données corrigées des variations saisonnières montrent une progression de 1,20 %. En un an la progression du chômage a été particulièrement forte en R.F.A. et aux Pays-Bas, respectivement + 49 % et + 42 %, à comparer à une moyenne de + 26 % pour l'ensemble de la C.E.E.

En ce qui concerne le taux de chômage rapporté à la population active, la Belgique détient le record avec 13,1 %, suivie de l'Irlande (12 %), du Royaume-Uni (11,80 %), du Danemark (10,70 %), de l'Italie (9,90 %), des Pays-Bas (9,40 %), de la France (9 %), de la R.F.A. (7,50 %), de la Grèce (2,10 %) et du Luxembourg (1,30 %).

INCIDENTS DANS UNE USINE DE L'OISE

Des incidents se sont produits dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 février à l'usine Poclain de Tracy-le-Mont (Oise), où un conflit social a éclaté le 11 février à propos de l'ordonnance sur les trente-neuf heures. Un groupe d'individus a pénétré dans l'entreprise et a légèrement endommagé un compresseur et un banc d'essai destiné à tester les vérins hydrauliques. D'autre part, ce même groupe s'en est pris aux pavillons de quatre cadres de l'entreprise. Une croix gammée a été tracée sur le mur de la maison du secrétaire général, M. Alain Liénard, des arbustes ont été cassés et deux pneus ont été crevés. La gendarmerie d'Attichy a été chargée de l'enquête.

Malgré la grève, l'entreprise, qui emploie quatre cent soixante-deux personnes, continue de fonctionner. Les non-grévistes, environ la moitié du personnel, peuvent se rendre à leur travail, mais la production ne peut quitter l'usine. La direction dénonce le « climat de violence » et la C.G.T. minimise ces incidents qui, d'après la gendarmerie, ont été beaucoup grossis.

● *Renault : C.G.T., C.F.D.T., F.O. rejettent les propositions salariales.* — Les trois plus importants syndicats de la Régie — C.G.T., C.F.D.T. et F.O. — ont repoussé les propositions salariales de la direction pour 1982 parce qu'elles n'apportent pas de garanties sur le maintien, ni la progression du pouvoir d'achat, indiquaient vendredi ces organisations. La Régie avait proposé aux organisations syndicales quatre augmentations échelonnées de février à novembre et totalisant 11 % ainsi que deux réajustements, calculés sur l'indice INSEE, en juin et décembre (*le Monde* du 20 février).

D'autre part, la C.G.T. et F.O. ne signeront pas non plus l'accord sur la durée du travail. Elles jugent « insuffisantes » les deux propositions de réduction de 30 ou 45 minutes à partir de février et juin et leur compensation salariale respectivement de 100 % et 70 %. La C.F.D.T. n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

● *Reprise du travail à Gravelines.* — La production d'électricité, arrêtée mardi par la direction d'E.D.F. pour *« raisons de sécurité »*, a repris, vendredi 19 février, à la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), à la suite d'un accord intervenu jeudi soir entre la direction et le personnel de la Société générale d'entreprise, chargée de la construction des deux dernières tranches de la centrale. Celui-ci se trouvait en grève depuis une dizaine de jours pour protester contre l'annonce de sept cents licenciements.

Les grévistes ont obtenu qu'aucun licenciement ne soit prononcé avant le 4 mars, date retenue pour une nouvelle rencontre qui se déroulera sous la présidence de M. Denvers, président du conseil général du Nord. L'accord, intervenu jeudi soir, prévoit également l'indemnisation des jours de grève. — *(Corresp.)*

● *Des vigiles occupent les locaux de leur entreprise.* — Un mouvement de grève avec occupation des locaux se poursuit depuis cinq semaines à l'agence lilloise la Société de protection industrielle (S.P.I.), qui emploie cent dix vigiles. Un tiers du personnel environ participe à l'occupation et réclame notamment une amélioration des salaires, avec l'attribution du SMIC pour 40 heures de travail et non pas 50 heures, ce qui est actuellement le cas, la suppression d'un règlement intérieur qualifié de paramilitaire et l'attribution d'une prime de disponibilité.

N'ayant pu obtenir l'évacuation des locaux malgré deux demandes auprès du tribunal des référés, la direction a décidé de fermer son agence de Lille et de transférer à Lens la direction régionale. Les non-grévistes ont été répartis dans d'autres agences de la région. — *(Corr.)*

RÉGIONS

Ile-de-France

LA SÉCURITÉ A PARIS

« Les promesses du gouvernement n'ont été que de la poudre aux yeux »

déclare M. Chirac

Les modalités d'exploitation du futur palais omnisports de Bercy, la poursuite de l'aménagement du parc de Vaugirard (15e), la création d'un espace vert de près de 5 hectares dans le dix-neuvième arrondissement et différents travaux de voirie : ces questions seront à l'ordre du jour de la séance du conseil de Paris, qui aura lieu lundi 22 février, a annoncé, le 19 février, au cours d'une réunion de presse, M. Jacques Chirac.

Le maire de Paris a également profité de l'occasion pour réclamer, une nouvelle fois, le renforcement des moyens, en hommes et en matériel, mis à la disposition du préfet de police pour assurer la sécurité dans la capitale et dont l'Etat a la responsabilité.

Faisant allusion à la récente étude faite par le Centre de documentation et d'information de l'assurance, dans laquelle il apparaît que Paris est devenue *« la capitale du cambriolage »* (ce qui ne veut pas dire que Paris soit la capitale de l'insécurité), M. Chirac a notamment déclaré : *« C'est vrai que la sécurité n'est pas assurée de façon satisfaisante dans la capitale, alors que c'est une des tâches prioritaires de l'Etat et du gouvernement. »* Il a ajouté : *« Je regrette que les promesses faites par le gouvernement à ce sujet n'aient été que de la poudre aux yeux. »* Cette affaire de sécurité à Paris pourrait bien rebondir au cours de la séance de lundi du conseil de Paris. Car le ministère de l'intérieur prévoit de créer en 1982 deux mille nouveaux postes de policiers dans la capitale. Or, comme l'a expliqué récemment M. Jean Périer, le préfet de police, cette mesure compensera tout juste les nouveaux besoins en effectifs qui résultent de la diminution de la durée du travail, des départs à la retraite et des mutations demandées par les agents.

Un débat politique

Le débat sera aussi politique, car de nombreux édiles de la capitale, du R.P.R. ou de l'U.D.F., n'ont pas oublié les propos de M. Bertrand Delanoë (P.S.), conseiller de Paris et aussi porte-parole du P.S., affirmant, au cours d'une récente séance particulièrement houleuse de l'assemblée municipale : *« Il y a en effet un effort sans précédent du gouvernement pour créer de nouveaux postes de policiers à Paris. Je suis donc optimiste pour l'avenir. »*

Le maire de Paris a également évoqué sa visite au président de la République il y a quelques jours. Il a confirmé qu' *« il n'avait pas de divergence avec M. François Mitterrand sur l'aménagement de Paris »* (*le Monde* du 13 février). En revanche, M. Chirac a été très ferme sur la réforme du statut de Paris que prépare actuellement le ministère de l'intérieur et de la décentralisation (*le Monde* daté 22-23 novembre 1981). Il a précisé, à ce propos, que deux questions se posent : l'une sur les compétences et les droits de commissions d'arrondissement, l'autre sur l'avenir du département de Paris. Sur le premier point, M. Chirac a jugé *« inacceptables »* et *« antidémocratiques »* les pouvoirs qui pourraient être donnés aux commissions d'arrondissement pour régler certaines affaires locales. Proposition qui a été faite par M. Georges Sarre, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville.

« Le maire de Paris assure la gestion de l'ensemble des arrondissements, Paris est un et non divisible » a notamment déclaré M. Chirac, qui a lancé à l'adresse des socialistes : *« Comment des gens qui ne votent pas l'impôt pourraient-ils librement disposer de l'argent des Parisiens ? »*

Une seule structure

Sur le second point, à savoir si Paris doit avoir un conseil général distinct du conseil municipal, un président d'assemblée départementale, distinct du maire de Paris et *« deux administrations distinctes pour faire la même chose, ce qui coûterait deux fois plus cher »*, M. Chirac a estimé qu'on devait maintenir à Paris *« une seule structure »* comme celle qui existe actuellement. Cette affaire du statut de Paris, ville et département aux mêmes limites géographiques et dont, naturellement, les contribuables sont les mêmes, devrait rebondir à l'automne quand le gouvernement présentera aux députés son projet de loi.

Lundi prochain, les édiles de la capitale ouvriront à nouveau le dossier du centre omnisports de Bercy. Ils seront appelés, en effet, à se prononcer sur le point suivant : faut-il confier la gestion et l'exploitation de ce nouveau palais des sports à une société anonyme dont la ville de Paris détiendra la majorité des parts ? Un conseil de surveillance présidé par le maire de Paris contrôlera un directoire dirigé par MM. Jacques Goddet et Robert Thominet, qui assureront la gestion de ce centre. Il ouvrira ses portes à l'automne 1983. Enfin, un comité de programmation assurera l'organisation de cent trente manifestations sportives et de soixante-dix spectacles chaque année, comme le prévoit le cahier des charges.

J. P.

Nord-Pas-de-Calais

DANS UN GRAND ENSEMBLE DE LA BANLIEUE LILLOISE

Un accord original est signé entre les locataires et une société H.L.M.

De notre correspondant

Lille. — A Villeneuve-d'Ascq, près de Lille, un conflit qui opposait depuis sept mois les locataires du quartier de la Résidence à leur société d'H.L.M. vient de trouver une conclusion satisfaisante pour tous et originale. Un accord a été signé, le 17 février, entre le syndicat de locataires, affilié à la Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.), et la société H.L.M. en cause, la S.L.E. (Société Lille et environs), qui est l'émanation du comité inter-professionnel du logement (CIL). Cet accord apparaît comme une préfiguration des conventions collectives de l'habitat que prévoit la loi Quilliot votée récemment par le Parlement.

Le conflit, qui concerne mille sept cents locataires, avait débuté en juillet 1981 lorsque les habitants de la Résidence avaient appris que leur loyer augmentait dans des proportions considérables, ainsi que les charges, et qu'ils devaient, en outre, payer un rappel de charges pour les années 1979 et 1980. L'augmentation des loyers allait de 25 % à 35 %.

Sur l'initiative de la C.S.C.V., une partie importante des locataires accepta de bloquer les loyers sur un « compte-épargne », en refusant de les verser à la société H.L.M. Après maintes interventions, à Lille comme à Paris, une enquête administrative sur la gestion de la S.L.E. fut décidée, qui fit apparaître une gestion fort médiocre de la société, mais constata aussi que les dépenses avaient bel et bien été engagées en faveur du quartier de la Résidence. De réclamation en manifestation, on aboutit, après l'intervention auprès du premier ministre, à un compromis qui a fait l'objet d'un protocole d'accord. La municipalité de Villeneuve-d'Ascq, dont le maire est M. Gérard Caudron (P.S.), et qui a suivi de bout en bout cette affaire, veillera maintenant à l'application de l'accord.

Le CIL a donc accepté de débloquer pour sa filiale, la S.L.E., une somme de 480 000 F pour combler une partie du déficit. Mais, et c'est sans doute le plus important, une dérogation exceptionnelle a été accordée par le ministre du logement qui permet aux locataires de bénéficier du conventionnement et de l'attribution de l'A.P.L. (aide personnalisée au logement) avant même que soient lancés les travaux de réhabilitation du quartier. Une majoration des loyers a été acceptée, bien sûr, mais en aucun cas le loyer, plus les charges, ne doivent dépasser 23 % du revenu de la famille.

Faits et projets

LE CALENDRIER DES TRANSPORTS EN COMMUN EN ILE-DE-FRANCE

Continuant ses contacts avec les élus locaux sur la réforme des transports en commun de la région parisienne (*le Monde* du 17 février), M. Charles Fiterman, ministre des transports, a reçu le 19 février une délégation du conseil régional d'Ile-de-France menée par son président M. Michel Giraud, sénateur (R.P.R.) du Val-de-Marne. Il a été décidé de créer un groupe de travail réunissant des collaborateurs de M. Giraud et des fonctionnaires du ministère pour avancer dans l'étude du dossier.

Selon M. Giraud, M. Fiterman lui a déclaré qu'il n'était pas question d'envisager que le métro soit gratuit et que les travaux de la liaison S.N.C.F. Ermont-Invalides devraient commencer dans un mois ou deux. Enfin, le ministre des transports a accepté l'ordre de priorité voté par le conseil régional pour les grands travaux à entreprendre dans les prochaines années en matière de transport en commun : la gare Saint-Michel, entre les lignes C et B du R.E.R., et la prolongation du métro à La Courneuve. En revanche, compte tenu de l'état d'avancement des dossiers, il est possible que l'interconnexion de la ligne S.N.C.F. de Cergy-Pontoise avec la ligne A du R.E.R. à Nanterre soit programmée avant le prolongement de la ligne 1 du métro (Pont-de-Neuilly - Château-de-Vincennes) jusqu'à la Défense.

UN GRAND ENSEMBLE RÉHABILITÉ DANS LE VAL-DE-MARNE

Sans attendre les travaux de la commission présidée par M. Dubedout (*le Monde* du 16 février), M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a signé, le 11 février, un premier contrat de réhabilitation de grand ensemble. Il vise une cité de trois mille cinq cents logements (vingt mille habitants) situés sur les territoires d'Orly et de Choisy-le-Roi dans le Val-de-Marne — deux villes dont les maires sont communistes, — qui a d'ailleurs été retenue par la commission.

Ce contrat lie l'Etat, les municipalités et l'office public d'aménagement ou de construction du Val-de-Marne. L'établissement public régional y est aussi associé. Il prévoit, notamment, une aide publique à la réhabilitation des logements, la construction d'équipements publics, l'aménagement de chemins piétonniers pour relier le grand ensemble au centre-ville et l'installation de la géothermie pour le chauffage.

Sans supprimer le « conventionnement » (cela impliquerait le vote d'une loi), ce type de contrat assouplit suffisamment la procédure mise en place par le précédent gouvernement pour la rendre acceptable par les élus socialistes et communistes qui s'y étaient jusque-là opposés : la contribution au Fonds national de l'habitat est pratiquement supprimée, les offices propriétaires retrouvent une plus grande liberté d'action, les possibilités d'emprunts aux caisses d'épargne sont accrues.

CÉRÉALES ET CONTENEURS : DES BONS POINTS POUR LE HAVRE

MM. François Le Chevalier et Jacques Dubois, respectivement président et directeur général du Port autonome du Havre ont présenté, le 19 février, les résultats du port pour 1981 et les perspectives pour 1982.

Certes, par rapport à 1980 (79 millions de tonnes), le trafic a été en baisse de 7 % (73,4 millions) à cause de la chute très importante du pétrole brut (— 15 %). Mais les autres trafics, notamment celui des marchandises diverses, ont continué de croître et les conteneurs manutentionnés ont atteint le chiffre de 612 200 au lieu de 507 200 l'an passé.

Autres records (qui compensent les mauvais résultats du pétrole et du charbon) : un million de passagers (lignes trans-Manche) sont passés par le Havre, et le trafic des céréales a été multiplié par deux.

Parmi les projets d'équipement et de modernisation il faut citer, après la mise en service en décembre dernier du dock flottant pour la réparation navale, l'aménagement d'un centre fruitier qui sera inauguré dans quelques semaines, la création d'un terminal pour les navires transporteurs de gaz de pétrole liquéfié, le centre « multivrac » accessible dans un premier temps aux navires minéraliers de 80 000 tonnes. A plus long terme, on envisage la création d'une nouvelle écluse à côté de l'écluse François-Ier, car le trafic des navires porte-conteneurs, en expansion commence à donner des signes de saturation (coût : 665 millions de francs).

Pour 1982, les responsables du port prévoient à nouveau une très légère baisse du trafic, (à cause, notamment, de la forte diminution prévisible des importations de charbon) et de moins bons résultats financiers.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Regain des opérations à taux fixe

Une porte se ferme, une autre s'entrouvre. Si le marché des euro-émissions obligataires à taux d'intérêt variables est devenu moins actif, cette semaine, celui à taux fixe, à par contre, retenu à nouveau l'attention des emprunts internationaux. La raison tient au raffermissement intervenu mercredi et jeudi sur le marché obligataire américain. Durant ces deux jours, les cours des obligations à long terme du Trésor américain ont progresse de 400 points de base (de 95 à 99).

Pour sa part, le marché euro-obligataire continue de se montrer raisonnablement optimiste en détectant parmi les divers facteurs qui affectent l'économie américaine et, en premier lieu, parmi ceux-ci, une déflation excessive, les signes avant-coureurs d'une baisse des taux d'intérêt. Même si cette baisse ne se manifeste guère et certainement pas d'une manière suivie, la quasi-certitude de sa venue imminente encourage le lancement d'euro-emprunts à taux fixes. Quatre ont vu le jour cette semaine Le premier est une émission de 60 millions de dollars d'euro-obligations d'une durée de sept ans pour la Caroline Power and Light Finance Cy, une société américaine de services publics. Le marché primaire des capitaux demeurant pratiquement paralysé aux Etats-Unis, les emprunteurs américains continuent de se précipiter de ce côté-ci de l'Atlantique L'emprunt Carolina Power s'est placé avec lenteur sur la base d'un prix de 99 et d'un coupon annuel initialement prévu à 16,25 % puis porté à 16,50 % afin d'attiser l'appétit des investisseurs récalcitrants Vendredi matin, compte tenu de la forte amélioration du marché euro-obligataire, l'émission qui, au début, avait été affectée d'une forte décote sur le marché secondaire, s'était reprise et se traitait à 97,75-98,25

La Canadian Imperial Bank of Commerce a, d'emblée, été plus heureuse, avec l'emprunt de 125 millions de dollars E.-U. sur cinq ans qu'elle a proposé avec un coupon annuel de 16 % et un prix qui devrait être le pair lorsqu'il sera arrêté à l'issue de la période de souscription publique L'établissement canadien qui joue un rôle de premier plan sur l'euro-marché bénéficie d'un grand prestige qui explique la chaleur avec laquelle son emprunt a été reçu. A la veille du week-end, elle se traitait à 99,125-99,625 sur le « marché gris », soit un cours excellent qui traduit la réaction très positive au stade du placement primaire

Pour convaincre les investisseurs du monde entier de leur prêter 100 millions de dollars supplémentaires, les Etats-Unis du Mexique, qui sont perpétuellement à la recherche de capitaux nouveaux, ont adopté la technique des euro-emprunts, qu'on appelle en France « à fenêtre ». Cela signifie que leur nouvelle opération, qui s'étend sur quinze ans et qui est offerte au pair avec un coupon annuel de 17,50 % pourra être remboursée à 100 %, à la demande des porteurs qui en exprimeront successivement le désir, à la fin des sixième, neuvième et douzième années. La formule plaît beaucoup parce qu'elle concilie l'avantage d'un coupon élevé et donc d'un rapport avantageux, avec un engagement à durée limitée puisqu'on peut y mettre fin tous les trois ans Dès jeudi, l'emprunt mexicain était apparemment plus que souscrit : et vendredi, sur le marché secondaire, il se traitait avec une légère décote n'excédant pas 0,875 %.

La province canadienne de Saskatchewan a, de son côté, lancé au pair une émission internationale de 125 millions de dollars sur une durée de sept ans La proposition, qui est dotée d'un coupon annuel de 16 %, a été bien accueillie venant d'un emprunteur dont les opérations sont relativement rares sur le marché international des capitaux. Vu les bonnes dispositions de celui-ci, un certain nombre d'autres emprunts étaient attendus au début de l'après-midi de vendredi C'est ainsi que la république d'Autriche a annoncé son intention de lever 150 millions de dollars par le truchement d'une opération en deux tranches égales. La première, d'une durée de six ans, qui est accompagnée d'un coupon annuel de 15,50 %, sera émise à 99,25 La seconde sera proposée un peu plus tard vraisemblablement aux mêmes conditions que la première. Un fait surprend : la république autrichienne, qui auparavant ne désirait pas emprunter à taux variables parce que peu désireuse de s'engager à long terme sur la base d'un taux d'intérêt supérieur à celui en vigueur sur le marché autrichien des capitaux, a apparemment changé d'avis. Quoi qu'il en soit, la première tranche a instantanément attiré un vif intérêt et, sur le « marché gris », elle s'est inscrite avec une décote limitée de 0,75-0,25 %.

Les opérations en DM

Les émissions internationales d'obligations en D.M. sont actuellement nombreuses. Hélas, on ne peut dire qu'elles sont toutes bien reçues. C'est ainsi que l'Australie elle-même, malgré toute la considération que cet emprunteur commande, s'est vu infliger un sérieux démenti sur les 200 millions de DM d'euro-obligations qu'elle offrait sur neuf ans. Le coupon de 9,375 % proposé s'est avéré nettement insuffisant et l'emprunt a dramatiquement chuté sur le marché secondaire, perdant près de 2 points par rapport au prix d'émission de 100.

Le royaume de Danemark qui, la semaine précédente, recherchait 200 millions de DM en deux tranches d'un montant identique, n'a, lui aussi, pas réussi à s'imposer parce qu'il a beaucoup emprunté dans le passé et qu'il est certain de le faire encore plus dans l'avenir.

Une seule nouvelle émission publique à caractère international a été annoncée cette semaine sur le marché libellé en D.M. Il s'agit d'une opération de 200 millions pour la Communauté économique européenne (C.E.E.), les obligations à douze ans proposées à 99 avec un coupon de 9,75 % donneront un rapport de 9,90 %. Sur cette base, l'emprunt de la C.E.E ne paraît pas avoir suscité un enthousiasme excessif.

La République d'Italie est le premier emprunteur souverain à utiliser l'ECU pour drainer des capitaux. C'est dans le cadre d'une émission totalisant 500 millions que la République cisalpine offre d'une part 450 millions sur le marché intérieur italien et, d'autre part, 50 millions sur le marché euro-obligataire. L'ensemble de la transaction, qui néanmoins forme un tout unique et qui est d'une durée de sept ans, a été lancé au pair avec un coupon annuel de 14 %. Les 450 millions offerts en Italie à la clientèle domestique ont suscité une demande considérable. On le comprend. Tout d'abord, les obligations sont exemptes de retenues à la source. Ensuite, leur acquisition n'entraîne pas le gel de 50 % exigé pour les investissements en devises étrangères En fait, l'emprunt est, pour les Italiens, exclusivement libérable en lires sur la base du cours actuel de 1 300,67 lires pour un ECU.

Par contre, les 50 millions proposés aux mêmes conditions sur le marché international des capitaux seront payables soit en ECU, soit en l'une des composantes de l'unité de compte de la Communauté européenne. Les 50 millions d'euro-obligations qui seront cotées sur les bourses du Luxembourg et de Milan se présentent chacune sous forme de coupures de 1 000 ECU C'est dire que l'opération est destinée, tant en Italie que sur le marché euro-obligataire, à la clientèle privée. Les Belges qui, tout comme les Italiens, n'ont pas une confiance excessive en leur propre devise, sont certains d'être une fois de plus attirés par un placement en ECU, la partie euro-obligataire de celui-ci restant, par définition, exempte de toute taxation. La portion de 50 millions comporte cependant une caractéristique importante. Elle bénéficiera d'un fonds de soutien illimité alimenté par l'emprunteur afin, le cas échéant, d'éliminer, ou tout au moins d'atténuer, les disparités qui pourraient se faire jour ultérieurement sur les cours respectifs des marchés secondaires italien et euro-obligataire. Si la République italienne est le premier Etat européen à utiliser l'ECU comme véhicule d'emprunt, elle ne sera certainement pas la dernière Le royaume de Belgique et la République française sont aussi des candidats.

CHRISTOPHER HUGHES.

Le marché monétaire et obligataire

Rumeurs et remous

Sur le front du taux d'intérêt, où la guerre continue à faire rage entre les Etats-Unis, orientés à la hausse au nom de la lutte contre l'inflation, et les Européens, partisans de la baisse pour relancer leurs économies, de nombreuses rumeurs ont couru, tandis que de profonds remous agitaient les marchés.

En début de semaine, la nouvelle augmentation de la masse monétaire américaine (2,3 milliards de dollars), annoncée à la veille du week-end, relançant la hausse des taux sur le marché européen des eurodollars, où l'échéance à six mois les jours suivants se traitait à près de 17 % contre 16 % à 16 1/4 %. Aux Etats-Unis, l'accélération de la demande de crédits bancaires, émanant des entreprises qui doivent financer des stocks en forte augmentation et souffrent de la crise, provoquait, pendant les premiers jours de la semaine, une vive tension sur le loyer de l'argent au jour le jour entre banques (Federal Funds) qui dépassait 16 % Conséquence logique, le mercredi, les banques américaines relevaient leur taux de base *(prime rate)* pour la deuxième fois en quinze jours, le portant de 16,50 % à 17 %.

Puis, jeudi soir, et surtout vendredi, la tension s'atténuait quelque peu. D'un côté, la Réserve fédérale (FED) faisait retomber à 14 % les Federal Funds en injectant des liquidités sur le marché. De l'autre, le président Reagan, qui avait eu un entretien, qualifié de « secret », lundi avec le terrible président du FED, M. Paul Volcker, déclarait, jeudi, dans une conférence de presse : « *J'ai confiance dans la politique menée par la Réserve fédérale.* » Il s'attend à une baisse des taux « *en dessous de 10 %* », sans toutefois préciser le délai. A-t-il reçu quelques assurances de M. Volcker, ce dernier l'a-t-il convaincu du bien fondé de sa politique restrictive, ou les deux hommes ont-il conclu une trêve ? Nul ne sait.

Toujours est-il qu'à la veille du week-end une détente assez nette était perçue de l'autre côté de l'Atlantique sur tous les marchés à court, moyen et long terme L'annonce, vendredi soir, d'une diminution de 3,3 milliards de dollars de la masse monétaire pourra, peut-être, consolider cette détente, qui a déjà fait baisser le cours du dollar (voir la rubrique Devises et or).

En Europe, les hommes politiques continuent à faire part de leur inquiétude face à la flambée américaine. En début de semaine, M. Willy de Clercq, ministre des finances belge, au nom des Dix, déclarait que les Européens devraient entreprendre des démarches pour faire baisser le taux, si aucun accord ne pouvait être conclu avec les Etats-Unis. Puis M. Martens, chef du gouvernement belge, président du conseil des ministres de la C.E.E., exprimait ses préoccupations au président Reagan, imité par son ministre des affaires étrangères, M. Tindemans.

Sur le plan pratique, celui des décisions, la Banque fédérale d'Allemagne, dans son dernier rapport mensuel, estime qu'elle ne peut, dans les criconstances actuelles, prendre le risque d'un nouvel abaissement du taux, qui affaiblirait encore le mark et augmenterait l'inflation importée

En France, après une nouvelle baisse du loyer de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire, qui, significativement, tombait, mardi à 14 %, une baisse se faisait sentir, en fin de semaine, à 14 5/8 %, un certain nombre de banques, tablant sur la poursuite de la détente, avaient pris du retard dans la constitution de leurs réserves obligatoires auprès de la Banque de France à l'approche de la fin de période (au 20 de chaque mois)

La question d'une nouvelle réduction du taux de base bancaire, actuellement fixé à 14 %, reste posée. Il est certain que, depuis une quinzaine de jours, à l'initiative de la Banque de France, la fourchette du taux à court terme est passée de 15 %-15 1/2 % à 14 %-14 1/2 %, ce qui pourrait légitimer une diminution de 0,50 % du taux de base bancaire. Affaire à suivre.

Grand succès de l'emprunt S.N.C.F. à « bons de souscription »

Sur le front des obligations, émissions sur émissions viennent solliciter le marché primaire. La semaine dernière, on le sait, la Caisse nationale du crédit agricole avait lancé deux tranches, l'une de 2 milliards de francs à 16,90 % et l'autre de 1 milliard de francs à taux variable indexé sur le taux moyen des obligations garanties (T.M.O.) De même, la B.N.P. a demandé 900 millions de francs à 17,20 % et 600 millions de francs à taux variable (T.M.O.) : pour ces deux établissements, le placement de ces émissions s'effectue, pour la plus grande part, dans leur réseau propre. Signalons, en outre, un « petit » Crédit naval de 110 millions de francs à 17,50 % nominal.

Cette semaine, à côté d'un emprunt P.U.K. de 1 milliard de francs à taux variable (T.M.O.), l'événement a été le lancement d'un second emprunt à bons de souscription (warrant), analogue à celui de la Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.) émis vers le 15 décembre de l'année dernière. Cette fois-ci, c'est la S.N.C.F. qui appelle 500 millions de francs à 15,50 % de taux facial et à un cours de 94,48 % au-dessous du pair, soit un rendements au *BALO*, de 16,57 %. A chaque titre est attaché un « bon de souscription » donnant le droit de souscrire, tous les six mois pendant une période de trois ans, une autre obligation présentant les mêmes caractéristiques, mais avec un prix d'émission croissant, et donc un rendement décroissant : la S.N.C.F. joue donc la baisse des taux.

Rappelons que, pour la C.N.T., les conditions étaient : 16 % de taux facial et émission à 96,5 % du nominal de 100 F, soit un rendement actuariel brut de 16,80 %. Le succès a été le même, l'émission de la S.N.C.F. étant très demandée Sur le marché secondaire, les rendements ont légèrement augmenté, pour les emprunts d'Etat tout au moins (16,10 % contre 15,95 % pour les plus de sept ans et 15,74 % contre 15,54 % pour les moins de sept ans), les emprunts du secteur public affichant 16,44 % contre 16,48 %, et ceux du secteur privé, 17,42 % contre 17,53 %, selon les indices Paribas. Le stock de titres mis à disposition du marché vient d'être grossi, par anticipation, de 20 milliards de francs d'obligations indemnitaires au titre des nationalisations, à taux variable indexé sur celui des emprunts d'Etat.

Lors de la reprise des cotations des actions, qui vont être transformées en obligations, les actuaires des investisseurs institutionnels ont déjà commencé à prendre en compte le coupon qui court depuis le 1er janvier 1982. Signalons enfin que le nouveau président de Paribas, M. Jean-Yves Haberer, s'adressant à ses cadres, a, entre autres choses, indiqué que le Trésor resterait un et qu'il ne serait point divisé. On sait que la rumeur d'une partition de la direction du Trésor avait activement circulé il y a quelque temps.

FRANÇOIS RENARD.

Les devises et l'or

Nouvel accès de fièvre du dollar

Tant vont les taux, tant va le dollar : cette maxime, qui régit les marchés des changes depuis plusieurs mois, a été particulièrement illustrée pendant la période sous revue.

Pendant la plus grande partie de la semaine, les cours de la monnaie américaine ont été vigoureusement orientés à la hausse, bondissant, à Francfort, au-dessus de 2,40 DM, à Paris, à près de 6,10 francs et, à Tokyo au voisinage de 245 yens La poussée des taux aux Etats-Unis (voir en rubrique marché monétaire et obligataire) ne pouvait, en effet, que doper le « billet vert » Puis, d'un seul coup jeudi dans la soirée, la fièvre baissait d'un degré, précisément à la suite d'une détente sur les taux, et le dollar retombait brutalement à 2,36 DM à Francfort et en dessous de 6 F à Paris pour terminer légèrement au-dessus.

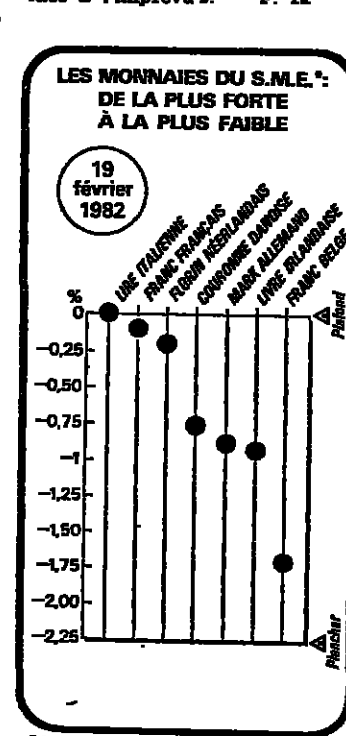
En Europe, le franc belge est toujours en position délicate, la Banque nationale belge ayant dû, ces deux dernières semaines, intervenir massivement pour soutenir sa monnaie, à défaut de relever son taux d'escompte, ce qui ne serait pas très opportun à l'heure actuelle, compte tenu de la conjoncture et de l'état de l'économie belge.

Ailleurs, le fait saillant a été la dévaluation de fait du peso mexicain, qui a été rendu « flottant » le mercredi 17 février, la Banque du Mexique décidant « momentanément » de cesser de soutenir sa monnaie. Du coup, le cours du dollar américain est passé de 27 pesos à 36,85 pesos à l'achat et 38,55 % pesos à la vente, soit respectivement, une dévaluation de 36 % et 43 % pour la monnaie mexicaine Cette opération était rendue nécessaire par l'inflation galopante au Mexique (30 %) et la fuite des capitaux, notamment vers les Etats-Unis.

Sur le marché de l'or, l'événement a été le nouveau glissement du cours de l'once de 31,1 g qui est tombé en dessous de 370 dollars pour la première fois depuis novembre 1979 Certes, la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et la fermeté persistante du dollar démoralisent les acheteurs éventuels de métal, mais il semble bien que les ventes soviétiques aient discrètement repris Par ailleurs, les milieux spécialisés pensent que l'Iran, désespérément à court de devises, et parvenant difficilement à écouler son pétrole, même avec des rabais répétés, pourrait chercher à céder une partie de ses réserves, entreposées pour 80 à 90 tours, dans des banques occidentales, et pour une partie de ses réserves d'or, entreposées pour 80 à 90 tonnes dans des banques occidentales et, pour une quantité indéterminée, en Iran même. Le gouvernement de la Banque centrale aurait, dit-on, essayé d'obtenir des crédits gagés sur l'or national sous forme de « swaps » négociés auprès d'établissements financiers européens : il s'agit de vendre comptant du métal et de le racheter aussitôt à terme.

On sait que la République sud-africaine, dont la balance des paiements est fortement déséquilibrée, utilise ce procédé depuis l'automne dernier.

Aux Etats-Unis, enfin, la commission sur l'or, qui va déposer son rapport le 8 mars prochain va, vraisemblablement, écarter tout retour à l'étalon or, malgré le plaidoyer vibrant de l'économiste Arthur Laffer (célèbre par la courbe du même nom) Seule serait recommandée au Trésor la frappe d'une pièce sans valeur faciale ni taxe, destinée au public, et qui pourrait concurrencer les pièces étrangères (feuilles d'érable canadiennes ou Krugerrands sud-africains). Les services du Trésor estiment que, dès la première année, ils pourraient vendre près de vingt millions d'onces au prix de 7,5 milliards de dollars environ. En revanche, la reprise des ventes de métal aux enchères n'est pas envisagée : « Si aucun volume précis ne s'impose réellement en ce qui concerne le stock de métal (à Fort-Knox), il devrait être maintenu à un niveau important, afin de pouvoir faire face à l'imprévu ». — F. R.



*Système monétaire européen

COURS MOYEN DE CLOTURE DU 12 AU 19 FÉVRIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8515	—	16,6251	53,0503	42,3011	2,4844	38,5653	0,0793
	1,8360		16,5357	52,2193	41,9287	2,4808	38,2409	0,0786
Paris	11,1367	6,0150	—	319,43	254,44	14,9440	231,97	4,7700
	11,1032	6,0475		315,79	253,56	14,8806	231,26	4,7580
Zurich	3,4863	1,8830	31,3057	—	79,6531	4,6782	72,6185	1,4932
	3,5159	1,9150	31,6659		80,2935	4,7121	73,2313	1,5066
Francfort	4,3769	2,3640	39,3020	125,54	—	5,8732	91,1685	1,8747
	4,3788	2,3850	39,4377	124,54		5,8686	91,2045	1,8764
Bruxelles	74,5228	40,2500	6,6916	21,3754	17,0262	—	15,5225	3,1919
	74,6150	40,6400	6,7201	21,2219	17,0398		15,5411	3,1974
Amsterdam	4,8009	2,5930	43,1090	137,70	109,68	6,4422	—	2,0563
	4,8011	2,6150	43,2410	136,55	109,64	6,4345		2,0574
Milan	2334,75	1261,00	209,64	669,67	533,41	31,3231	486,30	—
	2333,55	1271,00	210,16	663,70	532,91	31,2746	486,04	
Tokyo	431,39	233,00	38,7371	1237,73	98,5617	578,88	89,8573	0,1847
	438,43	236,80	39,4873	124,69	100,1257	587,59	91,3197	0,1878

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 19 février, 2,5815 F contre 2,5324 F le vendredi 12 février 1982

Les matières premières

Étain soutenu — Baisse du caoutchouc

Les marchés des matières premières n'ont, dans l'ensemble, guère été portés à l'optimisme au cours de la semaine écoulée. Outre l'influence d'une récession plus sévère que prévu aux Etats-Unis — ce qui implique que les consommateurs de produits industriels vont continuer de restreindre leurs achats tant qu'une véritable reprise de l'économie ne sera pas amorcée — la tension persistante des taux d'intérêt a naturellement poussé le dollar vers le haut et l'or vers le bas. Le métal jaune est ainsi tombé, à New-York, à son plus bas niveau depuis novembre 1979, ce qui a évidemment pesé sur les cours des métaux et de la plupart des autres matières premières, à l'exception toutefois de l'étain, qui est resté fermement soutenu.

METAUX. — *Les cours du cuivre ont de nouveau été déprimés, ou à peine soutenus, sous l'influence directe de la baisse des cours de l'or, malgré un soutien initial qui avait résulté de la diminution des stocks du London Metal Exchange à 124 325 tonnes (— 575 tonnes) et des informations ayant fait état d'une interruption du transport ferroviaire entre la Zambie et la Tanzanie. Résultat tangible de la faiblesse de la demande de cuivre dans le monde : la production de la mine chilienne de Chuquicamata a été ramenée à 100 000 tonnes de wire-bars par an alors que sa capacité est de 300 000 tonnes.*

Le marché de l'étain est dans l'ensemble resté fermement soutenu, d'une part en raison d'une pénurie d'approvisionnements qui a pesé sur le marché à terme et, d'autre part, sous l'effet des achats sans doute effectués pour le compte des producteurs déterminés à contrôler les livraisons et les prix en dépit d'un coût élevé. Le marché n'a guère réagi à l'échec de la tentative de la Malaysia de créer un cartel avec l'Indonésie, qui a d'ailleurs indiqué qu'elle n'avait pas pour l'instant l'intention de réduire sa production. Peu de réactions également à l'annonce d'une augmentation de 210 tonnes des stocks du L.M.E qui se sont inscrits au niveau record de 20 560 tonnes.

Les cours du zinc ont poursuivi leur mouvement de baisse en dépit d'une diminution des stocks de Londres revenus à 64 025 tonnes (moins 1 250 tonnes) et ceux de l'aluminium n'ont guère été soutenus.

CAOUTCHOUC. — *Chute des cours, au plus bas niveau depuis avril 1976. La demande des consommateurs reste faible, en particulier pour le caoutchouc en feuilles, de sorte que le marché se trouve saturé. La crainte d'une récession prolongée, aux Etats-Unis, ne laisse guère prévoir de reprise proche dans l'industrie automobile, qui est l'un des principaux débouchés de l'industrie du caoutchouc La production de la Thaïlande est pratiquement restée inchangée en 1981, à environ 500 000 tonnes.*

DENREES. — *Le marché du cacao a fluctué dans des limites étroites généralement à la baisse Selon une estimation du département de l'agriculture des Etats-Unis, la production mondiale de la campagne 1981-1982 devrait atteindre le niveau record de 1,72 million de tonnes, soit 2 % de plus environ que le précédent record de la campagne 1980-1981*

Irrégularité des cours du café, qui ont un moment atteint leur plus haut niveau depuis dix-neuf mois, en raison d'une raréfaction des disponibilités à court terme

CEREALES. — *Peu de variations des cours dans des marchés calmes, mais dans l'ensemble soutenus. Le département de l'agriculture des Etats-Unis a annoncé que les Soviétiques ont acheté 200 000 tonnes supplémentaires de maïs pour livraison avant le 30 septembre, ce qui porte à près de 11,4 millions de tonnes le total de leurs achats de céréales pour la campagne 1981-1982 (5,85 millions de tonnes de blé et 5,55 millions de tonnes de maïs).*

Cours des principaux marchés

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade cathodes), comptant, 865,50 (868,50) à trois mois, 894 (896) : étain comptant, 8 850 (8 740) : à trois mois, 7 840 (7 860) ; plomb, 331 (329,50) ; zinc, 433,50 (452,50) ; aluminium, 583 (590) ; nickel, 3 045 (3 130) ; argent (en pence par once troy), 460 (469). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,70 (71,30) ; argent (en dollars par once), 8,305 (8,165)) : platine (en dollars par once), 3,57 (3,72) : ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 84 (82,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) : 380-390 (373-380) — Penang : étain (en ringgit par kilo) 33,21 (33,90)

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) coton, mars, 63,30 (62,95) : mai, 65,30 (65,32) — Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), mars 393 (390) jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C 265 (265) — Roubaix (en francs par kilo), laine, 42,25 (42,20).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S (comptant), 43-44 (47,25-48,50) — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 199-200 (205-205,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) cacao, mars, 1 935 (1960) : mai, 1964 (1992) ; sucre, mars, 13,73 (13,57) ; mai, 13,75 (13,70) : café, mars, 154,25 (158,10) : mai, 141,45 (144,25) — Londres (en livres par tonne) : sucre, mars 176,55 (175,85) : mai, 178 (178,85) : café, mars, 1 363 (1 388) ; mai, 1 276 (1 316), cacao, mars 1 182 (1 217) ; mai, 1 144 (1 172) — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 254 (1 290) ; mai, 1 270 (1 290) ; café, mars, 1 535 (1570) ; mai, 1 460 (1 450) ; sucre (en francs par tonne), mai, 2 024 (2 033) : tourteaux de soja Chicago (en dollars par tonne), mars, 185,70 : mai, 186,20 (187,40) — Londres (en livres par tonne), avril, 130,20 (131,50) ; juin, 128,30 (130).

CEREALES — Chicago (en cents par boisseau) blé, mars, 381 1/2 (368 3/4) ; mai, 374 1/2 (378 3/4) ; maïs, mars, 284 1/4 (289 1/2) ; mai, 276 1/4) (280 3/4).

Indices : Moody's, 1 010,30 (1 013,10) : Reuter, 1 609,50 (1 623).

LA REVUE DES VALEURS

Jeudi rose et changements d'échantillons

Jamais on n'avait vu cela en Bourse. Les professionnels tablaient bien jeudi 18 février sur un gonflement considérable, voire anormal des échanges, et sur une montée des cours à la clé, en relation avec le retour, ce jour-là, sur le devant de la scène, avant leur disparition définitive (sans doute début avril), des grands « mammouths » de la cote.

Sans doute, la hausse moyenne du marché fut-elle de 4 % due, pour l'essentiel, aux bonds effectués par les cours de certaines valeurs de sociétés nationalisées après la suspension de leur cotation à compter du 18 janvier dernier et le réajustement des valeurs d'indemnisation consécutif à l'avis du Conseil constitutionnel.

A titre d'exemple, on a relevé des hausses plus que confortables sur C.G.E. (47,8 %), Financière de Paris (44,7 %), C.C.F. (56,2 %), Financière de Suez (28,4 %) ou encore Saint-Gobain (14,7 %) ou P.U.K. (22,4 %) mais, à l'inverse, Rhône-Poulenc a concédé quelques menues fractions et Banque Rothschild 9,3 % de baisse.

Ce fut un véritable raz-de-marée qui déferla sur le Palais Brongniart, et le volume des transactions réalisées à terme sur les seules valeurs françaises atteignit le montant record de 884,24 millions de francs, dont 692,22 millions sur les D.T.I. ou droits à titres indemnitaires (nouvelles appellation des valeurs, dites antérieurement « nationalisables », depuis la promulgation de la loi sur l'extension du secteur public).

A défaut d'être vraiment significatifs, ces chiffres ont au moins le mérite d'être impressionnants. Et ils ont fait de cette séance une journée historique, qui figurera dans les annales.

En attendant la Chambre syndicale a tiré un trait presque définitif sur les joyaux de la Bourse, appelés, si l'on peut dire, à grossir le « trésor » de l'Etat.

Elle a fait le ménage et retiré les valeurs correspondantes du « panier » d'actions servant au calcul du fameux indicateur instantané. Rappelons que l'INSEE avait procédé à cette cure de rajeunissement dès le 9 septembre 1981.

Les sortants sont, bien sûr, la C.G.E., le C.C.F., Paribas, Suez, PUK, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain et Thomson-Brandt. Depuis le 19 février, premier jour de la liquidation à fin mars, les nouveaux élus ont pour nom : Alsthom, Crouzet, Darty, Dumez, Eurafrance, Imetal, Générale Occidentale et Télémécanique.

La roue tourne. La page sera définitivement tournée quand, dans trois semaines environ, la toilette de l'indice C.A.C. sera à son tour terminée. Les « mammouths » n'auront plus qu'à se préparer pour leur matinée d'adieux. — A. D.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Les soubresauts du napoléon, revenu un moment à 690 F, ont été à nouveau ressentis sur le marché de la « rente 4 1/2 % 1973 », qui, malgré une reprise survenue à la veille du week-end, a baissé de 1,9 % d'un vendredi à l'autre.

	19 févr.	Diff.
4 1/2 1973	1 789	— 33
7 % 1973	6 260	— 15
10,30 % 1975	84,10	+ 0,50
10 % 1976	81,45	+ 0,15
P.M.E. 10,6 % 1976	82,10	+ 0,20
P.M.E. 11 % 1977	83,65	inch.
8,80 % 1977	93,10	— 0,50
10 % 1978	79,35	— 0,15
9,80 % 1978	78,40	— 0,05
9,45 % 1978	75,30	— 0,35
8,80 % 1978	79,10	— 0,40
9 % 1979	73,40	— 0,55
10 % 1979	76,40	— 0,55
10,80 % 1979	78,40	inch.
12 % 1980	89,30	— 1,10
C.N.E. 3 %	2 648	— 21

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Selon M. J. de Fouchier, président d'honneur de la *Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas*, l'indemnisation de l'action résultant de la loi, soit 292,79 F, restera *inférieure de plus de moitié* à la valeur des actifs représentés par le capital, même augmentée du dividende de 19,56 F (contre 17,25 F) servi pour 1981.

	19 févr.	Diff.
Bail Equipement	188,90	+ 5,90
B.C.T.	87	+ 2
Bque Rothschild*	199,80	— 18,70
Cetelem	203	+ 16
Chargeurs Réunis	228	+ 4,20
Cie Bancaire	231,90	+ 14,90
C.C.F.*	256,50	+ 93,50
C.F.F.	341	— 3
C.F.I.	168	— 5
Crédit du Nord*	104	+ 5,90
Eurafrance	325	+ 30,10
Paris Pays-Bas*	306	+ 96
Hénin (La)	372	— 1,50
Locafrance	182	+ 7,20
Locindus	362	+ 22
Midi	724	+ 46
Prétabail	650	+ 5
Schneider	159,50	+ 3,50
Suez*	427,90	+ 96,90
U.C.B.	136,40	— 6,60

* Les différences de cours sur les actions nationalisées ont été calculées par rapport à leurs niveaux du 15 janvier 1982, dernier cours avant leur suspension de cotation.

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un résultat de 306 millions de francs en progression de 5,9 %.

Le *Cetelem* annonce pour 1981 un bénéfice net de 138 millions de francs (+ 34 %). Le dividende global est maintenu à 15 F sur un capital augmenté par attribution gratuite (une pour trois).

Alimentation

L'action « Radar » a brutalement décollé en début de semaine pour atteindre, après la mise en œuvre d'une cotation par boite rendue indispensable devant l'afflux de la demande, le cours de 800 F (+ 19,4 %).

Explication de cette montée de fièvre : le rachat fait par « Révillon » à l'un de ses principaux actionnaires, les « Mutuelles unies », de la participation de 21 % qu'il détenait dans le capital de « Radar ». « Révillon » détenant de son côté un peu plus de 10 % des actions Radar, le groupe devient ainsi le plus gros actionnaire à un peu plus de 33 % du second succursaliste français avec « Paris-France » et « Damoy ». On lui prête l'intention d'acquérir le contrôle de cette affaire, qui pourrait être refondue avec les « Docks du Nord » (groupe Cora), qui de leur côté sont eux aussi gros actionnaires de « Révillon » à 30 %, l'un et l'autre se partageant de surcroît le même président.

	19 févr.	Diff.
Beghin-Say	215	— 13
B.S.N. - G.-Danone	1 464	— 1
Carrefour	1 685	— 25
Casino	1 229	— 26
Occidentale (Gle)	424	+ 2
Guyenne et Gasc.	428	+ *18*
Martell	835	— 20
Moët-Hennessy	682	+ 12
Mumm	340,10	— 4,90
Olida-Caby	233	+ 5
Pernod-Ricard	331,80	+ 3,80
Source Perrier	190	+ 26
Radar	800	+ 330
St-Louis - Bouchon	177	inch.
C.S. Saupiquet	279	— 3
Vve Clicquot	1 000	+ 1
Viniprix	836	+ 58
Nestlé	11900	+ 150

Bâtiment et travaux publics

L'optimisme règne toujours chez *Sainrapt et Brice*, dont les dirigeants prévoient pour 1982 une augmentation de 53 % du chiffre d'affaires avec un objectif de 1,5 milliard de francs. Au niveau consolidé, toutefois, la progression devrait être moindre (+ 18 %) en raison du ralentissement des travaux en France qui constituent une part importante de l'activité de certaines filiales.

Pour l'exercice écoulé, *le chiffre* d'affaires consolidé a atteint 4,24 milliards de francs (+ 19,1 %) dont 54 % réalisés hors de France.

	19 févr.	Diff.
Auxil. d'Entreprise	935	+ 15
Bouygues (1)	860	+ 137
S.C.R.E.G.	131	+ 5
Ciments français	155,60	— 1,90
Dumez (2)	1 271	+ 61,50
J. Lefèbvre	258	+ 19
Génér d'Entreprise	414	+ 11,20
G.T.M.	352	+ 14
Lafarge	276	+ 10
Maisons Phénix	296	— 12
Poliet et Chausson	361,10	— 8,90

(1) Compte tenu d'un droit de 352 francs.

(2) Compte tenu d'un droit de 256,50 francs.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	15 février	16 février	17 février	18 février	19 février
Terme	128 149 863	283 561 516	196 289 957	910 898 843	586 108 744
Comptant R. et obl	470 344 164	372 189 739	278 040 866	356 785 740	383 513 192
Actions	73 080 790	120 427 028	120 688 915	183 489 727	278 074 187
Total	671 574 817	776 178 283	595 019 738	1 452 175 310	1 247 696 123
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)					
Franç.	111,7	112,6	113,7	113,9	114,5
Etrang.	105,2	104,3	105,4	104,9	106,7
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance	119,7	121,6	122,4	123,1	124
(base 100 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	99,1	99,4	100,4	104,4	104,5

BOURSE DE PARIS

Un marché bicéphale

SEMAINE DU 15 AU 19 FEVRIER 1982

DES qu'elle entend le mot « nationalisation », la Bourse *de Paris sort son carnet d'ordres d'achats. Tel est*, en effet, le singulier paradoxe que s'est encore offert le marché au cours de cette semaine, marquée par la reprise des cotations sur ces actions autrefois « nationalisables », devenues « nationalisées » par la grâce d'une insertion au « Journal officiel » et, enfin, « droit à titre indemnitaire » ou D.T.I.

Par ce sigle barbare, il faut simplement entendre que les actions des sociétés cotées, tombées dans l'escarcelle du secteur public élargi, continueront à être négociées sous ce nouveau vocable jusqu'à ce que soient déterminées les modalités d'échange de ces titres contre les futures obligations indemnitaires.

On n'en est pas encore là et, pour l'instant, ces D.T.I. ont fait la pluie et surtout le beau temps sous les lambris du palais Brongniart, où les boursiers en arrivent à être exigeants à force de voir le marché voler de ses propres ailes depuis de longues semaines.

Si l'on fait abstraction de la séance de lundi, marquée par un repli symbolique des cours, la cote a encore progressé de près de 4 % les quatre derniers jours, une performance qui ne doit rien aux hausses aussi spectaculaires qu'artificielles constatées à partir de jeudi sur les actions nationalisées qui se sont contentées de « coller au plus près » de leur valeur d'indemnisation revue et corrigée.

Le fait est que le marché se trouve pratiquement coupé en deux : les D.T.I. d'un côté, sur lesquels ont été réalisés en quarante-huit heures des chiffres d'affaires records (voir encadré), et le reste de la cote qui n'est pas composé de « rossignols » pour autant, ainsi qu'en témoignent les fortes hausses enregistrées au fil des jours.

C'est pour tenir compte de cette disparité que la Chambre syndicale des agents de change a décidé de « purger » son indicateur instantané des actions nationalisables qu'il contenait, admettant à la place autant de nouveaux titres (voir encadré) Dans le même temps, elle a recalculé rétroactivement l'évolution de la Bourse depuis le début de l'année au vu de ce nouvel échantillon.

Le résultat est éloquent : au cours du mois de février, qui, pour les boursiers, s'achève sur les opérations de liquidation, quelques jours avant le mois calendaire, les cours des actions françaises ont effectué un bond de 9,5 %, qui, cumulé à la hausse enregistrée au cours du seul mois de janvier, porte à près de 22 % l'impulsion de la cote depuis le début de l'année !

Dans certains cas, le score est encore plus éloquent. Ainsi, Schneider a vu son cours augmenter de 85 %, Creusot de 78 %, Générale d'entreprise de plus de 60 %, sans compter quantité de titres qui se sont adjugé des gains moyens de 20 % à 40 %.

Et ce n'est pas fini, pronostiquent les professionnels, mettant en avant les quelques exemples glanés de-ci de-là au cours de cette semaine : Opfi-Paribas, en hausse de 25 % pour les seules séances de lundi et de mardi, Radar qui a gagné au moins 35 % en l'espace de deux ou trois jours ou encore Bouygues qui bat tous ses records.

Admettons que ces gains, passablement exceptionnels en un laps de temps aussi court, tiennent souvent au secteur dans lequel ils se déroulent. Après les grandes manœuvres dans le bâtiment et les travaux publics avec les épisodes Grands Travaux de Marseille-Entrepose et Bouygues-Drouot, c'est, en effet, la distribution qui s'offre aux regards avec l'offensive de Revillon sur le groupe Radar tandis que Paris-France pointe le bout du nez et que Viniprix est à nouveau soupçonnée de succomber au charme du Printemps qui en détient déjà 25 %.

A l'évidence, les boursiers auront encore quelques rebondissements financiers à se mettre sous la dent, même si l'épilogue des nationalisations — tout au moins sur le plan boursier — les conduit à passer, en partie, le relais aux actuaires.

Ces spécialistes ont fait une croix sur les actions nationalisées *et ont* déjà anticipé leur transformation en obligations indemnitaires, ce qui modifie considérablement le jugement à porter sur cette catégorie de titres. Dorénavant, expliquent ces familiers des courbes de rendement, la seule référence de ces titres à prendre en considération est le taux de rendement constaté sur le marché secondaire des obligations, là où ils seront prochainement cotés. L'apport est considérable pour le marché des obligations à taux variable, évalué à quelque 20 milliards de francs, et qui devra tenir compte de l'arrivée de plus de 40 milliards de francs d'obligations indemnitaires, assurées d'un rendement annuel de 16,60 % environ.

Les gestionnaires de portefeuille l'ont vite compris et ils ont procédé à des achats en nombre de ces nouveaux D.T.I. jusqu'à avoisiner les niveaux d'indemnisation. Dans le même temps, les quelques ventes constatées jeudi et vendredi provenaient de certains petits porteurs peu sensibles aux subtilités du marché obligataire et qui ont préféré céder *des titres et prendre leurs* bénéfices.

Ce système des vases comunicants aura également fait des heureux : les agents de change qui n'en attendaient pas tant de courtage...

SERGE MARTI.

Filatures, textiles, magasins

	19 févr.	Diff.
F. F. Agache-Willot	N.C.	
B.H.V	122	— 4
C.F.A.O.	623	+ 8
Darty	790	— 22
D.M.C.	41	— 1,20
Galeries Lafayette	148	+ 12
La Redoute	893	+ 9
Printemps	145,80	— 0,20
André Roudière	110,40	+ 2,40
S.C.O.A.	45,60	— 0,30

Produits chimiques

	19 févr.	Diff.
Institut Mérieux	862	+ 14
Laboratoire Bellon	303	+ 6
Nobel-Bozel	22	— 0,90
Rhône-Poulenc*	122,30	— 1,30
Roussel-Uclaf	333	+ 67,10
B.A.S.F.	418,50	+ 6,50
Bayer	357	+ 2
Hoechst	355	+ 1
I.C.I.	47,50	+ 2,10
Norsk-Hydro	450	— 18

Mines, caoutchouc, outre-mer

	19 févr.	Diff.
Imetal	92,20	— 2,80
Kléber	28	— 0,50
Michelin	769	— 6
M.M. Penarroya	67,70	+ 0,70
Charter	21,20	— 0,60
INCO	96,80	— 1,50
R.T.Z.	59,60	+ 1,60
Union minière	128	— 3
Z.C.I.	2,64	— 0,08

Métallurgie, constructions mécaniques

	19 févr.	Diff.
Alspi	110,50	+ 8,50
Avions Dassault.-B	545	+ 7
Fives-Lille	159,20	+ 1,20
Chiers-Châtillon	14,20	— 0,60
Creusot-Loire	88	— 0,30
De Dietrich	399	— 1,20
F.A.C.C.M.	595	+ 56
Valeo	238,50	+ 2
Fonderie (Gle)	90	— 0,30
Marine-Wendel	47,60	+ 3,20
Mét. - Normandie	21,40	— 0,70
Penhoët	369,50	+ 19,50
Peugeot S.A.	190	+ 1
Poclain	210	+ 28,50
Pompey	109	+ 3
Sacilor	6,55	— 0,45
Sagem	915	— 2
Saulnes	39	+ 2,10
Saunier-Duval	76,50	+ 8,20
Usinor	6,70	— 0,40
Vallourec	144	+ 6,50

LE GUIDE FISCAL FRANÇAIS

A quelques jours de la date limite fixée pour la déclaration annuelle des revenus, la nouvelle édition du « Guide fiscal français » a l'avantage de consacrer, notamment, un chapitre clair et détaillé aux revenus des valeurs et des capitaux mobiliers ainsi qu'aux revenus fonciers.

Cet ouvrage est en vente en kiosques et en librairies au prix de 25 F.

Bourses étrangères

NEW-YORK
Encore faible

Encore en baisse au cours de cette semaine ramenée à quatre séances en raison du « Washington's birthday ». Wall Street s'est cependant mieux comporté que ne le craignaient les spécialistes après l'annonce d'une nouvelle augmentation de la masse monétaire américaine le vendredi précédent.

Certes, la plupart des banques ont porté leur « prime rate » de 16,50 % à 17 %, mais le satisfecit accordé par le président Reagan au « patron » de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, est considéré comme l'amorce d'une détente entre la Maison Blanche et la « Fed » et, par voie de conséquence, d'une attitude plus souple de ce dernier à l'égard des taux d'intérêt.

D'une semaine à l'autre, l'indice Dow Jones des industrielles a tout de même abandonné 9,51 points pour s'établir à 824,23.

	12 févr.	19 févr.
Alcoa	23 1/2	22 5/8
A.T.T.	58	56
Boeing	18 7/8	19 3/4
Chase Man. Bank	57 1/2	58
Du Pont de Nem.	36 7/8	36 1/8
Eastman Kodak	69 1/2	69
Exxon	28 7/8	28 3/8
Ford	18	17 3/8
General Electric	60	61 3/8
General Foods	30 1/8	30 1/8
General Motors	36	31 3/8
Goodyear	19 1/2	19 1/8
I.B.M.	61	61 7/8
I.T.T.	27	25 7/8
Mobil Oil	22 5/8	22 1/4
Pfizer	55 3/4	57
Schlumberger	48	48 3/4
Texaco	30 3/8	30 3/4
U.A.L. Inc.	*16 3/4*	*16 3/8*
Union Carbide	44	43 1/8
U.S. Steel	23 3/4	23 1/2
Westinghouse	24	22 7/8
Xerox Corp.	38 1/4	36 5/8

LONDRES
Légère baisse

Grâce à la reprise constatée en milieu de semaine après le léger redressement observé à Wall Street et le règlement intervenu aux Chemins de fer britanniques, le repli a été moins sévère que ne le laissaient présager les premières séances.

Indices « F.T. » : industrielles, 582,3 contre 570,5 ; mines d'or, 261,3 contre 284,1 ; fonds d'Etat, 66,09 contre 65,04.

	12 févr.	19 févr.
Bowater	240	256
Brit. Petroleum	298	292
Charter	245	235
Courtaulds	80	79
De Beers*	6,57	6,35
Free State Geduld*	29 1/4	27
Gt Univ. Stores	491	478
Imp. Chemical	346	338
Shell	364	360
Vickers	164	167
War Loan	28	28 1/2

(*) En dollars.

TOKYO
Plus ferme

Les cours se sont raffermis progressivement cette semaine sous l'effet de la fermeté du yen face au dollar et dans le sillage de quelques valeurs-vedettes, notamment électriques et électroniques.

L'indice Nikkei Dow-Jones a regagné 40,56 yens, à 7 713,31 tandis que l'indice général s'adjugeait 3,01 points, à 570,87.

	12 févr.	19 févr.
Akai	256	275
Canon	927	930
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	780	763
Matsushita Electric	1 240	1 290
Mitsubishi Heavy	238	236
Sony Corp	3 500	3 610
Toyota Motors	1 050	1 040

FRANCFORT
Plus irrégulier

A l'instar du Stock Exchange, le marché a reflété un raffermissement en milieu de semaine après les nouvelles plus rassurantes enregistrées sur les taux d'intérêt américains.

Des gains appréciables ont été constatées sur les valeurs françaises, de nouveaux cotées, et l'indice de la Commerzbank s'est établi à 697,2 contre 697,4.

	12 févr.	19 févr.
A.E.G.	42,80	42,30
B.A.S.F.	132,90	130,80
Bayer	116,90	116,00
Commerzbank	136	137,50
Hoechst	115,30	115,10
Mannesman	142,20	143,30
Siemens	217,50	217,80
Volkswagen	148,10	148

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 12 février	COURS 19 février
Or fin (kilo en barre)	73 000	71 000
— (kilo en lingot)	73 130	71 600
Pièce française (20 fr.)	620	609,90
Pièce française (10 fr.)	485	485
Pièce suisse (20 fr.)	580	565,20
Pièce latine (20 fr.)	529,90	520
• Pièce tunis. (20 fr.)	550	415
Souverain	642,30	646
Souverain Elizabeth II	720	775
• Demi-souverain	440	435
Pièce de 20 dollars	3 000,40	3 000,40
— 10 dollars	1 578,80	1 510,20
• — 5 dollars	781	780
— 50 pesos	3 208	3 200
• — 20 marks	684	650
— 10 florins	542	550
• — 5 roubles	448	410

Matériel électrique, services publics

	19 févr.	Diff.
Alsthom-Atlant.	181,50	+ 6,50
C.E.M.	46,80	— 0,20
CIT-Alcatel	917	— 23
Electric. (Cie Gle)*	496,50	+ 162,90
Crouzet	236	+ 8,20
Thomson-C.S.F.	258,50	+ 18,50
Générale des Eaux	344,80	+ 4,80
Legrand	1 669	+ 9
Lyonn. des Eaux	443	+ 31
Machines Bull	34,95	+ 4,95
Matra	N.C.	—
Mot. Leroy-Sommer	560	+ 5
Moulinex	61	+ 2,50
P.M. Labinal	215	+ 2
Radiotechnique	294,10	+ 4,60
S.E.B.	215,10	+ 5,10
Signaux	452	+ 29,50
Télémec. Electr.	1 150	+ 17
Thomson-Brandt*	310,10	+ 58,10
I.B.M.	461	+ 19,90
I.T.T.	196	inch.
Schlumberger	370	+ 19
Siemens	665	+ 15

Valeurs diverses

Encore bénéficiaires en 1980, grâce à une opération exceptionnelle, les comptes de *Sommer-Allibert* seront déficitaires pour 1981 en raison des frais engagés dans d'importantes opérations de restructuration, dont les effets bénéfiques ne se feront sentir que cette année.

	19 févr.	Diff.
A.D.G.	174,50	+ 4,50
L'Air Liquide	503	+ 37
Arjomari	122	+ 4,50
Bic	460	+ 34
Club Méditerranée	566	— 5
Essilor	474	— 10
Europe 1	569	— 24
Gle Ind. Part.	180,50	+ 0,50
Hachette	406	— 9
J. Borel Int.	144	— 9,50
Oréal (L)	890	+ 5
Navigation Mixte	182,50	+ 6,70
Nord-Est	49	+ 0,10
Presses de la Cité	625	+ 20
P.U.K.*	125,70	+ 24
St-Gobain-P.-à-.M.*	176,20	+ 23,70
Skis Rossignol	532	+ 7
Sanofi	355	+ 16
U.T.A.	161	inch.

Mines d'or, diamants

	19 févr.	Diff.
Amgold	479	— 2
Anglo-American	84,50	— 0,60
Buffelsfontein	212	— 6
De Beers	46,10	— 1,05
Free State	200	— 13
Goldfields	60	— 2
Harmony	81	— 0,20
President Brand	220	— 5
Randfontein	361	— 7,50
Saint-Helena	207,50	+ 4,60
Gencor	117	— 2
Driefontein	146	— 5,20
Western Deep	191	— 12,50
Western Holding	299	+ 10,50

Le bénéfice d'*Harmony* pour le quatrième trimestre atteint 24,9 millions de rands contre 23,10 millions pour le précédent.

Le résultat net d'*East Rand* pour la même période est de 8,8 millions de rands contre 6,78 millions.

D'après le département améri-

Pétroles

	19 févr.	Diff.
Elf-Aquitaine	151,10	— 4,90
Esso	203	— 5,10
Pétroles Française	131,50	+ 2,50
Pétroles B.P.	52,90	— 0,60
Primagaz (1)	285	+ 2,50
Raffinage	97	— 0,30
Sogerap	381	+ 8
Exxon	210	+ 0,80
Petrofina	733	— 7
Royal Dutch	224,50	— 1,50

(1) Compte tenu d'un droit de 6,50 francs.

Le bénéfice net d'*Exxon* pour le dernier trimestre de 1981 a baissé de 20,5 %. Pour l'exercice entier, le résultat net du groupe ne diminue cependant que de 1,5 % à *5 565 millions de dollars*.

La chute des profits en fin d'année est imputable pour partie à des pertes de changes (195 millions de dollars) et pour l'autre à la chute des profits dans le raffinage et la chimie.

UN GOULET TRÈS DEMANDÉ

Après le rachat en Bourse, le 17 février 1982, par Eurocom, de 56,9 % du capital du groupe Goulet (emballages commerciaux, magasins de bricolage et restauration rapide), au prix de 300 F par action contre 254 F précédemment (« le Monde » du 19 février 1982), le cours de l'action Goulet s'est élevé, en deux jours, à 326 F (on sait que, suivant la procédure classique en matière de cession de blocs de contrôle, le cours d'achat de 300 F est maintenu pendant quinze séances). Ce n'est pas qu'une bataille boursière s'engage, avec surenchère : il n'y a, pratiquement, que 20 % du capital de Goulet dans le public et nul ne conteste sa prise de contrôle par Eurocom. Simplement, les titres que la province (dans l'Est essentiellement) vend sont achetés à Paris par certains investisseurs, qui se procurent ainsi des actions Eurocom, dans la perspective de voir cette filiale de Havas fusionner avec Goulet et accéder ainsi directement à la cote officielle. C'est le moyen qu'un certain nombre de sociétés non cotées pourraient utiliser, dans l'avenir, pour s'introduire rapidement en Bourse sans avoir à passer par le hors-cote.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Minoritaire, l'opposition aux orientations de la C.G.T. continue de provoquer des remous au sein de la centrale

La commission exécutive de la C.G.T. a adopté le 19 février, après deux jours de débats entourés du plus grand secret, le projet de texte d'orientation du quarante et unième congrès (13-19 juin à Lille). La direction de la C.G.T. s'est bornée à publier un bref communiqué indiquant que ce texte avait fait l'unanimité moins 5 voix contre et 2 abstentions, sans autre précision.

Selon certaines indications, les cinq votes contre ont émané de deux anciens membres du bureau confédéral, Mme Christiane Gilles et M. Jean-Louis Moynot (communistes) et de trois socialistes, Mmes Janine Parent, Dinah Caudron et M. Pierre Feuilly. Les deux abstentionnistes sont MM. Robert Jevodan (finances) et Roger Rousselot (Pays de la Loire). Tous ces militants ont, à des occasions diverses — campagne présidentielle, Pologne — exprimé leur désaccord sur la ligne de la direction en estimant, entre autres, qu'elle est trop « *alignée* » sur celle du parti communiste. D'autres militants critiques (MM. Gérard Gaume, René Buhl, Claude Germon, Pierre Carassus, Mme Jacqueline Buhl-Lambert) n'ont pas participé aux travaux ou au vote.

D'autre part, des amendements sur la démocratisation, et notamment sur le partage des mandats au congrès, lorsqu'il y a des minorités qui s'expriment dans les instances préparant cette réunion, n'ont pas été acceptés (il s'agissait de faire admettre, par exemple, que, sur dix mandats, trois iraient aux minoritaires quand ils obtiendraient 30 % des voix).

Cette position unanimiste de la centrale est d'autant moins admise, dans certains syndicats cégétistes, que les débats internes sur l'orientation de la centrale et sur l'affaire polonaise continuent d'agiter une partie de la base. C'est ainsi que, selon le comité de coordination pour Solidarnosc, plus de sept cents syndicats ont — sans pour autant adhérer à ce comité — signé des textes qui, à la différence de celui de la Confédération, réclament la libération des syndicalistes polonais, la levée de l'« état de guerre » et le retour aux procédures démo-

Ces prises de position ont entraîné, dans certains syndicats, de vives réactions des états-majors locaux ou départementaux, demandant l'exclusion des signataires, leur mise à l'écart de toute responsabilité ou encore le blocage de leur carte d'adhérent pour 1982. Ce fut récemment le cas pour des sections P.T.T. à Bagnolet, Aubervilliers, suspendues pour « *non-respect des statuts de la C.G.T. et institution de tendances* », de la section du Centre hospitalier de Villejuif. Des conflits de ce type se sont aussi produits ou sont en cours chez les communaux de Lille, de Rennes, chez les cheminots de Lyon et dans certaines sections ou syndicats des Bouches-du-Rhône.

Selon plusieurs témoignages, des pressions sont exercées sur des militants cégétistes critiques pour les décourager et les amener à se réfugier dans l'abstention ou à quitter le syndicat. Tel fut le cas en janvier dernier, pour la section C.G.T. de l'entreprise FAR dans la région lyonnaise, dont une partie a adhéré à la C.F.D.T. L'union locale C.G.T. avait alors précisé, selon notre correspondant à Lyon, qu'« *il ne s'agissait pas d'exclure, mais de ne pas confier aux élus C.G.T. de chez FAR les cartes d'adhésion pour 1982* ». Ces responsables ont indiqué que, depuis février 1981, les cotisations mensuelles de ces syndiqués, qui ont adhéré la semaine dernière à la C.F.D.T., n'avaient pas été versées. « *En ne respectant pas les statuts, une minorité s'est placée elle-même hors du syndicat* », ont précisé les responsables départementaux, qui ont par ailleurs qualifié les partants d'« *individualités se réclamant d'un groupuscule gauchiste* ».

LES ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Aucune des grandes formations ne dispose de la majorité absolue

Ni la coalition de centre-gauche dirigée par M. FitzGerald, premier ministre sortant, ni le parti d'opposition (Fianna Fail) dirigé par M. Charles Haughey ne semblent disposer de la majorité absolue après les élections du 18 février en Irlande. Les deux dirigeants ont cependant l'un et l'autre déclaré, le vendredi 19 février, qu'ils espéraient pouvoir former un gouvernement.

Bien que la totalité des résultats ne soient pas encore connus, les estimations de ce samedi 20 février donnaient 78 sièges sur 166 à la coalition de M. FitzGerald (63 pour le Fine Gael et 15 pour les travaillistes) et 81 sièges (soit un gain de voix de 1 à 2 %) pour le parti d'opposition. L'attitude que prendront quatre députés non inscrits et trois élus du parti ouvrier Sinn Fein (socialiste) sera donc déterminante.

De notre correspondant

Dublin. — Ces élections n'auront guère fait évoluer une situation qui avait provoqué la dissolution du Parlement, il y a trois semaines. Le gouvernement, après avoir présenté un budget d'austérité, avait été mis en minorité par des députés socialistes non inscrits. Le gouvernement détenait alors 80 sièges et le parti de l'opposition 78, les six députés non inscrits et le Sinn Fein pouvant faire la décision.

Le pays, après des décennies de stabilité durant lesquelles le parti dominant était celui qui avait été fondé par Eamon De Valera (le Fianna Fail), se retrouve, pour la deuxième fois en sept mois, avec un gouvernement sans majorité. En dépit d'un budget dur qui préconisait l'instauration d'une T.V.A. de 18 % sur toute une série de produits de consommation, M. FitzGerald, en s'attaquant à la crise économique, a consolidé la position du parti qu'il réforme depuis 1977. Ses efforts pour mettre de l'ordre dans les finances de l'Etat ne sont pas pour autant soutenus par tous les députés travaillistes et il est possible que l'hostilité de l'aile gauche du Labor à la coalition avec le Fine Gael permette au Fianna Fail de prendre le pouvoir. Mais cette formation connait aussi des divisions et la position de leader de M. Haughey n'est pas très assurée.

La situation est donc loin d'être claire alors que la population, consciente de la gravité de la crise économique (taux d'inflation de 23 % et un chômage estimé à 12 % de la population stable, quel qu'il soit, plutôt qu'un retour aux urnes.

Le seul résultat sûr est la défaite du Sinn Fein « provisoire », représentation politique de l'IRA, qui avait présenté sept candidats. Alors qu'en juin dernier les « provos », bénéficiant de la vague d'émotion soulevée par les grèves de la faim en Ulster, avaient fait élire deux des grévistes, aucun de leurs candidats n'a approché cette fois le seuil d'éligibilité. Mme Bernadette Mc Aliskey, née Devlin, de tendance trotskiste et proche des « provos », qui s'était présentée dans une circonscription populaire de Dublin, n'a obtenu qu'un peu plus de deux mille voix, soit un quart seulement des voix nécessaires.

JOË MULHOLLAND.

A Gisors (Eure)

DU MATÉRIEL EST DÉMÉNAGÉ DANS UNE USINE PAR UN COMMANDO

Un commando d'une trentaine de personnes a enlevé dans la nuit de vendredi à samedi pour 70 000 F de matériel dans une usine de Gisors (Eure), indique l'A.F.P., citant une source sûre.

A l'usine Gipelec, entreprise spécialisée dans le traitement des charbons industriels pour piles électriques et employant trente-cinq personnes, des inconnus arrivés dans un camion et trois voitures ont défoncé les barrières d'entrée et pénétré dans les locaux.

Après avoir neutralisé les trois ouvriers présents, ils se sont emparés d'une cuve d'imprégnation, d'un tour de 600 kilos et de différents éléments de manutention. Cette opération, d'après les témoins qui ont remarqué que les plaques d'immatriculation des véhicules étaient cachées, a duré un peu plus que deux heures.

Selon la direction, qui estime son préjudice à 70 000 F, les membres du commando seraient des « habitants d'Argenteuil (Val-d'Oise), mais étrangers pour la majeure partie à l'usine Gipelec ».

A Argenteuil se trouve une usine du même groupe dont la fermeture serait envisagée pour transférer sa production à Gisors. Les éléments enlevés faisaient partie des travaux destinés à augmenter la capacité de production. Déjà en décembre 1981, un commando avait subtilisé plusieurs cuves à la Gipelec de Gisors.

HUIT MORTS DONT SEPT ENFANTS DANS DEUX INCENDIES

En une journée, huit personnes, dont sept jeunes enfants ont péri dans des incendies.

Vendredi 19 février, à 7 h. 30, un incendie éclate dans une fermette normande aménagée par un couple de retraités à Criquetot-sur-Ourville (Seine-Maritime). A l'occasion des congés scolaires, les grands-parents, M. Pierre Lerat et son épouse Ginette, ont réuni leur fille et leur gendre, M. et Mme Fleury, et six de leurs petits-enfants.

Alors que toute la maisonnée dort encore, M. Lerat est réveillé par une forte odeur de brûlé. Il constate que le premier étage de la fermette où dorment son épouse et quatre des enfants est en feu. Alertant son gendre et sa fille qui dorment au rez-de-chaussée, il entreprend d'escalader la façade à l'aide d'une échelle. Dans l'affolement, il perd l'équilibre et se fracture le bassin.

En dépit des efforts de M. Fleury, des voisins accourus et des pompiers, il sera impossible de sauver les quatre enfants — Jérôme et Emmanuel Lebouette, deux jumeaux (quatre ans), Carole Fleury (sept ans) et Evelyne Lerat (onze ans) — et leur grand-mère. La fermette est entièrement détruite.

Le même jour, à Paris, 9, rue du 4-Septembre, en début de soirée, M. Jean-Claude Fossard, agent de nettoyage, et son épouse, vendeuse aux Galeries Lafayette, ayant constaté que leurs trois enfants dorment paisiblement, abandonnent quelques instants leur petit appartement situé au quatrième étage, pour transporter un meuble à la cave. Alors qu'ils sont encore dans l'escalier, un voisin les alerte : de la fumée se dégage de leur appartement. Les flammes les empêcheront d'y pénétrer et leurs trois enfants, Cécile (trois ans et demi), Sylvie (deux ans et demi) et Christian (deux mois), périront asphyxiés. On les retrouvera allongés sur leurs lits.

L'incendie de la fermette normande a été provoqué par un court-circuit dans le système électrique de la chaudière. On ignorait encore, ce samedi, l'origine de l'incendie du petit appartement de la rue du 4-Septembre.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS CANTONALES

M. MERMAZ : un test de la combativité de la gauche

M. Louis Mermaz a considéré, vendredi 19 février, à Nantes, que les cantonales constitueront « *un test national de la combativité de la gauche contre la droite* ». Pour le président de l'Assemblée nationale, le scrutin se déroulera « *au moment où le changement commence à porter ses fruits* », et il conviendra d'en apprécier les résultats par rapport à ceux de 1976, « *où le score du P.S. avait été bon* ».

Après avoir jugé « *scandaleux* » les propos de M. Jacques Chirac « *divisant la France entre républicains et marxistes* », M. Mermaz a indiqué : « *Il est vrai que le leader du R.P.R. appartient davantage à la tradition boulangiste.* » M. Mermaz a critiqué également M. Michel d'Ornano, qui, a-t-il dit, « *reste muet sur l'affaire d'Isigny : que pense-t-il des attaques contre les ministères et du plasticage des banques, qui sont l'œuvre de l'extrême droite ou d'une frange de la droite ?* », a-t-il demandé avant de souhaiter que le gouvernement « *fasse preuve de plus de vigueur, sinon on risque de voir une sorte de peste brune nous infester* ».

M. PONS ESTIME QUE LES FRANÇAIS VEULENT UN NOUVEAU CHANGEMENT

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., qui participait, vendredi soir 19 février, à la première réunion de la campagne électorale de son mouvement à Enghien (Val-d'Oise) a contesté par avance les résultats nationaux des cantonales, car, a-t-il dit, « *M. Defferre s'est livré à une tricherie avec ce nouveau découpage qui n'est qu'une charcuterie.* » Il a ajouté : « *Mais nous relevons le défi. L'opposition républicaine R.P.R. et U.D.F. va aller coude à coude à la bataille, les électeurs veulent un nouveau changement et nous ne les décevrons pas.* »

De son côté, M. Jacques Durand, délégue du R.P.R. pour le Val-d'Oise, a affirmé que la Corse est « *sacrifiée au socialisme sénile de M. Defferre* ». Après avoir évoqué la télévision où « *plus besoin de couleurs, le noir et blanc est toujours aussi rose* », M. Durand a indiqué : « *Le R.P.R. met en place le plan Orsec contre l'invasion socialo-communiste.* »

Dans le Rhône

SÉRIEUX ACCROC AUX ACCORDS U.D.F.-R.P.R.

(De notre correspondant.)

Lyon. — « *Le fait d'être dans l'opposition n'autorise plus les cumuls trop nombreux. De plus, les électeurs de l'opposition aspirent, dans leur immense majorité, à un renouvellement des visages* », explique M. Michel Noir, député R.P.R., conseiller municipal, pour justifier la candidature de sa propre suppléante R.P.R., Mme Marie-Françoise Frobert, dans le premier canton de Lyon, face au conseiller général sortant, M. Charles Béraudier, premier adjoint au maire de Lyon et président du conseil régional Rhônes-Alpes.

Entouré de la quasi-totalité du conseil municipal, M. Béraudier prêche, quant à lui, la sérénité, afin, dit-il, « *de ne pas déstabiliser la ville comme on a, par maladresse, déstabilisé le pays* ».

Outre le sérieux coup de canif qu'elle porte au contrat entre U.D.F. et R.P.R. dans le Rhône pour les cantonales, cette primaire passe pour l'amorce de la bataille municipale de 1983, le R.P.R. réclamant une participation plus conforme à l'importance de son électorat lyonnais. « *Je suis prêt, avec le R.P.R., à passer l'accord qui permette à Lyon de rester un bastion de l'opposition* », promet M. Noir, désignant aussitôt l'obstacle : « *Que M. Béraudier n'ait pas intérêt à une bonne entente à Lyon entre U.D.F. et R.P.R., c'est vrai.* »

Ce dernier a peut-être ses raisons : surtout lorsqu'on sait que MM. Michel Noir (R.P.R.) et Charles Millon (U.D.F.) souhaitent conjointement et publiquement que M. Raymond Barre, ancien premier ministre, conduise la liste de l'opposition aux élections régionales de 1983.

Au total, sur les vingt-sept cantons à pourvoir, il y aura neuf primaires pour l'opposition et une triangulaire qui opposera, à Lyon-XI, M. Jean-Daniel Baridon (parti radical), fils du conseiller général sortant, suppléant de M. Raymond Barre, à M. Jean Flacher (P.R.), conseiller municipal et à M. Gérard Plasse (R.P.R.) — *(Intérim.)*

Le M.R.G. et le P.S.U. demandent la représentation proportionnelle

Une délégation du P.S.U. conduite par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale, a rencontré, vendredi 19 février, au siège du M.R.G., une délégation de ce mouvement conduite par son président, M. Roger-Gérard Schwartzenberg.

Celui-ci a souligné, dans une déclaration liminaire, que « *seule une gauche pluraliste, assumant pleinement la diversité de ses composantes, peut rester une gauche majoritaire* ».

M. Schwartzenberg a insisté sur le rôle à côté du secteur public d'« *entreprises privées actives et compétitives* ». Il s'est prononcé pour que les radios locales privées puissent bénéficier pour leur financement d'une publicité « *plafonnée et réglementée* », et pour l'adoption « *sans tarder* » d'une « *réforme profonde de l'audiovisuel* » qui « *garantisse structurellement l'indépendance de ce secteur* ». Le président du M.R.G. estime nécessaire, d'autre part, un système électoral assurant « *une juste représentation proportionnelle de tous les courants politiques au plan national, régional et municipal* ». Il s'est prononcé pour l'institution d'un *référendum* à l'initiative populaire permettant que « *cinq cent mille électeurs puissent provoquer eux-mêmes l'organisation d'une consultation nationale sur telle ou telle grande question d'intérêt national* ». M. Schwartzenberg s'est prononcé enfin pour la réduction progressive du service national à six mois.

Mme Bouchardeau a exposé sur ces différents points les positions de son parti. Le communiqué commun publié après la rencontre relève les convergences du P.S.U. et du M.R.G. sur la représentation proportionnelle des radios locales, le référendum à initiative populaire et le service national à six mois notamment. Il constate aussi des divergences sur la politique étrangère, la défense et l'énergie, et regrettent sur ce dernier point que « *le grand débat national sur l'énergie se soit réduit à un bref débat parlementaire et n'ait pas fait l'objet d'un véritable développement au plan régional et local* ».

UNE BAISSE DU PRIX DE L'ESSENCE EST ENVISAGÉE

Le prix de l'essence vendue à la pompe pourrait baisser de quelques centimes par litre au cours du mois de mars, ainsi serait répercutée jusqu'aux consommateurs une partie de la diminution sensible des prix des produits petroliers constatée depuis plusieurs semaines sur le marché mondial.

Toutefois, la position des pouvoirs publics — qui devrait être arrêtée d'ici à la fin du mois — dépend des résultats d'une négociation entre le ministère de l'énergie et les représentants de l'industrie pétrolière. Une plus grande liberté pourrait être donnée à celle-ci pour former ses prix en contrepartie d'engagements portant sur la conversion de l'industrie du raffinage et le maintien de l'emploi.

En Inde

VINGT MILITAIRES TUÉS

Vingt membres des forces de sécurité ont été tués et cinq autres blessés au cours d'une embuscade tendue, ce vendredi 19 février, à une trentaine de kilomètres d'Imphal, capitale du Manipur, Etat du nord-est de l'Inde, par des inconnus soupçonnés d'être des « *militants extrémistes* », a annoncé l'agence indienne P.T.I. — *(A.F.P.)*.

[Cet incident intervient moins d'un mois après l'interdiction par le gouvernement indien du Front nationaliste mizo, séparatiste, et l'arrestation de neuf de ses membres (« le Monde » du 23 janvier). Les séparatistes mizo, conduits par M. Laldenga, sont en faveur d'un Etat indépendant comprenant, outre le Mizoram, une partie de l'Assam, du Manipur et du Tripura, où vivent aussi des populations tribales mizo. En octobre 1981, le gouvernement central avait également prorogé l'interdiction de plusieurs organisations sécessionnistes du Manipur.

● *Le siège du Front national* à Roubaix (Nord) a été détruit par un incendie dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 février. Selon des responsables régionaux du mouvement, il s'agirait d'un attentat, « *résultat du laxisme du gouvernement socialo-communiste* ». La police affirme que rien ne permet pour le moment de dire s'il s'agit d'un incendie d'origine criminelle.

Le numéro du « Monde » daté 20 février 1982 a été tiré à 524 960 exemplaires.

A B C D E F G

Dans le Nord

LE MAIRE DE JEUMONT DONNE SA DÉMISSION

(De notre correspondant.)

Lille. — M. Bernard Lebas (R.P.R.), ancien député, vient de donner sa démission de maire de Jeumont (Nord), fonction qu'il occupait depuis 1971. Dans la lettre qu'il a adressée au préfet, il n'indique pas les motifs de cette démission, mais il déclare qu'il conservera son mandat de conseiller municipal.

Depuis plusieurs années, M. Lebas était l'objet de nombreuses mises en cause de la part de la section socialiste à propos d'un vaste projet qu'il avait lancé sous le titre « Porte de France ». Sur un terrain de 81 hectares devaient se construire notamment un village-exposition, un parc d'attractions, des hôtels. Une société d'économie mixte, qu'il présidait, avait été créée dans ce but en 1977. La ville de Jeumont avait garanti des emprunts très importants, mais aucune réalisation n'a été effectuée. En décembre 1980, le tribunal de grande instance d'Avesnes prononçait la liquidation des biens. — G.S.

NOUVELLES BRÈVES

● *Durée du travail : une quarantaine d'accords*, concernant près de 10 millions de salariés sur 18 millions, ont été signés dans les branches professionnelles, dont 6 par la C.G.T., 20 par la C.F.T.C., 22 par la C.F.D.T., 24 par la C.G.C. et 31 par F.O. Pour le seul secteur privé, sur 22 accords, la C.G.T. n'en a signé que deux.

● *Mme Véronique Neiertz*, député (P.S.) de la Seine-Saint-Denis, a été chargée d'une mission temporaire auprès du ministre des relations extérieures. Elle aura à examiner « *certains des problèmes touchant à la situation des ressortissants français à l'étranger ainsi qu'aux possibilités d'amélioration des structures et des moyens de l'implantation française à l'étranger* ». Mme Neiertz avait été chargée, au sein du secrétariat national du P.S., des relations internationales d'avril 1979 à octobre 1981.

● *Mort d'un détenu dans une gendarmerie.* — Un homme âgé de trente-neuf ans, M. Pierre Laroche, chômeur et père de quatre enfants, domicilié à Civrac-de-Blaye (Gironde), est mort asphyxié, durant la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 février, dans la chambre de sûreté (cellule) de la brigade de gendarmerie de Saint-Savin-de-Blaye

Interpellé quelques heures plus tôt, sur la demande du parquet, faisant l'objet d'une intervention de la part de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (D.D.A.S.S.), qui a ouvert une enquête pour mauvais traitements à enfants le mettant en cause, M. Laroche avait été fouillé avant de gagner la chambre de sûreté, mais avait réussi, semble-t-il, à dissimuler sur lui quelques allumettes. C'est en incendiant ses couvertures qu'il a provoqué la fumée qui l'a asphyxié. — *(Correspondance.)*

● *L'automobiliste* tué vendredi 19 février aux abords de la porte d'Orléans à Paris (14e) alors qu'il tentait de forcer un barrage (*le Monde* du 20 février), était un repris de justice, Patrick Giraudet, âgé de vingt ans, originaire de Nantes. Sorti de prison en mars 1981, il était recherché pour plusieurs vols à main armée. Le permis de conduire qu'il avait en sa possession était un faux. Son identité a pu être établie grâce à ses empreintes digitales.